

Jean-Louis Brunaux, Nos ancêtres les Gaulois, Paris, Le Seuil, coll. " L'Univers historique ", 2008, 299 p.

Laurent Lamoine

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2009/1 n° 649 , PAGES 127F À 228F

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130573104

DOI 10.3917/rhis.091.0127f

Date de mise en ligne : 01/05/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2009-1-page-127f?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Laurent Capdetrey, *Le pouvoir séleucide. Territoire, administration, finances d'un royaume hellénistique (312-129 avant J.-C.)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 536 p.

S'il est un domaine de la recherche qui s'est profondément renouvelé depuis une quinzaine d'années, c'est bien l'histoire des royaumes hellénistiques, et notamment celle du royaume séleucide. Elle a tout autant profité des travaux portant sur l'Empire achéménide que de ceux qui ont conduit à la réévaluation du rôle des cités, travaux qui ont généré des approches stimulantes recentrées autour d'une double dialectique opposant le centre à la périphérie, mais aussi le centre au local ou au régional. L. Capdetrey, qui publie ici sa thèse récompensée du prix de la SOPHAU, va contribuer à ce renouveau par cet important ouvrage, qui fera date. Son propos est de mettre à nu le fonctionnement du royaume séleucide, conçu comme une véritable entité politique et non comme le colosse aux pieds d'argile, incapable de se maintenir dans la durée, auquel on l'a souvent comparé. En véritables chefs d'État, les rois auraient été capables d'élaborer une structure d'encadrement, relativement adaptée aux caractéristiques géographiques mais également aux traditions politiques et historiques des différentes régions qu'ils contrôlaient. Après une introduction qui pose la question de la nature du royaume séleucide, l'ouvrage se divise en quatre parties d'ampleur à peu près égale et très bien pensées. La première (« Appropriation de l'espace royal et construction du pouvoir séleucide sous Séleucos I^{er} et Antiochos I^{er} » – en fait, surtout le premier des deux) étudie la façon dont s'est constitué le royaume. Mais ce sont moins les étapes de la conquête elle-même qui sont ici analysées que la façon dont Séleucos I^{er} serait parvenu à territorialiser son pouvoir, à en asseoir la légitimité sur une base territoriale. Les territoires envisagés sont ceux du croissant fertile (Babylonie, Syrie), et leur extension orientale en Iran et en Asie centrale. L'un des grands mérites de l'ouvrage est d'ailleurs de prendre en compte cette dimension orientale du royaume et d'utiliser pour cela des

sources qui ne sont pas toujours maîtrisées par les hellénistes. Il n'est en revanche pas question de ceux d'Asie Mineure, intégrés aux possessions séleucides peu de temps avant la mort de Séleucos I^{er}. On peut le comprendre, car les modalités du contrôle et de l'appropriation de ces régions étaient sans doute différentes du fait de leur insertion dans le monde grec traditionnel, mais cela demandait une explication. La deuxième partie (« Territoire royal et souveraineté séleucide : entre fractionnement et intégration ») met en évidence la structure du royaume, formé d'une multitude de composantes (*ethnè*, dynastes, cités, villes, sanctuaires, domaines royaux), et définit le rapport de soumission ou de dépendance qui les rattachait au pouvoir royal, ce dernier étant variable. C'est l'occasion d'utiliser diverses notions particulièrement complexes (la *chora basilikè*, par exemple), après en avoir précisé le sens, et de proposer une typologie fine et exhaustive de ces différentes composantes. L'auteur parvient ainsi à rendre compte très précisément de la réalité du royaume et de la capacité des rois séleucides à imposer leur pouvoir en adaptant leurs modes de domination aux rapports de force auxquels ils étaient confrontés. Mais cela ne les a pas empêchés de mettre en place une organisation administrative efficace comme le montre la troisième partie (« Structure administrative et organisation du territoire royal séleucide ») et de donner ainsi une certaine unité au royaume. Sont étudiés les différents niveaux d'encadrement central, régional et local, puis les différentes charges administratives à tous ces niveaux, ainsi que le personnel des agents royaux. La quatrième et dernière partie (« Le roi, l'administration et l'organisation des pouvoirs ») s'intéresse à la façon dont s'articulaient ces différents niveaux dans l'exercice réel du pouvoir et à la façon dont le roi parvenait à s'imposer et à faire appliquer ses ordres. Elle se termine par une réflexion sur la nature de ce pouvoir royal, à la fois coercitif et régulateur, car le roi était dans l'obligation de se faire accepter s'il voulait durer. L'ouvrage s'appuie sur une maîtrise parfaite de la documentation et de la bibliographie, ce qui en fera un instrument de travail essentiel. On pourra regretter que les sources épigraphiques soient seulement listées et non données en corpus, mais le livre aurait sans doute pris de trop grosses proportions et un grand nombre d'entre elles se trouvent désormais rassemblées dans plusieurs ouvrages récents. La bibliographie donnée en annexe, parfois plus à jour que le texte lui-même, rendra en outre de très grands services. Par son approche nouvelle, le souci de restituer le fonctionnement politique du royaume dans toutes ses nuances et sa complexité, et malgré sa forme parfois un peu trop jargonneuse, cet ouvrage apparaît comme une étude de référence qui constituera une étape fondamentale dans l'historiographie du royaume séleucide, et plus généralement de l'époque hellénistique. Cela n'implique pas pour autant qu'il apporte une solution à tous les problèmes nés du manque de sources et que l'on acceptera sans discuter la façon dont l'auteur conçoit le royaume. On souscrira volontiers à la proposition d'en faire un État instable, dont l'équilibre interne était toujours à créer et à recréer, soumis à des forces contradictoires du fait de la multitude des rapports de dépendance qui le caractérisaient. C'était aussi un État très décentralisé, du fait d'une forte armature administrative régionale. Le royaume était avant tout un agrégat de pays, tenus par des gouverneurs régionaux, dont l'unité dépendait de la qualité des relations qu'ils entretenaient avec le roi. On comprend ainsi les tendances sécessionnistes qui furent constantes tout au long de son histoire. On sera plus nuancé quant à la proposition d'en faire un État territorial, conçu et voulu comme tel dès l'époque de Séleucos I^{er}. Ce n'est pas parce que, à la différence des autres rois hellénistiques, les Séleucides étaient confrontés à la nécessité de gérer des possessions immenses, qu'ils ont éprouvé dès le début de leur histoire un rapport particulier au territoire. Le livre manque d'ailleurs d'une définition claire et précise de cette notion de territoire.

Pouvait-il être perçu par Séleucos I^{er} comme un espace, délimité par une frontière qu'il fallait construire ? On peut en douter. L'auteur considère que, à la différence de l'Empire achéménide, le royaume séleucide n'était pas une simple association de peuples reconnaissant le pouvoir royal. Pourtant son ouvrage démontre clairement que le royaume était d'abord une structure politique, dont l'existence dépendait avant tout de la capacité des rois à nouer des liens de dépendance différents avec des communautés de statuts très divers. Le territoire royal s'étendait donc jusqu'où le roi avait la capacité de faire appliquer ses ordres et de se faire reconnaître comme tel. De même, l'intégrité du royaume dépendait, comme on l'a vu, de la capacité des rois à s'imposer aux gouverneurs régionaux. Les liens de personne et les rapports de dépendance restaient donc au cœur de cette structure politique. Cela n'exclut pas que le royaume soit également devenu une structure territoriale, mais peut-être plus graduellement que ne le suppose l'auteur, par suite des évolutions nées de la pratique quotidienne du pouvoir et des décisions prises par certains rois particulièrement dynamiques, comme Antiochos III. On verra, quoi qu'il en soit, l'intérêt qu'il y a à lire cet ouvrage, dont les problématiques et les réflexions dépassent largement le cadre de l'histoire grecque.

Laurianne MARTINEZ-SÈVE.

Willy Clarysse, Dorothy J. Thompson, *Counting the People in Hellenistic Egypt*, Cambridge, 2006, vol. 1 : xxiv-694 p. (5 pl.) ; vol. 2 : xx-395 p.

Le fait est bien connu : le papyrus est une source d'information de toute première importance pour qui s'intéresse à l'histoire de l'Égypte antique, en particulier aux époques hellénistique et romaine. Le monumental et remarquable ouvrage publié récemment par W. Clarysse et D. J. Thompson le montre une nouvelle fois avec éclat. Fruit d'une recherche de plus de dix années, *P. Count* (comme les auteurs proposent d'en abrégier le titre) est un livre portant sur l'histoire économique et sociale de l'Égypte lagide. Loin d'être une synthèse, celui-ci s'intéresse plus précisément à la politique fiscale des Ptolémées et aux structures familiales et domestiques de l'Égypte préromaine. Pour traiter ces deux sujets apparemment dissemblables, W. Clarysse et D. J. Thompson ont travaillé sur des listes de recensement (par foyer et par activité professionnelle) de personnes soumises à l'impôt, en particulier celui sur le sel, et des sommes, exprimées en drachmes et en oboles, dues au fisc par chacun.

Un premier et fort volume de près de 700 pages réunit 54 papyrus s'étalant du milieu du III^e au milieu du II^e siècle a. C. Datés dans leur grande majorité des années 263-254, puis des années 243-217, tous les documents viennent de la région du Fayoum et de Moyenne Égypte, pour la plupart du nome Arsinoïte, quelques exemplaires étant originaires des nomes Hérakléopolite, Lykopolite et Oxyrhynchite. Parfois de longueur considérable (plusieurs centaines de lignes rangées sur plus de 20 colonnes), les textes ont souvent déjà été édités, mais la réalisation du *corpus* a été l'occasion de découvrir quelques pièces inédites (cf. *P. Count*, 7 à 10, 15, 17, 21, 46 à 49, 53, 54) et de rapprocher des fragments déjà connus de morceaux jusque-là négligés (cf. in *P. Count*, 3 et 20).

Chaque texte est publié avec soin. Est ainsi d'abord proposé un lemme dans lequel les informations d'usage sont exposées avec force détails, quand, bien sûr, la

matière le permet : origine géographique ; datation ; conditions de mise au jour ; état et lieu de conservation ; code d'identification et références bibliographiques ; présentation du contenu ; description, s'il y a lieu, des différents fragments avec essai de raccordement. Suivent l'édition du texte dans sa langue originale (en grec ou en démotique), un appareil critique (permettant de nombreuses révisions), puis (choix des plus heureux) une traduction en anglais en regard de la source. Le tout s'achève par un commentaire très poussé du document, toujours ligne à ligne. En revanche, pour des raisons de place et de coût, le *corpus* ne contient que quelques reproductions des papyrus étudiés, soit sous la forme de dessins, soit sous la forme de planches photographiques. Cela étant, d'autres clichés sont disponibles sur les sites internet des institutions où les documents sont conservés (les adresses sont communiquées dans le volume papier, au début de chaque notice présentant un texte). On en trouvera aussi un grand nombre sur le site internet consacré à *P. Count* et dont l'adresse est <http://pcount.arts.kuleuven.be>. Nous reviendrons plus loin sur les autres outils de travail offerts par ce site au chercheur.

Comme le montrent les thèmes abordés par W. Clarysse et D. J. Thompson, les documents réunis dans *P. Count* fournissent de nombreuses et précieuses informations sur la société égyptienne et l'administration fiscale lagide au milieu de l'époque hellénistique. Il faut dire que les registres étudiés dressent non seulement la liste des sommes dues par chacun à l'État, mais aussi un véritable état civil des individus recensés.

La volumineuse synthèse (presque 400 pages) accompagnant le *corpus* peut être partagée en deux grandes parties d'égale importance. Dans la première est exposé le cadre fiscal et géographique de l'analyse : description des opérations de recensement précédant la levée de l'impôt (chap. 2) ; présentation de la taxe sur le sel, principal impôt personnel levé par les rois lagides sur leurs sujets au III^e siècle (chap. 3) ; étude administrative du nome Arsinoïte, d'où vient la majorité des documents étudiés (chap. 4). Dans la seconde partie, l'attention est cette fois portée sur les individus nommés dans les listes de recensement (près de 5 000 personnes recensées). Rien n'échappe encore une fois à W. Clarysse et D. J. Thompson : les activités professionnelles pratiquées (enseignement, médecine, sacerdoce, etc. ; chap. 5), l'origine ethnique de chaque individu (Grec, Arabe, Perse, etc. ; chap. 5), la nature du cheptel, lui aussi soumis à la taxe sur le sel, détenu par chacun (cochons, vaches, moutons, etc. ; chap. 6), la composition démographique des foyers fiscaux (chap. 7), ou bien encore les noms des personnes recensées en tenant compte des variations chronologiques (entre le III^e et le II^e siècle), ethniques (grecques et égyptiennes), de genre (hommes et femmes) et géographiques (d'un village à l'autre) (chap. 8).

Au fil des chapitres, les informations tirées des papyrus de *P. Count* sont nombreuses, variées et précieuses. Entre autres exemples, il apparaît pour commencer que, à travers la taxe sur le sel, le prélèvement des impôts se faisait en Égypte dans une économie et une fiscalité entièrement contrôlées par l'État, à la fois initiateur et bénéficiaire du système. Une telle centralisation permettait le recensement régulier des populations imposables ainsi que la monétarisation progressive du pays. Par ailleurs, les hommes aussi bien que les femmes étaient soumis à l'impôt, mais les sommes versées au fisc variaient selon le sexe et ont constamment baissé au cours du III^e siècle (de 1,5 dr. à 4 ob. par homme et par an entre 263-254 et 243-217 ; de 1 dr. à 1,5 ob. par femme et par an au cours de la même période).

Tous les individus n'étaient pas égaux devant l'impôt. Quelques groupes étaient en effet épargnés, à commencer par les colons venus de l'étranger, les indigènes prêts à collaborer, de même que les individus (médecins et enseignants, par

exemple) impliqués dans la propagation de l'hellénisme en Égypte. Mais il ne s'agissait là que de quelques privilégiés, le reste de la population (égyptienne, pour l'essentiel) étant soumis, à des degrés divers, aux taxes réclamées par le fisc. Cette différence de traitement tenait en partie au fait que les Lagides, tout en préservant les spécificités de leur royaume, avaient besoin d'appuis intérieurs pour faciliter l'entrée de celui-ci dans le nouvel Orient grec né des conquêtes d'Alexandre le Grand.

Les militaires et les prêtres étaient également avantagés par le pouvoir central. Installés comme clérouques dans la vallée du Nil, les premiers étaient indispensables aux rois d'Égypte pour tenir leurs états et garder leur rang face à leurs voisins. Dans le même esprit, en ménageant les prêtres des cultes égyptiens, les autorités espéraient ainsi neutraliser une force prompte à susciter des troubles.

Autre enseignement important issu des papyrus de *P. Count*, Grecs et Égyptiens se cotoyaient souvent sans se confondre. Ainsi, les premiers occupaient les postes les plus élevés de l'administration, en particulier dans le secteur financier. D'autres étaient négociants en vin, enseignants, médecins, coiffeurs, ou bien encore marchands. De leur côté, les Égyptiens se livraient à des activités plus traditionnelles, soit comme paysans (de loin les plus nombreux), soit comme scribes, soit comme prêtres. Les deux communautés différaient également au sein des familles. Installées dans des villages dont la population moyenne tournait autour de 500 personnes au III^e siècle, celles des Égyptiens étaient en général plus réduites que celles des Grecs ; la polygamie restait une pratique presque exclusivement égyptienne ; enfin, les filles étaient plus nombreuses dans les foyers indigènes que dans les foyers grecs (en raison sans doute de leur fréquente exposition).

On l'aura compris à travers ces quelques données, *P. Count* marque bien une étape essentielle dans l'étude de la fiscalité et de la société égyptiennes à l'époque hellénistique. L'admirable travail accompli dans ces deux domaines par W. Clarysse et D. J. Thompson servira certainement longtemps, aussi bien aux spécialistes de l'Égypte préromaine qu'à ceux des régions alentour. Cela étant, afin de profiter pleinement de leur travail, nous signalerons que l'ouvrage doit être lu en tenant compte des corrections au texte mises en ligne par les auteurs sur le site internet, nommé plus haut, consacré à *P. Count*. À ce même endroit, qu'il faut considérer comme un supplément à la publication, se trouve une base de données réunissant tous les noms de personnes mentionnés dans les papyrus examinés (cf. déjà le très volumineux index édité, dans sa version papier, à la fin du *corpus*). Accessible à l'adresse <http://pcount.arts.kuleuven.be/prosop.html>, celle-ci l'est également sur le site de la *Prosopographia Ptolemaica*, à l'adresse <http://prospol.arts.kuleuven.be>. Une seconde et précieuse base de données, réalisée à l'origine pour écrire le chapitre 7 de la synthèse, est mise aussi à la disposition du chercheur.

Fabrice DELRIEUX.

Anne Gangloff, *Dion Chrysostome et les mythes. Hellénisme, communication et philosophie politique*, Grenoble, Jérôme Millon, coll. « HOROS », 2006, 428 p.

La question complexe du mythe – ou des mythes – régulièrement prise comme enjeu de réflexions sur l'Antiquité grecque éveille, dans le contexte de l'époque impériale romaine, des résonances spécifiques. De fait, dans un cadre où

les cités grecques étaient placées sous le contrôle d'un pouvoir politique romain, la matière mythique pouvait, sinon garder une efficacité politique et sociale, au moins fournir un savoir commun, une mémoire propre à entretenir la conviction de partager une même identité culturelle et favoriser, comme l'avait souligné J.-P. Vernant en 1996 dans une réflexion sur « Les frontières du mythe », la recherche dans le passé très ancien de liens culturels et symboliques.

Issu d'une thèse de doctorat, le présent ouvrage se propose de placer cette question des mythes au cœur d'une approche de l'œuvre de Dion Chrysostome dont les discours, envisagés sous l'angle de la rhétorique et de la philosophie politique dans le contexte des I^{er} et II^e siècles de notre ère, peuvent servir de pierre de touche à une analyse de l'« hellénisme d'époque romaine » – pour reprendre le titre d'une publication récente : S. Follet (éd.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents, nouvelles approches (I^{er} s. a. C. - III^e s. p. C.)*, Paris, 2004. Si, dans le sillage des livres pionniers de P. Desideri (*Dione di Prusa: un intellettuale greco nell'Impero romano*, Messine-Florence, 1978) et de C. P. Jones (*The Roman World of Dio Chrysostom*, Cambridge [Mass.], 1978), plusieurs études récentes ont cherché à confronter l'œuvre de Dion aux réalités de la présence politique romaine (N. Méthy, « Dion Chrysostome et la domination romaine », *AC*, 63, 1994, p. 173-192 ; S. Swain, *Hellenism and Empire. Language, Classicism and Power in the Greek World AD 50-250*, Oxford, 1996, p. 187-241 ; A. M. Milazzo, *Dimensione retorica e realtà politica. Dione di Prusa nelle orazioni III, V, VII, VIII* [Spudasmata, 115], Hildesheim, 2007), l'auteur de la présente étude a choisi, quant à elle, d'explorer plus particulièrement, en la situant dans l'horizon culturel de la seconde sophistique, la question de la portée pédagogique des mythes utilisés par Dion, en partant de l'idée que la rhétorique, indissociable de la culture, permet à Dion, grâce à un travail d'appropriation active et de réinvention sur les mythes, de développer un projet politique et philosophique ancré dans le réel. L'auteur entend ainsi défendre l'idée de la cohérence d'un projet oratoire global dans lequel la virtuosité rhétorique serait subordonnée, chez Dion, à une réflexion approfondie sur la poésie, la pédagogie et la politique. La nature du mythe à l'époque romaine, devenu essentiellement objet littéraire et culturel, a donc conduit l'auteur – elle s'en explique elle-même – à aborder les mythes non pas selon une réflexion ethnologique et anthropologique qui chercherait à en dégager la portée sociale et historique, à la manière des études menées par l'« école de Paris », mais selon une approche qui en fait les vecteurs de « valeurs morales, politiques, philosophiques et religieuses actualisées », dans des textes où il s'agit de mettre en évidence des « stratégies oratoires ».

Pour étudier ainsi le bien-fondé et la portée pédagogique de l'utilisation des mythes par le rhéteur de Pruse, l'auteur suit une démarche en quatre temps. Une première partie étudie les différentes acceptions que Dion lui-même prête à la notion de mythe, à la lumière d'une analyse lexicologique menée à partir des récits mythiques (une quarantaine), mais aussi de toutes les simples références (près de 400) présentes dans l'œuvre du sophiste : cela permet à l'auteur de dégager et de classer les sources littéraires exploitées par Dion, mais aussi de définir sous quelle forme (mention, narration ou allusion) ces témoignages sont intégrés aux discours et d'y analyser la répartition des exemples mythiques. L'ensemble permet de mettre en valeur les commentaires dont le sophiste accompagne sa reprise et sa réélaboration des mythes, témoignages de sa réflexion sur la valeur de la parole poétique et de son utilité dans une stratégie de communication.

C'est cette « réflexion sur l'éloquence par le biais des mythes » qui fait l'objet de la deuxième partie où il s'agit de montrer que l'utilisation des mythes par le sophiste lui permet de faire de la parole oratoire un thème central de ses discours

propice à une réflexion sur la question du vrai et du faux, sur les séductions de la parole employée comme instrument de persuasion et d'enseignement, ou encore sur la manière de concilier sagesse philosophique et séduction poétique, à des fins pédagogiques. Au fil de l'analyse, l'auteur fait bien apparaître la dimension morale d'une telle réflexion et montre que, tout en s'inscrivant dans la ligne de celle développée depuis le I^{er} siècle avant J.-C. par les rhéteurs à la recherche d'une réconciliation entre rhétorique et philosophie, et donc dans les débats suscités par la critique platonicienne de la poésie homérique, elle s'appuie sur un système de valeurs (la *doxa* ou la *philotimia* notamment) qui met les discours de Dion en prise avec les réalités de son temps, même s'il apparaît aussi qu'aux yeux de Dion la vérité idéologique l'emporte sur la vérité historique. C'est un objectif politique et pédagogique qui légitime la synthèse entre rhétorique et philosophie que Dion propose à ses contemporains.

Dans une troisième partie, l'auteur examine plus précisément la place et le fonctionnement des mythes comme « outils pédagogiques » dans l'argumentation développée par Dion dans ses discours. C'est l'« efficacité des mythes » qui est mesurée ici, à l'aune de visées pédagogiques qui conduisent le sophiste à privilégier dans ses propos la fonction illustrative liée à la force des images véhiculées par la matière mythique, à ne pas sacrifier la clarté à l'érudition et, de façon générale, à faire une exploitation calculée des procédés de la rhétorique dans le souci de retenir l'attention aussi bien des *pepaideumenoï* que du public moins cultivé. C'est dans cette optique – démagogique au sens étymologique du terme – que Dion joue de la plasticité des mythes pour les adapter aux perspectives philosophiques et morales qui sont les siennes, au fil d'un travail de resémantisation qui s'effectue à des degrés divers, allant de la simple interprétation à une véritable réécriture ou réinvention, dans une optique pragmatique qui reflète à l'égard de la tradition ce que l'auteur appelle une conception « utilitariste » du mythe.

L'auteur en vient alors, dans une dernière partie, à traiter de l'utilité morale et politique des mythes, ce qui la conduit à prendre en compte le contexte d'énonciation des discours pour y cerner dans quelle mesure l'imaginaire mythique des destinataires (empereur, foules urbaines) pouvait garantir l'efficacité des conceptions défendues par Dion en matière d'idéologie du pouvoir (un thème qui permet à Dion, à travers plusieurs discours, de construire une théorie politique de la royauté où sont opposés les modèles du bon roi et du tyran), de moralité civique ou d'éducation, et donner ainsi une assise à l'expression des valeurs par lesquelles Dion défend, non sans ironie parfois, comme le montre bien l'auteur, et en privilégiant quelques figures mythiques (Héraclès, Ulysse, Agamemnon, Achille), une certaine idée de l'hellénisme – avec comme particularités notables le peu de cas fait par le sophiste de la mythologie locale, une position nuancée à l'égard du passé mythique et de la croyance en ce passé, ou encore l'ouverture, sensible dans les grands mythes philosophiques, à l'influence de « sagesse barbares » : cela permet à l'auteur, en ce qui concerne certains aspects de la définition de l'hellénisme, de dégager la spécificité du point de vue de Dion, par rapport en particulier à la documentation épigraphique, dont le témoignage n'est cependant évoqué qu'en passant.

Plus proche des réflexions d'un P. Veyne (*Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, 1983) que des approches relevant de l'anthropologie culturelle ou de l'analyse sémiologique, c'est bien en termes de « stratégie » ou de « modalité » plutôt qu'en termes d'« objet » ou de « narration » que la présente étude aborde la notion de mythe, considéré surtout comme producteur, pour ceux à qui il est destiné, d'effets de sens et comme moyen, donc, de formuler une représentation de soi à travers des discours qui s'insèrent dans un contexte historique spécifique.

On apprécie, dans cet ouvrage équilibré et très clairement rédigé, le souci, à travers une analyse fouillée de l'ensemble de l'œuvre de Dion, de reconstituer un cheminement intellectuel où l'utilisation des mythes révèle à la fois toute une culture, dont se nourrit la société multiculturelle de l'Empire et dont on trouve des échos ailleurs, dans la littérature contemporaine ou dans la documentation épigraphique issue des cités, mais aussi un travail spécifique de réécriture qui répond à un projet dont les visées sont politiques et pédagogiques : l'attitude de Dion, qui oscille entre l'adhésion et la distance, permet la construction de discours moraux et politiques qui doivent beaucoup à la culture philosophique et en particulier platonicienne du sophiste, tout en révélant une attitude vis-à-vis du passé et des valeurs grecques qui a sa spécificité par rapport à l'usage que peuvent en faire ses contemporains, qu'il s'agisse des intellectuels (on pense, bien sûr, à Plutarque) ou des cités grecques de l'Empire. La présente étude relève certes de l'histoire littéraire, mais l'éclairage qu'elle apporte sur l'univers intellectuel d'un représentant de la seconde sophistique a sa place dans une histoire des mentalités, dans le sillage des études menées sur le genre littéraire contemporain du roman grec, et à côté des travaux qui s'attachent à reconstituer, à partir surtout de la documentation épigraphique, l'histoire des sociétés civiques d'Asie Mineure à l'époque impériale (voir notamment, parmi les études récentes, H.-L. Fernoux, *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III^e siècle av. - III^e siècle apr. J.-C.). Essai d'histoire sociale*, Paris, 2004, ou A. Heller, « *Les bêtises des Grecs* ». *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a. C. - 235 p. C.)*, Bordeaux [Scripta antiqua, 17], 2006). L'étude croisée de ces différents travaux permet de mieux cerner ce qu'était le cadre mental et l'horizon intellectuel des Grecs dans l'Orient romain, voire l'efficacité sociale et politique que pouvaient avoir les mythes tirés de cet héritage culturel – le mythe pouvant servir à articuler un imaginaire qui permettait aux Grecs de penser les réalités de leur temps.

Bien que tous les discours de Dion (d'ailleurs commodément répertoriés en fin de volume) n'aient pu servir au même degré de socle à l'analyse – certains, comme les discours bithyniens, ne faisant que peu appel aux références mythiques –, on n'en apprécie pas moins la possibilité d'avoir un aperçu, à travers l'approche développée ici, du contenu de bon nombre de textes qui attendent encore leur traduction française. Un index des personnages historiques et mythiques ainsi que des auteurs anciens complète utilement le volume.

Yves LAFOND.

Stéphane Benoist (éd.), avec la collaboration d'Anne Daguët-Gagey, *Mémoire et histoire. Les procédures de condamnation dans l'Antiquité romaine*, Metz, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 31, 2007, 360 p.

À lire les premiers mots du titre, le lecteur pourrait songer à un nouveau livre dévolu au thème très actuel des rapports entre mémoire et histoire dans les sociétés contemporaines. S'il trouvera assurément quelques éléments de réflexion à ce sujet, c'est cependant à un tout autre contexte que se rapporte l'ouvrage : l'Antiquité romaine, envisagée ici dans un large champ chronologique courant de la fin de la République à l'Empire tardif. Il s'agit essentiellement d'explorer le rapport des Romains à la mémoire des personnes et des groupes, par le prisme de sa

condamnation. Il existait en effet, à l'époque impériale, une pratique originale nommée *damnatio memoriae* par les Modernes, consistant à condamner la mémoire d'une personne (très souvent, les empereurs jugés « mauvais », mais aussi des notables ou, beaucoup plus rarement, des personnes de plus humble condition) ou d'un groupe d'individus. Pour un Romain, il était difficile d'envisager une punition plus terrible que la négation de sa *memoria* et l'interdiction de tout *monumentum* rappelant son souvenir. Hautement construite, cette mémoire était liée aux enjeux de pouvoir et aux considérations propres au moment de son élaboration, à l'instar de ce qu'elle est aujourd'hui encore. Fabriquée par les princes et par les grandes *gentes*, elle jouait un rôle déterminant dans les ruptures dynastiques et familiales, comme dans la définition des élites, d'une légitimité politique et d'une continuité historique. L'importance de ces enjeux, à Rome comme de nos jours, jointe à l'apport de documents reconsidérés ou découverts il y a peu (tel le sénatus-consulte de *Cn. Pisone Patre*), expliquent pour partie le regain d'intérêt dont cette pratique a récemment fait l'objet. Dans ce renouvellement historiographique (voir encore H. I. Flower, *The Art of Forgetting. Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture*, Chapel Hill, 2006), un rôle majeur revient au groupe de recherche sur « Les victimes de la *damnatio memoriae* », qui est à l'origine du volume *Mémoire et histoire*. En effet, ce dernier prend place dans une série de publications consacrées à la question depuis plusieurs années (voir notamment les *Cahiers du Centre Glotz*, XIV, 2003, p. 227-310, et XV, 2004, p. 173-253), en réunissant 18 nouvelles contributions produites lors de trois tables rondes tenues en 2005 et 2006. Assorti d'une introduction et d'une conclusion de St. Benoist, l'ouvrage est composé de quatre parties, dévolues aux origines de la procédure juridique de condamnation de mémoire, au modèle impérial de l'effacement dans l'espace urbain, à la topographie exemplaire de la mémoire et au prolongement éventuel de ces pratiques dans l'Empire chrétien et au sein de l'Église. De l'ensemble ressortent incontestablement la diversité et la complexité de la condamnation de mémoire. Diversité des pratiques et de leur sens : après une brève intrusion dans la période pharaonique préromaine, l'exemple égyptien étudié par D. Devauchelle permet de bien saisir les nuances existant entre effacement, condamnation et martelage du nom. Mais aussi diversité et spécificité des supports et des contextes, illustrées entre autres par les études de St. Benoist sur les martelages d'inscriptions, de J. de Jong sur les papyrus du III^e siècle, d'A. Daguet-Gagey sur les monuments romains construits par des *damnati*, ou encore de M. Kantiréa sur les statues de culte du Métroon d'Olympie. En s'insérant plus ou moins bien dans les grands objectifs définis, les diverses contributions abordent souvent des questions difficiles. Celle des origines de la procédure juridique de la condamnation de mémoire est envisagée dans une partie caractérisée par sa forte unité et par l'étude avisée de trois moments décisifs (la période courant des Gracques aux proscriptions de Sylla, abordée par M. Bats ; le sort des partisans d'Antoine, étudié par M.-C. Ferriès ; la condamnation de Domitien, envisagée par A. Martin). À l'autre extrémité de la longue période retenue comme cadre d'étude, la dernière partie du volume fournit divers éléments de réponse au problème de l'éventuelle pérennité de la procédure durant l'Empire chrétien tardif. Mais certaines contributions relatives à cette période paraissent soulever un autre problème, qui ne faisait pas partie des objectifs premiers du volume. Il s'agit de la définition de la pratique étudiée, qui détermine en partie l'adéquation de certaines réflexions avec le sujet. Sans revenir dans le détail sur le contenu qu'il semble possible de lui attribuer, ce que nous appelons *damnatio memoriae* paraît revêtir un caractère officiel, en rapport avec le volet juridique de la procédure (dimension clairement retenue dans des études comme

celles d'A. Daguët-Gagey, p. 113-114, et de C. Hoët-van Cauwenberghe, p. 178, sans parler des essais de définition produits dans les *Cahiers Glotz*, XIV, 2003). De ce fait, il faut nuancer les propos de J. Arce, qui a le mérite de poser d'importantes questions relatives à l'arc de Constantin (dont l'histoire demeure discutée), mais qui croit relever sur le monument trois condamnations de mémoire. Les deux premières seraient liées au emploi de reliefs empruntés à des monuments bâtis par Trajan, Hadrien et Marc Aurèle, et au remplacement de leurs visages par des portraits de Constantin. Il aurait sans doute été plus juste d'emprunter à certains spécialistes le terme d'« appropriation » (que cite pourtant l'auteur). La troisième *damnatio* est associée à la mutilation systématique du visage de Constantin, et attribuée à l'« aristocratie païenne de la ville » à partir du milieu du IV^e siècle. Là encore, l'emploi de l'expression *damnatio memoriae* paraît abusif, du moins en l'état de l'argumentation, qui aurait mérité d'être plus développée. Ces remarques peuvent sembler pointilleuses, mais une utilisation trop floue des concepts risque de nuire à la cohérence générale de la réflexion et paraît en contradiction avec l'invitation constante à la précision de l'analyse. Au regard du contenu général du volume, il est même permis de se demander si le terme « procédure », intégré au pluriel dans le sous-titre, n'aurait pas pu être accompagné de ceux d'« application », voire d'« interprétation » de la condamnation de mémoire, largement abordées par ailleurs. Un autre aspect de la *damnatio* appelle encore quelques remarques. Il s'agit bien d'une condamnation de la *memoria*, qui induit à notre avis une distanciation temporelle minimale par rapport aux victimes, souvent déterminée par leur mort ou par une certaine forme d'extinction (lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une hérésie). Or, si les réflexions de C. Buenacasa Pérez (« La persécution du donatisme et l'imposition de l'orthodoxie en Afrique du Nord ») et de M. V. Escribano Paño (« La condamnation au silence des eunomiens dans le *Code Théodosien* ») mettent bien en lumière la dimension juridique des procédures de condamnation, elles semblent moins directement en rapport avec la *memoria* elle-même. Lorsque les dispositions étudiées furent prises, elles visaient plus à abattre des groupes jugés déviants mais encore actifs, qu'à condamner la mémoire d'adversaires déjà terrassés. Certes, il n'y a souvent qu'un pas de l'un à l'autre : le classement comme *hostis publicus*, par exemple, est l'antichambre de la *damnatio memoriae*. Mais doit-on pour autant brûler les étapes ? De même, l'étude de K. Merlin (« Maximianus de Syracuse, *uenerandae memoriae* ») rappelle certes que la *memoria* d'un individu peut être honorée même au prix de certaines tensions, mais elle paraît assez éloignée du cœur du sujet, formé par la pratique de la condamnation. De ce point de vue, les études d'H. Ménard (sur la révolte d'Héraclien) et de J. Desmulliez (sur les évêques hérétiques de Naples) produisent des efforts de délimitation qui semblent plus satisfaisants. Les deux parties centrales du volume, fondées sur des approches topographiques, possèdent une forte unité et appellent moins de commentaires, même si les conclusions dégagées s'avèrent plus ou moins riches. L'analyse de M. Kantiréa montre bien comment la condamnation de mémoire peut être intégrée dans l'organisation interne d'un sanctuaire provincial du culte impérial, mais aussi en quelle mesure elle peut expliquer l'abandon d'un lieu de culte au profit d'un autre. Celle de M. Sève (« Le destin des honneurs pour les empereurs et les notables à Philippes ») aboutit à des résultats plus décevants (le corpus étudié ne comporte qu'un exemple de martelage). Mais, sur une échelle pluriséculaire, elle met en évidence les effets des réaménagements urbains et de la recomposition des élites sociales sur la disposition spatiale des inscriptions honorifiques. L'approche topographique forme aussi le cœur de l'étude de S. Lefebvre, qui porte sur divers documents provenant de Lepcis Magna, Cuicul et

Timgad. L'idée d'une « pédagogie du martelage », d'une « absence significative », à valeur exemplaire et à l'adresse des vivants, est convaincante. Mais les cas analysés sont significatifs de la complexité des situations et de la prudence avec laquelle il faut procéder. Le poids des considérations pratiques et locales semble important, au même titre que celui du pragmatisme (tout aussi essentiel dans le sort des bâtiments construits par des *damnati*, ou dans les motifs de l'effacement du nom de ces derniers dans les papyrus). À l'évidence, l'élaboration d'une mémoire officielle ne pouvait ni ne voulait forcément tout gommer. Le constat final est donc celui d'une pratique toujours partielle, invitant les historiens à en saisir toutes les nuances. Car l'un des nombreux mérites de l'ouvrage, outre l'intérêt de multiples réflexions, est bien d'inviter constamment le lecteur à se défier des apparences et à affiner ses méthodes. Un autre est de lui rappeler, s'il en était besoin, le poids exercé par les choix mémoriels des Romains sur l'état et la transmission des documents dont l'historien fait son pain quotidien.

Patrice FAURE.

Pierre-Marie Guihart, *Monnaies gauloises et circulation monétaire dans l'actuelle Normandie*, Caen, CRAHM, « Collection de la médiathèque municipale de Bayeux » (Calvados), 2008, 130 p.

Voici un bref ouvrage qui rendra des services à ceux qu'intéresse la numismatique celtique, spécialistes et amateurs, historiens et archéologues. D'une présentation luxueuse, il commence par 20 pages de synthèse, le reste étant consacré au catalogue des 78 pièces de la collection de Bayeux (p. 23-124). Il donne alors à voir chacune ou presque, grâce à de belles photos, le plus souvent en couleur, faites par l'auteur : elles sont reproduites à l'échelle naturelle en tête des rubriques individuelles sur la page de droite, et grossies quatre fois en regard, le tout sur un fond noir qui rehausse les qualités artistiques des droits et des revers – et rend parfois difficile la lecture de certaines notes que le noir écrase (n. 11, 13, etc.). Comme il se doit, chaque fiche décrit le droit et le revers, donne le poids, le diamètre et le métal, la référence et la bibliographie, enfin la provenance, connue ou non (une cinquantaine d'objets est de « provenance inconnue »).

Dû à un bon connaisseur des monnaies gauloises du nord-ouest de la France, qui a déjà publié d'autres ensembles, l'introduction est claire et illustrée de cartes et de tableaux, avec le souci du lecteur néophyte auquel sont destinés des notes explicatives et un lexique (p. 129). Elle rappelle que la série a été constituée à partir des dons de collectionneurs du XIX^e siècle, lesquels n'ont pas tous dessiné leurs pièces ni précisé le lieu de trouvaille. Pour celles dont l'origine est connue, beaucoup proviennent du Calvados, d'autres de Seine-Maritime ou d'Armorique, et trois de beaucoup plus loin, d'Indre-et-Loire (n° 72) et de la Loire (n° 60), voire de la région danubienne (n° 78). Pour d'autres, de provenance indéterminable, on se demandera par quels cheminements elles sont maintenant à Bayeux, notamment celles émises par des peuples des provinces d'Aquitaine (n° 73-74), de Transalpine (n° 75-77) ou même du Danube (n° 78), en s'interrogeant sur les achats et échanges entre collectionneurs. Tous les exemplaires ne sont pas des originaux, mais huit des galvanoplasties, que les véritables monnaies aient disparu lors de la Seconde Guerre mondiale (n° 1) ou qu'il s'agisse de copies d'objets d'abord à Bayeux et maintenant dans d'autres musées (n° 2, 57, etc.).

L'auteur présente cet ensemble selon la géographie des lieux d'émission, connue ou non, probable ou possible, et en introduisant des données chronologiques qui suggèrent une évolution, même s'il est gêné par l'absence de critères archéologiques issus de fouilles précises ou de légendes monétaires (sauf sur deux monnaies de l'époque de la guerre des Gaules). Le point de départ a été la présence et l'imitation en Gaule des statères d'or du roi Philippe de Macédoine et de ses successeurs, à la fin du IV^e et au début du III^e siècle av. J.-C., lourdes pièces d'or rapportées par les mercenaires gaulois au service des souverains hellénistiques, ou issues d'échanges économiques rares mais réels. Au début, les types grecs sont assez fidèlement suivis – à savoir, une tête apollinienne au droit et un aurige avec son attelage au revers, différenciés les uns des autres par des symboles introduits dans le champ : sangliers, torques, lyres, etc. Mais ces pièces anciennes et lourdes, entre 6,50 g et 7,50 g, cependant pas tout à fait au poids d'origine, sont rarement accompagnées de sous-multiples, hémistatères (3 ex., n^{os} 1, 2, 59) ou quarts de statères (5 ex., n^{os} 3, 7, 13, 27, 50), et donc équivalent à de fortes sommes, sans change possible en « petite monnaie ». Ensuite les images se modifient peu à peu, ainsi que le métal et le poids. On remarquera que le mot « statère », qui désigne d'ailleurs un poids, est employé pour le billon (n^{os} 17-18, 35-40, 42, 44, 46, 48) et l'argent (n^{os} 14-16).

Après l'or, une grande diversité de métaux est utilisée, selon l'origine et la valeur respective des pièces, l'existence éventuelle d'espèces divisionnaires, selon l'époque d'émission, sans oublier les aléas de la constitution des collections modernes. Il serait d'ailleurs intéressant de soumettre ces objets à des analyses physico-chimiques, comme cela se pratique fréquemment dans quelques laboratoires spécialisés, pour préciser la teneur en métal précieux, or ou argent, les alliages éventuels (de l'« or pâle », n^{os} 4-9 ; de l'« argent allié », n^o 14-16 ; du billon et du bronze frappé ou coulé) et les éléments traces, qui tous apportent beaucoup pour la chronologie, la provenance des métaux, les manipulations monétaires et la « fausse monnaie » (monnaies fourrées n^o 65-66). Cela permettrait des comparaisons avec d'autres séries.

Un petit reproche, pour finir, sur deux coquilles de la p. 57 : « territoire aux Vénètes » (*sic*) et « l'actuelle Le Mans » (*sic*). Sinon, avec une courte série de documents, cet ouvrage apporte beaucoup car la collection de Bayeux reflète bien l'histoire de la monnaie gauloise, entre l'or et l'argent de haut titre des débuts du monnayage et les médiocres potins, de faible valeur, si fréquents au I^{er} siècle av. J.-C.

Ariane BOURGEOIS.

Jean-Louis Brunaux, *Nos ancêtres les Gaulois*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2008, 299 p.

On ne peut qu'être d'accord avec le discours *pro domo* « Redécouvrir la Gaule » de Jean-Louis Brunaux qui constitue l'introduction de son dernier ouvrage et irrigue l'ensemble de son livre : la connaissance des Gaulois est encore trop souvent victime aujourd'hui des anciennes représentations (les profondes forêts, le druide et son gui, les sacrifices humains, la résistance à la conquête romaine, etc.), élaborées aux XIX^e et XX^e siècles pour des motifs souvent idéologiques ; l'auteur insiste sur la responsabilité de la III^e République. Ces images d'Épinal sont entrées dans la mémoire collective des Français par l'intermédiaire des manuels d'histoire

de l'Instruction publique et des productions de la littérature de jeunesse ou à destination du grand public. Plus grave encore : elles n'ont pas pu être révisées car la Gaule a disparu des programmes de l'Éducation nationale qui privilégient le monde contemporain. J.-L. Brunaux pousse l'analyse plus loin encore : il voit dans ce mauvais traitement la conséquence d'une spécialité (l'histoire de la Gaule) « arriv[ée...] trop tard » (1828 avec Amédée Thierry) et « disparu[e] avant même d'atteindre sa maturité » (1926 avec le dernier tome de l'*Histoire de la Gaule* de Camille Jullian) ; ensuite, la discipline s'est éclatée entre spécialistes, souvent archéologues, peu soucieux pour la plupart de transmettre au grand public un discours historique intelligible. Quant aux études celtiques, qui ont fleuri après 1945, elles ont pu apparaître comme la panacée en noyant les Gaulois dans la nébuleuse celte, mais cette voie était truffée d'embûches (perte d'historicité en particulier) et ne fut empruntée finalement jusqu'au bout que par les celtomanes. Dans la lignée de ses études antérieures, J.-L. Brunaux milite pour un retour aux sources littéraires gréco-romaines, confrontées aux autres données. À travers cinq parties (le pays, les Gaulois, leur religion, Rome et l'héritage gaulois), il parcourt la galerie des anciennes représentations en expliquant leur genèse et en apportant le contre-pied fondé sur les résultats de la recherche actuelle. Avec cette méthode en apparence simple mais ô combien pédagogique, il permet au lecteur d'être solidement informé et de se faire une opinion éloignée des fantasmes d'hier.

Dans la première partie (« La Gaule, le pays qui préfigure la France »), J.-L. Brunaux rappelle que *Gallia* n'est pas le visage antique, mangé par la forêt, de la France éternelle, campée sur ses frontières naturelles, abritant une nation (c'est-à-dire une patrie) qui préfigurerait celle sortie de la Révolution. La Gaule est née autant de l'imagination des savants grecs (Poseidonios) et de Jules César que de l'observation scrupuleuse par ces derniers d'une *koïnè* culturelle (politique) et socio-économique qui pouvait justifier une appellation spécifique. L'auteur insiste sur la maîtrise des paysages par les Gaulois, les études archéologiques fondées sur la prospection systématique au sol, l'interprétation de la photographie aérienne, et les études paléo-environnementales ont prouvé que la Gaule était un territoire livré au labour et au pâturage, et non à la seule forêt.

Dans la deuxième partie (« Les Gaulois, un peuple frustré ? »), J.-L. Brunaux envisage le *topos* du guerrier gaulois valeureux, volontiers querelleur et indiscipliné, sur lequel les Anciens portaient un jugement ambivalent, nourri autant par la crainte que par la sympathie ; il vivrait dans une hutte sauvage et ronde, dépourvu de toute préoccupation artistique. Pour contrecarrer cette représentation, l'auteur replace le guerrier gaulois dans son environnement collectif qui évolua, du Hallstatt à l'époque de César, du compagnonnage archaïque à l'armée quasiment hoplitique ; à cette occasion, il évoque l'importance des assemblées de guerriers, des valeurs et de la sociabilité guerrières et aristocratiques (du banquet), des rites de la victoire, mais également des transformations sociales dues à l'entrée des Gaulois dans l'économie méditerranéenne (l'émergence des commerçants et des financiers). La recherche archéologique a permis de sortir de l'image exclusive de la hutte pour envisager la très grande variété de formes d'habitat des Gaulois, depuis la confortable « villa aristocratique » jusqu'à l'habitation isolée, fondée sur une maîtrise poussée du travail du bois. J.-L. Brunaux offre une précieuse historiographie de la découverte de l'art gaulois, un temps focalisée sur les monnaies. Il rappelle la fébrilité des années 1950 (et les « traits de génie fulgurants » d'André Malraux en particulier) qui aboutit, en 1977, à « L'Univers des formes » consacré à l'art celte de Paul-Marie Duval. C'est d'ailleurs en se fondant encore sur la périodisation élaborée par ce savant que l'auteur invite à découvrir la maîtrise des

créateurs et la richesse de l'imaginaire gaulois où se retrouvaient la main des artistes et l'esprit des druides, jusqu'à l'ultime période, celle de la conquête romaine, qui voit une certaine perte d'originalité.

Avec la troisième partie (« La religion gauloise »), J.-L. Brunaux retrouve des lieux communs célèbres, concernant les sacrifices humains, les druides et les bardes, et des champs d'investigation qu'il connaît bien. Il a fallu attendre les années 1980 et l'étude des enclos sacrés découverts dans ces années-là (Gournay-sur-Aronde, Ribemont-sur-Ancre) pour découvrir une religion où le « sacrifice de commensalité » et l'offrande des dépouilles des ennemis morts aux combats tenaient le premier rang, et remettre à sa place, c'est-à-dire exceptionnelle, le sacrifice humain (peine capitale ritualisée, sacrifice divinatoire). Après avoir évoqué le succès des druides dans l'imaginaire européen occidental, J.-L. Brunaux rappelle que les druides étaient d'abord des sages dont les connaissances encyclopédiques leur avaient permis de dominer la société gauloise d'avant Poseidonios, témoin de leur déclin, et d'intervenir dans de nombreux domaines (justice, religion, pouvoir). L'idée que les Gaulois n'auraient eu comme seule crainte que celle de l'effondrement du ciel est une caricature de l'eschatologie des druides. J.-L. Brunaux clôt cette partie sur les bardes qui, à la manière des aèdes grecs, distribuèrent par leurs compositions la louange ou le blâme dans la société aristocratique hallstattienne et non dans celle de la fin de l'âge du fer.

J.-L. Brunaux retrouve dans la quatrième partie (« Les relations avec Rome ») la question de la conquête romaine et de la civilisation gallo-romaine. Il fait un sort à la croyance dans une confrontation de bloc à bloc, conception inspirée par la montée des nationalismes contemporains. Il consacre une introduction aux relations entre les Romains et les Gaulois en Italie depuis l'affaire de la prise de Rome par des Gaulois à la solde du tyran Denys l'Ancien. Ce préalable permet à J.-L. Brunaux de montrer que les motivations et le déroulement de la conquête césarienne ne peuvent se comprendre que dans ce contexte chronologiquement et géographiquement large, même s'il n'est pas question de nier l'opportunisme de Jules César. Il rappelle la diversité et la complexité des conflits entre 58 et 51 av. J.-C. qui ne constituaient pas « une seule et même guerre », ni la préfiguration des guerres entre la France et l'Allemagne et de la résistance des Français aux envahisseurs. J.-L. Brunaux évoque ensuite toute l'ambiguïté du concept de Gallo-Romains (inventé en 1836 par Michelet) et détourné de son sens premier au ^{xx}e siècle pour signifier le caractère original de la civilisation gallo-romaine dont on refuse pour des raisons idéologiques l'inscription pure et simple dans la civilisation romaine impériale. La provincialisation légère, la municipalisation souple et la participation aux échanges économiques à l'échelle de l'Empire permettent à la Gaule de poursuivre sans trop de bouleversement son intégration dans le monde romain, commencée bien avant César et offrant aux Gaulois une « démocratisation de la consommation », une « découverte [plus grande] de l'individualisme » et un accroissement de l'urbanisation. Caractériser la romanisation ne signifie pas qu'il faille minimiser l'apport gaulois touchant non seulement l'agriculture, l'élevage et les métiers artisanaux, mais aussi la pratique politique locale. L'auteur termine cette partie en soulignant sa préférence pour le concept de « culture romaine provinciale » gauloise, l'une des nombreuses facettes de la culture romaine.

Dans la cinquième et dernière partie (« Que reste-t-il des Gaulois ? »), J.-L. Brunaux s'interroge sur l'épaisseur réelle de l'héritage gaulois. Refusant la position extrême de Karl F. Werner qui imagine une disparition de la culture gauloise dès l'époque gallo-romaine, il souligne au contraire les indices d'une persistance sous l'Empire de certains caractères de cette dernière, y compris certaines croyances

druidiques (la transmigration des âmes, mythes des origines), partagées depuis longtemps avec les Grecs et les Romains. Il insiste, à la suite d'Arnaldo Momigliano, sur la « fluidité » de la civilisation gauloise » qui lui permet, dès le début de l'âge du fer, de se mêler aux autres cultures, voire de « se dissoudre » dans « sa grande sœur latine ». Les toponymes et les mots gaulois présents dans la langue française représentent peut-être les vestiges de cette antique fluidité ; cependant, certains vont même jusqu'à soupçonner une influence plus grande du gaulois sur la syntaxe du français. Faut-il alors convoquer un « esprit gaulois » rémanent, débarrassé des caricatures que sont la gauloiserie des hommes et la fanfaronnerie du coq, emblème de la France ? J.-L. Brunaux termine son livre à la fois sur une mise en garde et un souhait. Reconnaître les anciennes représentations ne doit pas conduire à en créer de nouvelles, mais bien plutôt doit encourager à écrire une « nouvelle histoire de la Gaule ». L'ouvrage possède une courte sélection bibliographique, un tableau chronologique et des *indices* (thématique, géographique et des personnes).

Laurent LAMOINE.

Didier Foucault, Pascal Payen (éd.), *Les autorités. Dynamiques et mutations d'une figure de référence à l'Antiquité*, Grenoble, Jérôme Millon, coll. « Hobos », 2007, 395 p.

Cet ouvrage collectif et interdisciplinaire se fixe comme objectif d'analyser comment les Anciens ont été érigés en figures d'autorité. Le point de départ de cette étude est le constat que toute l'activité scientifique et intellectuelle, aussi bien en Occident qu'en Orient, s'est développée sous la tutelle de l'Antiquité païenne. Cette référence constante à l'Antiquité – qui a fini par faire se rejoindre les deux notions d'Antiquité et d'autorité, au point que les deux termes en viennent à n'en former qu'un seul, les Autorités – concerne des domaines aussi divers que la réflexion politique, la pensée juridique, ou encore la création littéraire et artistique. Les éditeurs annoncent d'emblée, en introduction, que trois problèmes n'ont pas été envisagés : la définition de l'autorité, la déploration et l'examen des crises de l'autorité et, enfin, la généalogie de la notion d'autorité.

La notion d'autorité trouve ses origines chez les Romains. Elle y est circonscrite à la sphère politique (*auctoritas senatus*). Même si ni la langue grecque ni les expériences politiques grecques ne révèlent la moindre connaissance de la notion d'autorité, on peut cependant trouver, dans l'Antiquité grecque, quelques équivalents de l'*auctoritas* romaine, notamment, comme le souligne Max Weber, dans la notion de pouvoir charismatique incarné par la personne de Périclès, tel qu'il apparaît chez Thucydide et Plutarque. Son autorité charismatique s'étend bien au-delà de la sphère politique et tient aussi à ses qualités oratoires. Le concept webérien de « domination charismatique » montre que, chez les Anciens, le concept d'Autorité, défini par un vaste champ lexical, occupe un spectre large qui s'étend du comportement politique au modèle d'éloquence ou de stylistique.

Comment passe-t-on de l'autorité chez les Anciens aux Anciens érigés en figures d'autorité ? L'écriture et le temps apparaissent comme les deux principaux garants du processus qui conduit de la reconnaissance des Anciens comme autorités à la pérennisation de cette institution. Concernant le temps, « un Ancien, en tant qu'il est recouvert d'autorité, est inscrit dans une continuité temporelle et participe de ce continuum de la construction d'un héritage » (p. 17). Le temps produit

donc de l'autorité et c'est l'écriture qui constitue le moyen par lequel se transmettent les œuvres qui font autorité. Cette réflexion sur l'écriture justifie le fait que ce livre explore « quelques-unes des voies par lesquelles les Anciens sont lus, corrigés, détournés, transformés, afin d'être érigés en références » (p. 22).

Après donc une ouverture consacrée au rapport entre le temps et la constitution des Autorités, l'ouvrage se décompose en cinq parties qui analysent la manière dont les Anciens sont traités, par la lecture et l'écriture, comme des figures de références. La première partie (p. 37-83), intitulée « Refonder », envisage la manière dont les Anciens ont été utilisés dans différents discours de refondation politique : il s'agit de situer le pouvoir dans un processus trouvant son origine dans l'Antiquité, étant donné que, « quelles que fussent les modes de son installation (...), c'est une nécessité pour celui qui détient un pouvoir et souhaite en assurer la perpétuation (...) de situer le régime qu'il a instauré comme l'aboutissement d'un processus trouvant son origine dans une lointaine Antiquité » (p. 37). Cette référence politique à l'Antiquité se constate à toutes les époques (divers exemples sont pris ici dans une période qui s'étend du XVIII^e au XX^e siècle). La deuxième partie (p. 88-147), « Contester », permet de comprendre comment la référence aux Anciens a permis d'apporter une caution à différentes entreprises de contestation, tout en pouvant elle-même faire l'objet de contestations. La troisième partie (p. 151-221), « Légitimer », montre comment les historiens anciens sont venus légitimer l'historiographie des Modernes. Alors que pendant longtemps les Modernes se sont crus incapables de rivaliser avec les Anciens dans l'écriture de l'Antiquité en se fondant sur le primat de la « vue » et de l'« ouïe », la découverte de nouvelles procédures d'analyse des traces des Anciens et le doute critique qui sous-tend de telles analyses vint relativiser ce monopole. Ce bouleversement commence au XVII^e siècle mais n'a pas pour autant ruiné l'autorité des Anciens. D'une part, parce que « les historiens anciens continuent d'être des modèles par le rapport qu'ils entretiennent avec les pouvoirs en place » (p. 152). D'autre part, parce que, « si l'on peut dire qu'avec l'arrivée des documents les historiens anciens en tant qu'auteurs perdent de leur capacité à constituer le corpus des textes fondateurs (...) légitimant au sens propre les affirmations de leurs successeurs » (*ibid.*), ils deviennent à leur tour des sources. La quatrième partie (p. 225-277), « S'appropriier », étudie comment l'appropriation de l'autorité des Anciens, sans toutefois les considérer comme indépassables, permet d'envisager de nouvelles perspectives intellectuelles. De nouveaux domaines du savoir apparaissent aux côtés de ceux hérités de l'Antiquité tardive et érigés en socle de tout l'enseignement jusqu'au XVII^e siècle. La cinquième et dernière partie (p. 281-335) de l'ouvrage, « Transformer », envisage le domaine de la littérature et de la langue. Alors que les quatre premières sections du livre illustraient quatre modalités du processus de recours à l'Antiquité en tant qu'autorité, cette dernière partie montre que c'est probablement dans le domaine de la littérature et de la langue que l'échange entre les Modernes et les Anciens est le plus visible et a été le plus étudié. La spécificité de ce dernier domaine repose sur un phénomène de double dérivation : « La modernité porte l'empreinte d'une Antiquité au second degré, et l'Antiquité est transformée pour prendre place chez les Modernes » (p. 281).

L'intérêt d'un tel ouvrage réside évidemment dans la diversité des périodes et des thèmes envisagés. Comme cela était annoncé un peu plus haut, le regard porté sur l'Antiquité est envisagé sur des plans aussi variés que l'histoire, la politique, les arts ou la philosophie. C'est l'ensemble des rapports entre les Anciens et les Modernes qui est analysé ici dans toute sa subtilité et sa complexité. Les aspects nuancés du rapport des Modernes aux Anciens reposent essentiellement sur les différents liens entre l'Autorité et le Temps. Comme le démontre F. Hartog dans son ouver-

ture, si l'idée d'Autorité semble toujours rattachée au passé, elle entretient aussi des liens avec le présent et le futur. En ce qui concerne le lien entre autorité et futur, un des axes de transfert d'autorité est le thème de la perfection. On passe de l'affirmation de la perfection absolue des Anciens à des considérations sur les degrés de perfection respectifs des uns et des autres. Pour le présent, la question qui se pose est la suivante : de quel « accroissement » le présent peut-il être porteur ? Aujourd'hui, on voit s'installer un régime dans lequel le présent paraît être devenu sa propre autorité. C'est parce que le passé n'est pas la seule référence en matière d'autorité que la référence aux Anciens est souvent complexe, comme le démontre parfaitement chacune des cinq parties du recueil.

On regrettera seulement le recours trop fréquent à un langage et à des formules souvent démesurément compliquées et opaques. Si l'on considère que « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement », alors on peut déplorer un certain manque de clarté de ce livre, aussi bien sur le fond que sur la forme. Mais une fois contournées ces difficultés de lecture, on ne peut qu'être séduit par la richesse de l'approche proposée dans ce livre. L'ouvrage propose une vision nuancée des rapports des Modernes aux Anciens et concrétise la complexité des relations qui lient à une autorité. Ce livre rappelle avantageusement ce que la modernité doit à l'antiquité et souligne que la contestation n'est efficace qu'à condition de connaître parfaitement ce que l'on cherche à dépasser. De telles réflexions trouvent une résonance particulière aujourd'hui, tant la connaissance de l'Antiquité est malmenée. On se plaît à vouloir retenir de la démarche proposée ici qu'aucune modernité ne peut se construire en dehors d'une référence, quelle qu'elle soit, aux Anciens.

Virginie HOLLARD.

Marina Detoraki, *Le martyre de saint Aréthas et de ses compagnons* (BHG 166), Paris, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance (« Monographies », 27), 2007, 317 p.

Les événements du début du VI^e siècle en Arabie du Sud constituent un hapax historique : le royaume du Himyar, converti récemment au judaïsme et allié à l'Empire perse, a alors exercé une véritable persécution contre les populations chrétiennes des territoires voisins dont il faisait la conquête, en particulier lors de la prise de la ville de Najrân en 523 qui entraîna le supplice d'Aréthas entre autres – sans doute le seul cas connu de persécution de chrétiens par une autorité politique de confession judaïque. La nouvelle déclencha très vite une floraison de textes, d'abord des lettres de compte rendu destinées à mobiliser les chrétiens, puis des œuvres à la fois hagiographiques et historiques comme le présent *Martyre de saint Aréthas* (ci-après *MgA*), et amena le royaume chrétien d'Éthiopie à intervenir en Arabie avec l'aide de Byzance jusqu'à conquérir le royaume de Himyar et rétablir la prépondérance du christianisme en Arabie. *MgA* est le texte conservé le plus long spécifiquement consacré à cet épisode, qui raconte à la fois la persécution et la vengeance par l'Éthiopie, mais il est difficile à exploiter à cause de sa genèse complexe, clairement exposée dans le premier chapitre de la présente édition (p. 11-56) : à l'exception de la brève mention de l'affaire dans les *Guerres* de Procope, toutes les autres sources importantes ont été rédigées en syriaque, en particulier la lettre de Syméon de Beth Arsham, dite lettre Guidi (ci-après *LG*), écrite dès 524, puis la « lettre Shahid », du nom de son éditeur, rédigée sans doute un peu plus tard, peut-être par le même

Syméon, et enfin le *Livre des Himyarites*, conservé hélas très partiellement, œuvre hagiographique qui proposait une lecture d'ensemble de ces événements du point de vue de l'Arabie et de l'Éthiopie. Le *MgA* révèle une claire dépendance envers les sources syriaques, surtout dans sa première partie où il reproduit *LG* avec des incohérences révélatrices : faute d'avoir compris que Syméon donne sur les mêmes faits successivement les informations de la lettre du roi himyarite Dounaas puis celles d'un messenger de Najrân, *MgA* duplique des épisodes ou renverse leur chronologie interne. Il donne ensuite des informations contenues dans la « lettre Shahid » ou dans le *Livre des Himyarites*, mais y a eu accès par d'autres sources inconnues – l'analogie de structure avec le *Livre des Himyarites* le suggère fortement. Enfin, la comparaison avec la *Vie de saint Grégentios*, texte grec du X^e siècle qui met son héros en scène à cette époque, révèle l'usage d'une source perdue commune sur la fin du règne du souverain éthiopien Elesboas. *MgA* est-il une œuvre en grec, ou est-ce une simple traduction d'un original syriaque ? L'utilisation de sources syriaques implique une traduction à un stade ou à un autre, et plusieurs expressions curieuses en grec s'expliquent certainement par le décalque du syriaque, mais le rédacteur grec a pu faire une synthèse originale de diverses sources syriaques. M. Détoraki penche en fin de compte, avec prudence, pour l'hypothèse d'un « *Martyre syriaque d'Aréthas*, de structure parallèle au *Livre des Himyarites*, qui aurait déjà réuni l'histoire de la persécution de Najrân avec celle de l'expédition d'Elesboas » (p. 77, voir aussi p. 56), et qui serait le modèle perdu du *MgA* conservé. L'hypothèse ne peut être exclue, mais impose de créer dans l'histoire du texte un maillon supplémentaire dont nous n'avons pas vraiment d'attestation directe ou indirecte ; elle se comprend mieux par l'analyse de *MgA*, qui n'est pas pour autant une simple traduction, mais une adaptation en grec qui tire la narration vers l'hagiographique et l'édifiant, et veut la rendre compréhensible pour des lecteurs byzantins peu familiers de l'Arabie (voir p. 81). Le deuxième chapitre, « Une œuvre et ses modèles » (p. 57-77), s'attache à éclairer cet aspect littéraire : en ayant recours à des modèles surtout bibliques, *MgA* fait de Najrân une ville sainte martyrisée comme jadis Jérusalem, avec des échos de l'histoire de Daniel et surtout des Maccabées (les livres de l'Ancien Testament les plus proches de l'hagiographie) ; il en tire un parallèle entre le roi persécuteur himyarite et le roi juste éthiopien qui se fait moine après sa victoire dans la guerre sainte ; ce faisant, il organise l'histoire autour de Najrân, alors que le conflit a concerné toute l'Arabie du Sud, et en fait une histoire sainte. Le troisième chapitre, « La question de l'auteur » (p. 79-99), est prudent (parfois jusqu'à l'excès) à cause des nombreuses phases déjà reconnues dans le processus de rédaction : telle ou telle caractéristique de *MgA* par rapport aux sources connues est peut-être due non pas au(x) rédacteur(s) de *MgA*, mais à des textes antérieurs perdus. L'ensemble des traits relevés esquisse néanmoins un milieu plus qu'un auteur : le *MgA* adapte à l'orthodoxie chalcédonienne des récits rédigés par des clercs monophysites, mais les adapte imparfaitement ; plusieurs mentions des « orthodoxes » désignent en fait des monophysites dans l'Empire ou en Perse, et non des chalcédoniens, et les formules christologiques ne sont pas clairement chalcédoniennes. Cette quasi-absence du grand conflit christologique de l'époque s'explique par une cible différente : le *MgA* vise en réalité les nestoriens, absents dans l'Empire mais présents en Perse où ils concurrencent les monophysites ; la polémique antijudaïque qu'on attendrait dans un tel contexte, et qui figure en bonne place dans *LG*, est du coup quasi absente, remplacée même dans la bouche du roi juif Dounaas par des allusions au nestorianisme (il nous semble que cette coloration tient nécessairement à une étape « monophysite » du texte après *LG*, peut-être le « Martyre syriaque » hypothétique). L'emploi de la formule « un de la Trinité » pour désigner le Christ renvoie aux efforts de Justinien et

des néo-chalcédoniens en général pour trouver des formulations théologiques acceptables pour les monophysites, en particulier aux tractations des années 532-536. L'emploi de l'ère d'Antioche pour la datation et la valorisation des patriarcats d'Alexandrie et de Jérusalem au détriment de Constantinople implique une rédaction dans les provinces orientales de l'Empire, là où l'on constate une première diffusion très précoce du culte des martyrs de Najrân dès le VI^e siècle. La date de rédaction est nécessairement postérieure à la mort du roi Elesboas dans les années 530, assez pour que l'hagiographie puisse simplifier l'histoire, pas assez pour que se soit estompé le souvenir de plusieurs faits concrets mentionnés dans *MgA* – en gros, la seconde moitié du règne de Justinien.

La seconde partie consacrée à l'histoire du texte commence par une description soigneuse des 34 manuscrits utilisés, puis par leur regroupement en cinq grandes familles ; les dates d'une traduction latine du IX^e siècle et de certains fragments manuscrits anciens permettent d'attester un assez fort travail de réécriture et abréviation à date haute. Le chapitre VI, « Le haut du stemma », confronte ces recensions aux sources syriaques et confirme la valeur supérieure de la famille gamma (malgré la réécriture qu'elle a subie), en particulier dans les deux passages décisifs qu'elle est seule à donner, une déclaration christologique du Najranite Zeeidos et la conversion à l'orthodoxie (monophysite ?) d'un dignitaire nestorien de la cour himyarite : cette recension s'oppose encore à un nestorianisme réel et reflète donc un état ancien du texte. Les quatre autres recensions sont néanmoins indispensables pour l'établissement du texte. On notera que, comme souvent en hagiographie, les phénomènes de contamination entre les différentes familles sont assez nombreux ; l'évolution du texte aux mains des copistes confirme les tendances déjà à l'œuvre dans la rédaction de *MgA* par rapport aux sources syriaques : plus de chalcédonisme, plus de banalisation des situations historiques spécifiques du VI^e siècle qui ne sont plus comprises. Une dense étude des traductions orientales par A. Binggeli (p. 163-177) établit une traduction arabe ancienne (l'éthiopien en dépend), melkite, liée au Sinaï, et objet de réécritures nombreuses, et une seconde attestée par un seul témoin ; les phénomènes les plus significatifs sont les additions par rapport à *MgA*, l'une (le nourrisson qui parle) empruntée au Coran lui-même et à ses commentateurs, les autres à une source perdue qui a de fortes chances d'être le *Livre des Himyarites*. Enfin, l'édition du texte, fondée sur les 11 meilleurs témoins, présente séparément dans trois passages la recension gamma et le consensus des recensions abde, accompagnée d'une traduction précise de J. Beaucamp, et suivie d'un index des mots grecs (un index des anthroponymes et toponymes sur tout le volume eût été utile). Ce premier volume sur le massacre de Najrân fournit une excellente introduction à la source grecque essentielle, en attendant dans la même collection le volume sur les autres sources épigraphiques et narratives et le volume de synthèse, par J. Beaucamp, F. Briquel-Chatonnet et Ch. Robin.

Vincent DÉROCHE.

Denis Feissel, Jean Gascoü (éd.), *La pétition à Byzance*, Paris, Centre de recherche d'histoire et civilisation de Byzance (« Monographies », 14), 2004, 198 p.

La réunion de dix contributions sur ce sujet à l'occasion du XX^e Congrès international des Études byzantines à Paris en 2001 constitue un événement scientifique en soi : le processus de la pétition, qu'un sujet de l'Empire romain présente directe-

ment à l'empereur ou plus modestement aux autorités locales, et celui de la réponse impériale, sous forme de rescrit, ont été étudiés depuis longtemps au fur et à mesure des documents, mais jamais de façon à confronter des faits qui vont du Haut Empire au XIV^e siècle, et des types de documentation aussi variés (inscriptions, textes juridiques, textes littéraires, et surtout papyrus), pour dégager la part des constantes et celle des évolutions. L'intérêt de la pétition n'est pas seulement celui d'un cahier de doléances qui révèle les problèmes concrets que percevaient les sujets : elle aboutit selon les périodes tantôt à une simple réponse d'une apostille (*adnotatio*) portée par l'empereur sur le document original (donnant au problème d'un ou plusieurs particuliers une solution qui relève du privilège au sens juridique, faveur exceptionnelle qui ne crée pas de norme juridique), tantôt à un rescrit qui a valeur de loi et donc de nouvelle norme générale. L'analyse révèle un protocole universel du côté de la pétition, et, plus surprenant, un rescrit qui, en fait, recopie souvent presque littéralement les points essentiels de la pétition : la majestueuse administration impériale apparaît être souvent à la remorque de ses sujets et de leurs désirs, faute de pouvoir appréhender elle-même le vécu concret (D. Feissel). Cela n'empêche pas la pétition de chercher à se distinguer par des qualités littéraires, parfois par la prétention (J.-L. Fournet). Cela n'empêche pas la pétition d'avoir souvent un effet limité devant un déclin général du système judiciaire au VI^e siècle (C. Zuckerman), et explique peut-être l'apparition de « pétitions privées », c'est-à-dire adressées à des notables locaux pour contourner un système officiel défaillant (J. Gascou). La période médiévale connaît encore des pétitions, conservées en faible nombre à cause des pertes de la documentation (M. Nystazopoulou), avec un fonctionnaire spécial pour les recevoir, le *epi tôn deeseôn* qui avait par ailleurs un rôle administratif et judiciaire important (R. Morris). Notons enfin de nombreuses listes de documents de pétitions, classés selon leur catégorie documentaire. Au total, le lecteur en retire l'image d'un Empire d'Orient non pas figé dans un protocole de cour, mais plutôt noyauté par des individus et des groupes de pression qui tentent avec plus ou moins de succès de faire valoir leurs intérêts à travers plusieurs canaux, dont celui légal de la pétition, qui doit sa longévité, entre autres, au fait qu'il donne chair à l'idéologie de l'empereur accessible directement à tous ses sujets comme juge ultime et parfait, loi vivante qui justifie l'absolutisme même quand il est manipulé.

Vincent DÉROCHE.

Rita Compatangelo-Soussignan, Jean-René Bertrand, Johan Chapman, Pierre-Yves Laffont (dir.), *Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques. Actes du Colloque COST du Mans (7-9 décembre 2006)*, « Marqueurs des paysages et systèmes socio-économiques : de la construction des paysages pré-industriels à leur perception par les sociétés contemporaines », Rennes, PUR (« Documents archéologiques », 1), 2008, 286 p.

Vaste sujet que celui des « marqueurs du paysage », débattu lors du colloque COST qui s'est tenu au Mans en décembre 2006 et dont la publication des actes nous est aujourd'hui livrée. L'entreprise paraît d'autant plus ample qu'elle a été menée à l'échelle européenne, voire extra-européenne avec des contributions sur la

Libye, le Maroc et le Pérou. La rencontre n'est qu'une des étapes d'un projet de recherche européen : l'Action COST A27 « *Landmarks. Intelligence des structures pré-industrielles dans les paysages ruraux et miniers* ». Née en 2004, forte de l'expérience d'un premier programme européen mené par Monique Clavel-Lévêque sur les paysages et structures rurales de l'Antiquité, cette Action a été centrée sur la compréhension et la mise en valeur du patrimoine paysager pré-industriel, avec le vœu de participer à la promotion du paysage comme patrimoine naturel et culturel, telle que la Convention de l'Unesco de 1972 et, à sa suite, la Convention européenne des paysages (Florence, 2000) l'avaient initiée. C'est à l'Université du Maine que le colloque a été accueilli à l'instigation du CESAM, organisateur pour deux de ses membres, Rita Compatangelo-Soussignan et Pierre-Yves Laffont aidés de Jean-René Bertrand (GREGUM), et partenaire du projet européen. Nombre de chercheurs du Grand Ouest hexagonal, terre de ruralité et d'histoire rurale, s'y sont également associés. L'objectif annoncé était d'identifier et d'analyser, selon une approche diachronique et multiscalaire, les marques du paysage en tant que produit d'un système socio-économique. Il s'agissait ainsi de proposer une nouvelle entrée dans le champ de l'histoire des paysages, que l'on sait riche des avancées, d'abord européennes et enfin françaises, de l'histoire de l'environnement et des interactions sociétés-milieus. Le pari est réussi à plusieurs titres : grande qualité des communications, mobilisation de sources multiples et des nouvelles méthodologies de l'archéologie et de la géomorphologie, moisson riche de données qui montre que le sujet était mûr pour être cueilli, dimension patrimoniale, voire citoyenne, qui donne sens à la démarche et l'impose comme un préalable incontournable aux politiques de gestion paysagère... ; autant d'éléments qui donnent de la cohérence à cet ouvrage et en font un jalon dans la connaissance des paysages et de leur perception. Néanmoins, l'entreprise a des défauts de jeunesse ; son objet de recherche est encore mal défini et dilué dans le flot des études de cas, sans que les synthèses apportées en introduction et en conclusion ne fournissent de véritables cadrages ; l'articulation de l'ouvrage en trois grandes thématiques : marques, trames et rôle actuel des marqueurs historiques, si elle a le mérite de la clarté, laisse dubitatif, tant il peut paraître arbitraire, au moins pour les deux premières parties, de distinguer les trames des marques dans la structuration des paysages. De fait, la répartition des contributions entre ces axes d'étude n'est pas toujours satisfaisante. Quant aux interactions entre marqueurs et systèmes socio-économiques, que le titre du colloque affiche comme objet central de réflexion, seules certaines communications les placent au cœur de leur démonstration.

Axée sur les marques du paysage, en tant qu'élément d'un système socio-économique à forte valeur symbolique, la première partie présente sept cas d'étude. Jouant à différentes échelles, du territoire oléicole d'Ecija (Séville) aux vastes espaces pastoraux ibériques ou marocains, elle offre, sans prétention d'exhaustivité, un panorama des marqueurs en privilégiant deux grands types, ceux qui relèvent du sacré et ceux qui ont une fonction économique ; on pourra regretter qu'aucun pôle de pouvoir n'y soit abordé, sauf si l'on y agrège les bornes que Jean Peyras, spécialiste des arpenteurs et géomètres de l'Antiquité tardive, interprète comme l'expression d'une volonté impériale, quasi totalitaire, de contrôle de l'espace et de mise en ordre du paysage. Les marqueurs sacrés font l'objet de deux articles. L'un, présenté par un collectif de chercheurs de la Sarthe, est consacré aux grands sanctuaires de la *civitas* des Aulerques Cénomans, dont l'emprise visuelle et le pouvoir symbolique de domination participent de la structuration du territoire antique ; dans le second, Olivier Bruand aborde, à travers l'exemple du Charolais, la question de la genèse du maillage paroissial. Convaincante en matière de précocité

– mais ce n'est plus une surprise – de la fixation des églises dès l'époque carolingienne, sa démonstration est quelque peu brouillée par la confusion entre église et paroisse. En matière de marqueurs économiques, on retiendra la contribution de Marie-Christine Bailly-Maître sur les paysages miniers du Languedoc médiéval ; bel exemple d'interdisciplinarité mise au service d'un des secteurs les plus prometteurs de l'archéologie et de l'histoire des techniques. Traité par cinq intervenants de l'Université de Séville, l'exemple des moulins oléicoles d'Ecijà, véritables haciendas et marqueurs territoriaux majeurs, est également un cas d'école en matière de méthodologie et de vision systémique. Mais en matière d'interactions marqueurs/systèmes socio-économiques, ce sont les articles de Y. Benhima sur l'organisation de l'espace du Maroc atlantique et de Esther Pascua-Etchegaray sur les paysages espagnols du pastoralisme qui sont les plus probants.

Dans la lignée de la première, la seconde partie de l'ouvrage explore les trames paysagères, à partir du concept de réseaux linéaires. Les sept cas d'étude exposés développent trois grands types de trames. Celle du réseau viaire est envisagée dans son articulation et ses interactions avec les marques paysagères ; Monique Clavel-Lévêque, avec l'exemple de la voie domitienne comme élément structurant de l'aménagement de l'espace de la Narbonnaise, et Christian Gugl, par un bilan multiscalair des effets de la via Amber sur l'occupation du sol de la partie orientale de l'Autriche, témoignent du rôle majeur de la voie comme « épine dorsale » de la morphogenèse des parcelles et de la mise en place de la centuriation. Sur ses terres de Toury, Samuel Leturq, partant du constat de la faiblesse du réseau viaire secondaire, ressuscite la trame complémentaire, mais aujourd'hui en péril, des crêtes de labour qui assuraient la communication entre les parcelles. Pierre-Yves Laffont, en abordant les interactions entre réseau viaire et *incastellamento* dans la France méridionale, bouscule et déconstruit le vieux postulat du lien militaire et stratégique ; si le château recherche la route, c'est d'abord pour bénéficier des revenus de son trafic et de l'effet dynamique qu'elle produit sur l'habitat castral. Le second type de trames est celui des structures d'irrigation qui fait l'objet de deux communications ; la plus exotique pour le lecteur est celle de David Mattingly sur la civilisation des Garamantes du Fezzan antique (Libye méridionale). Les canaux d'irrigation, les foggaras, constituent des marqueurs majeurs du paysage des oasis, en influant sur le réseau viaire, le parcellaire et les lieux d'inhumation. Félix Retamero propose une lecture plus dialectique des systèmes d'irrigation des îles Baléares aux X^e-XIII^e siècles, en rejetant le paradigme de l'irrigation comme réponse à la croissance démographique au profit du concept de risque induisant plutôt une stratégie paysanne de survie. Dernière trame étudiée, celle des terrasses développée par Inge Schjellerup à propos du Pérou précolombien ; l'extraordinaire aménagement des montagnes andines y apparaît comme résultant d'un système complexe, attentif aux fortes contraintes naturelles et initié par un État inca puissant.

La troisième thématique de l'ouvrage est axée sur l'histoire et le devenir actuel des paysages de l'Europe du Nord-Ouest ; c'est probablement la plus inorganique des parties, avec des contributions d'un inégal intérêt, qui ne réussissent que partiellement le pari de la relation passé-présent. On en retiendra les trois remarquables articles sur les enclosures abordées tant à la micro-échelle d'une seigneurie gaélique médiévale (Rory McNeary et Brian Shanahan) que dans leurs impacts sur le paysage de l'Angleterre (Johan Chapman) et du Danemark (Per Grau Møller) aux XVIII^e et XIX^e siècles. Trois autres communications traitent du paysage normand et de sa mise en valeur patrimoniale : recensement des marqueurs encore en place (Pierre Brunet pour la Basse-Normandie, Philippe Madeline et Maxime

Marie pour le pays d'Auge), mise en scène et promotion touristique dans le cadre du parc naturel régional (Jean-René Bertrand). On reste, en revanche, plus sceptique devant les études articulées autour des rapports nature/culture, tant le débat et l'idée même d'un paysage naturel (hormis peut-être pour les paysages volcaniques traités par deux collectifs grec et islandais) semblent obsolètes. Bien qu'elles partent d'une volonté louable de promouvoir les héritages du passé dans les politiques paysagères présentes et futures, les propositions faites par George Steve Jaramillo, promoteur de la biomasse, et Graham Fairclough, partisan d'une meilleure intégration des marqueurs historiques dans la gestion des zones urbaines, ont encore des accents utopiques.

In fine, par la richesse de ses approches mais aussi par ses tâtonnements, l'ouvrage donne à voir un objet d'histoire en construction ; les marqueurs du paysage s'y montrent pleins de promesses, dont celle toujours bienfaisante de placer l'historien au cœur des politiques patrimoniales et de réaffirmer ainsi son utilité sociale.

Sandrine LAVAUD.

Marie-Christine Bailly-Maître, Jean-Michel Poisson (éd.), *Mines et pouvoir au Moyen Âge*, Lyon, PUL (« Collection d'Histoire médiévale », 20), 2007, 213 p.

Cet ouvrage est le fruit d'une table ronde organisée en 2002 et réunissant dix intervenants français et étrangers portant sur « pouvoir châtelain et exploitation minière au Moyen Âge ». Sont présentés quatre cas français, un cas tchèque, un cas espagnol et deux italiens. Ce recueil s'inscrit dans une double problématique propre à l'archéologie : celle du fait castral, sa naissance, son évolution et sa fonction, et celle de la ressource minière comme enjeux politique et économique. Ces choix traduisent une évolution dans les thématiques de recherche, au moins en archéologie minière, puisque la question des techniques n'est plus considérée ici que très secondairement. En effet, le lien entre technique et économie avait été à la base du développement de cette archéologie pour les périodes médiévale et moderne. À l'inverse, l'aspect sociétal était quelque peu délaissé. Ces articles marquent une évolution nette et ont pour corollaire un important usage des archives. Les deux réalités présentées ici (la représentation du pouvoir politique en liaison avec la mine et la pratique de ce pouvoir) nourrissent deux thèmes distincts faisant nécessairement appel à l'histoire et à l'archéologie.

Le premier quart du recueil est occupé par la contribution de Mme Bailly-Maître et porte les prémices de son ouvrage *L'argent. Du minéral au pouvoir dans la France médiévale* paru l'année de cette table ronde. L'introduction générale du recueil résume l'histoire minière médiévale de l'espace français qui complète avantageusement celle donnée par Cl. Domergue et M. Leroy en 2000 dans *Gallia*. Les séquences chronologiques proposées reposent sur une approche économique de la question et l'on voit bien ici la distance prise avec l'approche technologique qui entraîne une mise en opposition entre croissance économique et innovation technique.

Dans son article qui suit l'introduction, Mme Bailly-Maître développe des exemples pris dans la moitié sud de la France. Elle définit la manifestation du pouvoir politique au travers de la mainmise territoriale, de la mise en place d'une législation minière, de l'interventionnisme royal et par le prélèvement seigneurial.

Ce dernier point, que l'on retrouve dans la quasi-totalité des articles, montre des niveaux de taxation très variables que l'on pourrait mettre en relation directe avec le succès d'une entreprise minière ainsi que l'a démontré Catherine Verna pour l'espace catalan. Matériellement, le château se place comme la représentation tangible du pouvoir. Pour l'heure, aucune typologie n'est possible, pas plus qu'il n'est possible de proposer une fonctionnalité de ce bâtiment en relation avec l'exploitation minière (contrôle de l'extraction, des flux, de la production). Les trois études suivantes forment un ensemble géographique cohérent (Maison de Savoie, Provence et Piémont). Elles font ressortir les stratégies du pouvoir pour assurer son approvisionnement en métal blanc : financement des prospections, recours à une main-d'œuvre étrangère et à l'innovation technique comme dans le bel exemple d'Aiguebelle. La seconde contribution portant sur l'Italie se localise dans un haut lieu de la métallurgie des métaux précieux : les Monts métallifères de Toscane. Elle résume les travaux menés par Francovich et incite à aller rechercher l'abondante bibliographie proposée. La contribution de M. Bazzana offre un exemple déjà bien abouti, quoique en dehors du système féodal, de la relation entre une ville commerciale côtière et son hinterland minier. Il place correctement les contraintes de son approche interdisciplinaire : « Si l'on peut assez facilement se livrer à une critique interne [des mentions textuelles], [l'information archéologique] demande de longues vérifications de terrain. » Cette difficulté est commune à l'ensemble des recherches présentées dans cet ouvrage.

Enfin, la contribution des archéologues tchèques clôt ces actes. Comme l'annoncent les organisateurs de cette table ronde, il s'agit d'une recherche qui en est à ses débuts. À la différence des autres travaux, l'approche est résolument archéologique et historiographique. Cette recherche en devenir s'enrichira sûrement d'un recours systématique aux sources d'archives.

Dans l'ensemble de l'ouvrage, la question des métaux recherchés est en filigrane. Il y a au premier rang de ceux-ci l'argent, suivi par le cuivre, mais le fer vient immédiatement après. De nombreuses occurrences montrent la prédominance de l'association argent et fer contre celle, plus classiquement admise, de l'argent et du cuivre. Cette association ne doit rien à la géologie mais bien à une volonté de production spécifique de ces deux métaux. Enfin, le rapport mine-rai/pouvoir doit être tempéré. Comme Marc Bompaire l'écrivait pour le cas languedocien : « La discordance entre l'ampleur de la production d'argent attestée par l'archéologie (...) et la modestie des ateliers [monétaires] liés aux mines peut s'expliquer par l'existence de circuits plus longs, échappant pour une large part au contrôle aristocratique... »

Au final, ce recueil de textes se lit très agréablement et apporte de nombreuses informations tirées d'exemples de sites bien développés. Il intéressera aussi bien les archéologues que les historiens.

Florian TEREYGEOL.

Koichi Horikoshi, *L'industrie du fer en Lorraine, XII^e-XVII^e siècle*, Langres, Éd. D. Guéniot, 2008, 515 p. + CD-ROM.

Nous connaissons les recherches archéologiques sur la minette de Lorraine conduites par Marc Leroy, nous découvrons aujourd'hui celles de Koichi Horikoshi. L'auteur, actuellement professeur à l'Université de Tokyo, a choisi de tra-

vailler, au travers des sources écrites, sur le développement de l'industrie sidérurgique dans le cadre du duché de Lorraine. S'il annonce chercher les facteurs et les modalités de l'évolution de la production du fer et de ces alliages entre le XII^e et le XVII^e siècle, son propos éclaire principalement une histoire comprise entre 1400 et 1630. Il inscrit donc directement son travail dans l'innovation technique qu'a représentée l'adoption du procédé indirect pour la production sidérurgique. De fait, dans sa première partie, après avoir rapidement passé sur les périodes antérieures au Moyen Âge qui lui sont peu familières, il établit un état des lieux de cette industrie en revisitant les travaux de Bertrand Gille et ceux de l'équipe formée autour de Paul Benoit et de Philippe Braunstein. On l'aura compris, l'intérêt de ce travail réside dans l'analyse des sources écrites existantes entre le XV^e et le XVII^e siècle, principalement des comptes et registres de comptes, permettant de suivre le développement de cette activité métallurgique.

L'auteur a choisi de présenter ces sources par le biais des unités géographiques qui forment la seconde partie de l'ouvrage. Celle-ci est donc découpée en prévôtés, bailliages et seigneuries à l'exception de la forêt de La Haye dont la situation documentaire n'a pas permis de suivre la règle fixée. Cette partie forte de près de 300 pages fournira une multitude d'informations à qui prendra le temps de la lire. Elle renseigne aussi bien sur les caractères socio-économiques, environnementaux que techniques de la production du fer et de son évolution sur plus de deux cents ans. Mais le parti pris de l'auteur repose bien sur une définition de détails de chaque district producteur uniquement en fonction des quantités traitées et de sa chronologie propre. La nature des produits n'est pas, à ce stade, directement prise en compte, bien qu'en de nombreuses occurrences il soit possible de comprendre la variété des fers, fontes et aciers issus de ces forges (fer en bande, platine, fonte en bille, en gueuze, boulet, poterie de fer, etc.). De la même façon, on perçoit l'évolution des relations homme-milieu notamment au travers des droits sur le bois, le minerai et l'eau. De cette « triade », l'auteur met en exergue les droits sur le bois comme prévalant au bon développement de cette industrie. Il en fait même un caractère ancien, voire archaïque, de cette production (« le point capital de ce régime est la mise en valeur des ressources forestières et non l'exploitation sidérurgique proprement dite », p. 95), alors qu'à plusieurs reprises il apparaît clairement que la primauté des ressources en bois ne peut pas être érigée en règle (cas des bailliages d'Allemagne et de Clermont, du bassin de la Meuse, des Vosges). L'auteur démontre également les liens existants entre métallurgie du fer et métallurgie des non-ferreux tant au niveau des hommes que des savoirs (introduction du bocard dans la forge dès 1575, p. 374 ; usage de machinerie d'exhaure, p. 384).

Mais c'est bien dans la troisième partie que l'on mesure l'importance du travail accompli par Koichi Horikoshi. Elle synthétise l'ensemble des données jusqu'à présentées au cours de leur apparition dans les sources. Dans le premier chapitre traitant des matières premières et des techniques, on regrettera que le croisement des données historiques et géologiques ne se fasse pas. L'importance de cette donnée semble transparente pourtant par la nature même de la production des forges qui favorise l'acier et le fer au détriment de la fonte : question de débouchés économiques ou qualités des alliages produits selon les minerais disponibles ? L'auteur ne tranche pas. Bien que la reconstruction d'un schéma opératoire ne soit pas son but, il met en avant des éléments essentiels du processus de production (bocardage des geuzes, p. 399 ; réemploi des scories p. 402) et montre comment la dissociation de la métallurgie des étapes précédentes que sont l'extraction et la minéralurgie entraîne le besoin de créer un droit minier dès le XV^e siècle. Il est clair qu'à l'aube de ce siècle l'ensemble du patrimoine sidérurgique lorrain est hydraulique.

Cette force, vraisemblablement dévolue au mouvement du marteau dans un premier temps, ne semble actionner la soufflerie du fourneau que tardivement (en 1495, p. 424). Et nous ne pouvons que suivre Koichi Horikoshi dans son scepticisme quant à la datation de l'usage de la filière indirecte par l'apparition du terme « haut-fourneau ». L'avènement des affineries (dès 1445, p. 426) est une preuve bien plus tangible de l'existence de la production de fonte. D'autre part, nous savons aujourd'hui que le procédé indirect qui découle de la mise en place d'une soufflerie hydraulique pour le four de réduction est en usage à Namur dès le XIV^e siècle, que ce procédé a atteint la Champagne dès 1377 et la Normandie au XV^e siècle (cf. les travaux de Danielle Arribet-Deroin). Ses sources lui permettent de caractériser l'évolution des capacités de production des installations sidérurgiques du XV^e siècle au XVII^e siècle tout en étant à même de qualifier la nature des produits. Conformément à une chronologie déjà établie, il montre « un essor de l'industrie du fer en Lorraine dès le dernier tiers du XVI^e siècle » (p. 440) passant par la diversification de ses productions.

Le second chapitre de cette ultime partie regarde les conditions sociales et humaines. Trois groupes sociaux sont identifiés : les seigneurs, les marchands et les maîtres de forge. « L'industrie du fer prémoderne est typiquement une industrie seigneuriale » (p. 451), qu'il s'agisse de petits seigneurs détenteurs des matières premières et manifestant un véritable intérêt pour la production du fer, ou des grands seigneurs qui voient dans la production de ce métal un palliatif économique à l'extraction de l'argent, secteur en recul dès la seconde moitié du XVI^e siècle. Le marchand, quant à lui, est bien présent dans cette entreprise. Son rôle va grandissant après 1560 bien que jamais le *Verlagsystem* ne se mette en place. Enfin, le *maître de forge* est une expression polysémique qui apparente d'abord ce dernier à un technicien, un ingénieur sidérurgiste « promoteur des innovations techniques » (p. 462) sans pour autant qu'il soit le *forgeur*. À la fin du XVI^e siècle, l'expression recouvre une autre réalité : celle du directeur de l'établissement. Et il n'est pas anodin que, dès le début du XVII^e siècle, le *marchand - maître de forge* fasse son apparition, associant clairement sens commercial et sens industriel. Au final, des trois catégories identifiées par Koichi Horikoshi, seul le seigneur semble socialement stable au cours de la mise en place de cette industrie du fer prémoderne.

Enfin, le dernier chapitre porte sur les conditions économiques et conjoncturelles. Après avoir mis en avant les difficultés d'exploitation pouvant entraver la bonne marche d'une forge, l'auteur s'arrête sur la question de la commercialisation du produit et, bien qu'il ne s'intéresse qu'à ce qu'il est convenu d'appeler les semi-produits, il n'en détecte pas moins dès 1612-1613 une spécialisation de la production en fonction de la demande. Les besoins de ce marché restent mal connus mais semblent se résumer à des exportations vers la France, à des débouchés vers l'artillerie ducale et surtout à la fourniture du fer nécessaire au bon fonctionnement des salines.

En conclusion, Koichi Horikoshi dresse un tableau très détaillé de la production de la fonte et de ses sous-produits depuis les origines de cette industrie jusqu'à sa mise à mal durant la guerre de Trente ans. Il définit deux grandes phases : 1450-1550, qui voit l'avènement du procédé indirect, et 1550-1630, qui est marquée par le développement économique de ces entreprises. L'ajout d'un CD-ROM permet, sans alourdir inutilement le texte, de disposer d'une série de données statistiques. On peut néanmoins regretter que cet usage intelligent du support informatique n'ait pas été poussé jusqu'à la réalisation de cartes plus explicites que celles reproduites sur papier. Les historiens des techniques, de l'économie et de la société au même titre que l'archéologue trouveront de précieux renseignements dans cet ouvrage. Nous

ne pouvons qu'en conseiller la lecture qui gagnera à être mise en parallèle avec les travaux de Catherine Verna (*Le temps des moulins, XIV^e-XVI^e siècle*) et de Jean Cante-laube (*La forge à la catalane dans les Pyrénées ariégeoises, XVII^e-XIX^e siècle*).

Florian TEREYGEOL.

Frédéric Boutouille, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XI^e siècle (1075-1199)*, Bordeaux, Ausonius Éd., 2007, 499 p.

Cet ouvrage est issu d'une thèse nouveau régime, soutenue en 2001. Son titre cerne les contours du projet : *Société laïque en Bordelais et Bazadais des années 1070 à 1225 (Pouvoirs et groupes sociaux)*. Cette formulation très debordienne tient plus à un impératif de limitation du champ de recherche que d'une justification sur le fond, l'auteur regrettant de n'avoir pu embrasser l'ensemble de l'*Ecclesia* dans la société régionale. Comme son sous-titre l'indique, ce livre porte sur les pouvoirs et les groupes sociaux en Gascogne bordelaise, dans un long XI^e siècle (1070-1199). C'est dire qu'il entre au cœur des débats sur les structures politiques et sociales du Moyen Âge central. Il s'affronte ainsi à la question de la féodalité et de la seigneurie. Pour cela, il prend en compte les plus récentes données historiographiques : de la controverse issue des analyses de G. Duby, entre tenants de la mutation et ceux de la succession d'ajustements, à la mise en cause de l'importance du fief et au concept global de *dominium*.

Ce questionnement est particulièrement important dans le contexte méridional. Le Midi, longtemps considéré comme non ou peu féodal, a fait l'objet de nouvelles recherches, sur le pouvoir comtal (L. Macé) et sur les rapports de pouvoir pour le Languedoc (H. Débax) et, plus proche, pour la Gascogne (B. Cursente). Ces études ont révélé des formes sans doute un peu particulières, mais caractérisées, de relations d'hommes à hommes. La Gascogne bordelaise n'avait jusque-là pas fait l'objet d'études approfondies sur la question. L'historiographie soulignait l'effacement du pouvoir supérieur, celui du duc d'Aquitaine, l'accaparement des pouvoirs régaliens par les possesseurs de grands châteaux, largement autonomes, et la faible féodalisation de l'aristocratie.

F. Boutouille étudie ces questions à partir d'une documentation qui est constituée presque exclusivement – on s'en doute – de cartulaires. C'est l'état des sources qui explique les bornes chronologiques de ce travail : en amont, la rareté des textes avant 1070 impose le *terminus a quo* ; en aval, au début du règne de Jean sans Terre correspond une « flexure documentaire majeure », avec le début des actes de la chancellerie anglaise, qui change nettement l'angle d'observation. L'analyse exhaustive s'arrête ainsi en 1199, avec la mort de Richard, tout en prenant en compte des textes majeurs légèrement postérieurs (enquête de l'Entre-deux-Mers, par exemple). Le contexte historiographique miné imposait que l'enquête fût menée d'une manière extrêmement minutieuse et rigoureuse, ce que l'auteur réussit brillamment, avec un souci d'exhaustivité. F. Boutouille a, en outre, le grand mérite de s'ouvrir aux résultats d'une archéologie régionale en plein essor.

L'ouvrage comporte six chapitres, qui correspondent à deux temps inégaux. Le premier, qui s'étend sur trois quarts de siècle, de 1075 à 1152, est celui du dévoilement – puisque les sources ne permettent pas de remonter en amont. C'est

celui de la dynastie des Guilhem, et du premier époux, éphémère, d'Aliénor, Louis VII. L'auteur étudie la puissance ducale de 1075 à 1152, à la fois à travers les actes des ducs et ce qui constitue les fondements de son pouvoir, le domaine, les droits et les agents ducaux. Il analyse ensuite la nature des seigneuries laïques. Après les rapports de pouvoir, un chapitre s'attache à cerner les caractéristiques des groupes sociaux, en l'occurrence de l'aristocratie et de la paysannerie, avant d'approfondir deux aspects des « liens sociaux », autour du transfert de biens – qui pose la question du fief – et autour de la résolution des conflits. Le second temps est celui des règnes des deux premiers ducs Plantagenêts, Henri II et Richard Cœur de Lion. Les deux derniers chapitres qui le constituent soulignent les évolutions de la seconde moitié du XII^e siècle, tant du point de vue de l'action des ducs que des rapports de pouvoirs au sein de l'aristocratie, de la paysannerie, et de la bourgeoisie.

L'auteur confirme le fait que le duc a été le plus souvent absent de la région et que l'armature publique n'est pas comparable à celle de la Normandie. En revanche, il montre que l'autorité ducale est loin d'être négligeable : les châtelains continuent à fréquenter la *curia* ducale et les crises du pouvoir sont rares. La puissance du duc s'explique par l'importance de son domaine, qui reste vaste, et qui fait du prince le premier seigneur territorial de la région. L'auteur récuse ainsi la similitude avec le « modèle mâconnais », défini par R. Fossier à la suite des travaux de G. Duby. F. Boutouille montre que, comme dans les terres voisines, les structures féodales sont largement diffusées, même si elles ne régulent pas l'ensemble des relations sociales (existence de conventions), et elles se développent jusqu'au milieu du XII^e siècle. L'auteur montre aussi que les seigneuries de la Gascogne bordelaise sont encore peu nombreuses à être châtelaines. On trouve ici surtout des « seigneuries locales », selon l'expression reprise de D. Barthélemy et D. Pichot, nées sur d'anciennes *villae* fiscales ou installées sur des alleux, dont les détenteurs exercent des droits publics et possèdent des biens d'Église. Concernant la paysannerie, le Bordelais et le Bazadais sont bien des terres où les alleutiers sont nombreux. Ils constituent le noyau de communautés paysannes restées vivantes, témoignant d'une forme d'organisation sociale ancienne. Par ailleurs, rejoignant le constat de B. Cursente pour des territoires voisins, l'auteur met en valeur une zone d'indétermination entre petite noblesse et élites paysannes : la société de la fin du XI^e siècle et du début du suivant n'est pas bloquée.

Les évolutions sont nettes durant le règne des deux premiers rois-ducs Plantagenêts. En comparaison de ce que faisaient ses prédécesseurs, l'activisme de Richard est même remarquable. Ces ducs ont développé leurs capacités d'intervention, avec la construction de châteaux, des gardes sur des établissements religieux, la mise en place d'officiers nouveaux, l'alourdissement de la fiscalité, des semonces à l'ost plus larges. Durant cette période, l'aristocratie s'est largement militarisée. Elle a aussi subi des empiétements ducaux répétés. Mais, dans le même temps, ses membres ont eux-mêmes alourdi leurs exigences vis-à-vis de ceux qui leur étaient soumis, et qui connaissent une nette détérioration et une homogénéisation de leurs conditions. Il s'est notamment agi de limiter la possibilité pour les paysans de rejoindre les villes, en plein essor – topographique, démographique et politique.

S'il existait d'autres éclairages possibles concernant certains sujets (par exemple, sur la paix ou sur la résolution des conflits), les apports de cet ouvrage sont de première importance. La connaissance de cette région est totalement renouvelée. D'un point de vue général, cette enquête montre que le débat sur les

structures politiques et les pouvoirs seigneuriaux n'est pas clos, et que liens féodaux et autorité publique ont des relations complexes, qu'il faut continuer d'explorer.

Hélène COUDERC-BARRAUD.

Anne Reiber DeWindt, Edwin Brezette DeWindt, *Ramsey. The Lives of an English Fenland Town, 1200-1600*, Washington (DC), The Catholic University of America Press, 2006, XVI-455 p. et CD-ROM.

Centre de peuplement né aux portes d'une importante abbaye fondée au x^e siècle dans les Fens (East Anglia), Ramsey ne tint jamais qu'un rang très modeste dans la hiérarchie urbaine de l'Angleterre médiévale : elle eut tout au plus 1 500 habitants au moment de sa plus grande prospérité. Elle ne bénéficia pas plus des prérogatives des bourgs et demeura toujours dépendante, politiquement, de son seigneur. Plus fondue qu'ancrée dans son arrière-pays, Ramsey ne semble pas avoir développé une identité propre bien marquée : l'exploitation de la tourbe, l'entretien du bétail, la pratique régulière de la chasse sont autant de traits qui suggèrent un milieu urbain encore très largement ouvert sur le paysage rural des Fens. Toutefois, la variété des activités commerciales et artisanales qui y étaient pratiquées en firent, dès le XIII^e siècle, une véritable ville.

Ramsey ne semble pas non plus se distinguer des autres petites villes de la région par des traits particuliers. Néanmoins, la richesse et la diversité des sources qui en documentent l'histoire dès le dernier tiers du XIII^e siècle réservent bien des surprises. C'est cette documentation qui a permis à Anne et Edwin DeWindt de mener à bien une étude de cas tout à fait originale, qui fait mieux saisir les destinées de ces villes modestes assez mal connues des historiens. L'analyse retrace l'évolution de Ramsey, de son apparition jusqu'au XVII^e siècle, ainsi que quelques grands thèmes comme la violence, les femmes, la vie familiale, l'activité économique, le gouvernement de la ville. Peu à peu, par petites touches, se dessine le portrait d'une petite ville qui sut s'adapter aux évolutions de l'économie et des pouvoirs.

Les auteurs ont pris le parti de dépasser les limites chronologiques habituelles, faisant par exemple régulièrement appel à des sources de l'époque moderne pour éclairer certains aspects de l'activité médiévale. On sera, dans un premier temps, surpris par cette méthode, mais le résultat d'ensemble est fructueux, dans la mesure où certaines constantes apparaissent : mobilité, fluidité et flexibilité semblent être les maîtres mots de l'histoire de Ramsey. Les activités étaient peu fixées, tout comme la population, ce qu'il faut sans doute attribuer à des relations presque organiques avec l'arrière-pays. À plusieurs reprises, Ramsey dut faire face à des crises importantes. En particulier, la dissolution de l'abbaye en 1539 obligea les habitants à modifier les rapports qu'ils entretenaient avec le pouvoir seigneurial comme avec le pouvoir monarchique, et les incita à modifier les directions de leur activité économique. Mais le dynamisme de Ramsey est révélé par le caractère pugnace des citoyens qui surent à plusieurs reprises, face à leur seigneur – d'abord l'abbé puis, après la dissolution, les Cromwell –, faire reconnaître leurs droits et arracher des concessions.

Ce sont sans doute les rouleaux de la cour locale – ou *leet*, présidée par le sénéchal de l'abbé, et où s'exerçait la juridiction de « vue de frankpledge » – qui

fournissent les données les plus originales et les plus détaillées sur la vie de Ramsey. On voit que la ville y délégait un groupe de 40 notables, qui désignaient eux-mêmes 12 personnes qui devaient prêter serment de bien accomplir leur office, et dont les prérogatives couvraient toute une série de domaines. La multiplication des offices au sein de l'administration de Ramsey à la fin du Moyen Âge semble démontrer à la fois une professionnalisation croissante du gouvernement urbain et le désir chez les notables de ne pas endosser des charges trop lourdes, tout comme celui de concentrer entre les mains de personnes clairement désignées des responsabilités qui étaient auparavant largement partagées par tous les membres de la communauté urbaine. Elle témoigne aussi du fait que l'office était la voie obligée pour la participation aux prérogatives publiques, confirmant l'idée d'historiens modernistes comme Mark Goldie selon laquelle la détention des offices et une dose importante d'autogouvernement permirent la mise en place d'une sorte de « république » qui n'avouait pas son nom. Dans le cas de Ramsey, l'importance de l'office dans le cadre du gouvernement urbain est bien la preuve que les mouvements du XVII^e siècle avaient leurs racines dans certains aspects de la vie urbaine à la fin du Moyen Âge.

Un CD-ROM vient compléter l'édition sur papier : on peut regretter que ce support n'offre rien de plus que le livre lui-même. Par ailleurs, la cartographie est assez mince et peu lisible. On peut être également surpris par le souci qu'ont les auteurs de mêler des définitions fondamentales de l'histoire sociale et politique à des considérations d'une grande complexité. Toutefois, l'ouvrage présente de nombreux mérites et devrait retenir l'attention de l'historien des villes comme celle de l'historien des pouvoirs locaux.

Frédérique LACHAUD.

Jacqueline Caille, *Medieval Narbonne. A City at the Heart of the Troubadour World*, Kathryn Reyerson (ed.), Aldershot, Ashgate Publishing, « Variorum Collected Studies », 2005, 416 p.

Narbonne a joué un rôle clé dans l'histoire du Languedoc médiéval. Fruit d'un travail de recherche d'une ampleur remarquable, 15 études rassemblées par Jacqueline Caille en un volume cohérent l'attestent avec force.

L'ouvrage s'ouvre par un survol qui résume l'histoire de la ville au cours du Moyen Âge. Il montre son poids économique et démographique après 1100. Centre drapant qui exporte autour de 15 000 pièces vers 1330, Narbonne importe et redistribue divers produits de luxe du Bassin méditerranéen. Sa population atteint entre 20 000 et 25 000 habitants en 1300, puis en compte environ 30 000 vers 1330. Très tôt, l'agglomération déborde les remparts protégeant son centre. Les chapitres ultérieurs éclairent magistralement l'évolution de Narbonne et sa place dans la géopolitique méridionale des siècles médiévaux. Grâce à une connaissance intime des archives, abondantes mais disparates et dispersées, Jacqueline Caille construit, par approches thématiques successives, une histoire irréprochable, constamment fondée sur des références textuelles. Le sous-titre choisi pour son livre fait écho à celui de l'ouvrage publié en 2002 par Fredric Cheyette, *Emmengard of Narbonne and the World of the Troubadours*. Il marque le refus de toute concession convenue à la *gender history* et la certitude que la biographie d'une ville

et d'une société ne peut se réduire à celle d'une personnalité, au demeurant difficile à saisir faute des sources nécessaires.

Jacqueline Caille dresse d'abord l'état minutieux du développement topographique de Narbonne. Elle conjugue, de manière efficace, l'étude du tracé des murailles bornant l'enceinte et le devenir de la géographie paroissiale. À Narbonne, comme en bien des endroits, l'essor urbain débute au ^x^e siècle et s'accélère au ^{xi}^e. Le réseau des paroisses se densifie ; leur nombre s'élève à huit dès avant 1250. Toutes procèdent de la paroisse primitive, dont un autel paroissial dédié à N.-D. de Bethléem perpétue la mémoire dans la cathédrale gothique, édifiée à partir de 1272. Une connexion étroite unit la croissance urbaine et la multiplication des hôpitaux. La ville en compte 8 après 1200, 14 vers 1300, plus un, spécifique aux Juifs avant leur expulsion de 1306. Cette capacité d'assistance correspond à l'apogée économique narbonnais. En revanche, Narbonne ne réussit pas à pérenniser le *studium* universitaire instauré aux alentours de 1247. Hormis ceux rattachés aux grands ordres hospitaliers, les hôpitaux de Narbonne, bien que les clercs y conservent certaines prérogatives, font l'objet d'une laïcisation et d'une communalisation précoces ; peut-être parce que la pauvreté cesse au fil du temps d'être un problème de charité pour devenir une question de police. L'analyse d'une visite pastorale accomplie en 1404 offre en contre-épreuve un tableau détaillé des établissements religieux et hospitaliers à ce moment.

Ville double, où s'opposent la Cité, sur la rive gauche de l'Aude, et le Bourg, sur la rive droite, Narbonne relève également de deux seigneurs. Exemple flagrant, comme le rappelle opportunément Jacqueline Caille, dans son « Avant-propos », de ce que l'ensemble du Midi a été pris dans le système féodal. L'archevêque détient la directe sur le tiers de la Cité et la totalité du Bourg, et la suzeraineté sur le reste de la Cité dont le vicomte est le détenteur immédiat. Jacqueline Caille établit les origines et suit les vicissitudes de la seigneurie archiépiscopale. Le partage des droits sur la ville intervient après le conflit célèbre opposant au ^{xi}^e siècle Guifred de Cerdagne au vicomte Bérenger. La situation se stabilise à partir des années 1100. À la différence des Trencavel, seigneurs d'Albi, Carcassonne et Béziers, le vicomte de Narbonne survit à la croisade contre les Albigeois, et la ville, en cette occurrence, n'entre pas tout entière dans la seigneurie épiscopale, malgré les efforts de l'ancien abbé de Cîteaux, Arnaud Amalric, qui se titre « duc de Narbonne ». Au ^{xiii}^e siècle, grandit cependant le consulat, pouvoir concurrent de celui des seigneurs. Il paraît s'instaurer à l'époque de la croisade, qui postule l'union sacrée de l'*universitas* et de ses maîtres. Il s'appuie ensuite sur le roi, qui relève à son profit le duché narbonnais.

Narbonne, grande cité artisanale, marchande et maritime, attire de bonne heure les convoitises des comtes de Toulouse, qui n'ont longtemps d'autre fenêtre sur la mer que Saint-Gilles. Jacqueline Caille définit avec précision la place et le rôle de la ville et de ses vicomtes dans les conflits incessants du ^{xii}^e siècle méridional. Elle montre les tentatives répétées des Toulousains, après 1134 puis en 1177, pour mettre la main sur Narbonne à des périodes de faiblesse du pouvoir vicomtal, alors assumé par la célèbre Ermengarde. Celle-ci fait obstacle à l'entreprise en se coalisant avec les comtes-rois de Barcelone, les Guilhem de Montpellier et les Trencavel, ce qui ne l'empêche pas, en d'autres occurrences, de se rapprocher des comtes de Toulouse. L'affrontement des « impérialismes » catalan et toulousain, et ces alternances d'alliances et de fidélités ruinent le mythe de l'unité occitane.

Jacqueline Caille met en exergue le rôle exceptionnel de la vicomtesse Ermengarde, « grande figure féminine du Midi aristocratique », qui mérite une juste place parmi les « dames du ^{xii}^e siècle ». Malgré son éminence, Ermengarde

connaît une triste fin : après 1192, elle est évincée du pouvoir, contrainte à l'exil, et ses dernières volontés ne seront jamais exécutées. Voilà qui marque les limites du « féminisme » médiéval en pays d'oc, ainsi que le souligne Jacqueline Caille. Évoquant son héroïne, elle écrit, avec raison : « Sa vie a été gouvernée par les normes de son temps, auxquelles même une forte personnalité, une maîtresse femme, ne pouvait échapper. » Puis, comparant le sort d'Ermengarde à celui de Constance de France répudiée par Raimond V, d'Aliénor d'Aquitaine enfermée dix ans dans les forteresses d'Henri II, de Marie de Montpellier ballottée d'époux en époux, elle conclut : « Il n'était décidément pas toujours une bonne chose d'être une femme au pays des troubadours. »

Le recueil d'articles de Jacqueline Caille, où domine le principe de réalité, au plus près des documents, comble de manière heureuse une lacune de l'historiographie méridionale. Il rend à la Narbonne médiévale toute son importance, renversant, chemin faisant, beaucoup d'idées reçues. Bref, c'est un livre exemplaire, solide, sain et utile.

Jean-Louis BIGET.

Julie Claustre, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 95), 2007, 495 p.

Il s'agit de la version abrégée d'une thèse soutenue à la Sorbonne (Université de Paris I) en 2003, qui aborde un domaine un peu oublié des historiens. La prison pour dettes n'a disparu en France qu'en 1867. Avant le XIX^e siècle, la prison ne servait pas à punir ; elle se contentait de garder les justiciables dans l'attente de leur jugement, mais elle servait aussi à contraindre – à contraindre les débiteurs à rembourser. C'est la mise en place de cet arsenal judiciaire nouveau, aux deux derniers siècles du Moyen Âge, que Julie Claustre a choisi d'étudier à partir des archives du Châtelet de Paris : d'une part, les registres du tribunal civil du prévôt, conservés partiellement depuis 1395 ; d'autre part, le registre d'écrou, c'est-à-dire d'emprisonnement, du Châtelet de 1488-1489, le seul conservé. Sont publiés ici de nombreux cas, interprétés brillamment à partir des « styles de procédure ». L'étude concerne donc un large XV^e siècle parisien, mais ne s'interdit pas de remonter en amont pour éclairer la genèse du système. L'absence d'archives notariales parisiennes avant les années 1480, qui tient à l'originalité des notaires du roi au Châtelet, ne permet pas de saisir en détail le marché du crédit parisien. Les sources utilisées donnent ainsi du marché du crédit une vision « rugueuse », asymétrique et violente, sans doute assez différente de l'image plus consensuelle qu'auraient fournie les archives notariales.

L'ouvrage éclaire deux domaines : d'une part, la mise en place et l'évolution du système ; d'autre part, son fonctionnement étudié très concrètement pour le XV^e siècle. La mise en place du système suppose de remonter au XIII^e siècle. Dans une économie en voie de monétarisation et en l'absence d'un système bancaire régulé par l'État, émergent un crédit diffus et massif et un endettement généralisé. L'État royal en pleine croissance va être poussé à mettre la main sur l'emprisonnement pour dette, afin de sécuriser le crédit et de réduire le coût des transactions en en réduisant l'incertitude. Dans ce domaine, il n'est pas seul, il entre en concurrence avec les officialités ecclésiastiques qui pratiquent l'excommunication pour

dette. D'autres solutions ont été expérimentées ailleurs, le bannissement pour dette des justices communales ou l'*ostagium* (l'assignation à résidence) des régions méridionales. En choisissant la prison, l'État ouvre une voie nouvelle à la justice royale, un moyen de s'immiscer dans un domaine, celui des contrats, qui lui échappait jusque-là. Cela va renforcer la judiciarisation des relations de crédit, engagée grâce au développement de la juridiction gracieuse royale. L'originalité parisienne, c'est la mise en place précoce d'un sceau de juridiction exceptionnel, le sceau du Châtelet (v. 1230), dont le privilège va être étendu, au moins en théorie, à tout le royaume, contournant ainsi le principe territorial. Les notaires qui en usent, notaires du roi au Châtelet (1294), sont des officiers royaux ; ils contrôlent tout acte revêtu du sceau, y compris tout accord entre parties, même en procès criminel. C'est le sceau qui commande la geôle, l'un ne va pas sans l'autre ; la prison pour dette est liée à la diffusion du sceau. Paris sert ici de laboratoire et de modèle pour le royaume.

Il faut distinguer deux moments, deux paliers, dans l'histoire médiévale de cette prison pour dette : les années autour de 1300 et les années autour de 1400. Le premier palier, que l'on retrouve en Normandie et en Angleterre, voit la mise en place de l'institution. En 1280, Philippe III institue les lettres de baillie et généralise les sceaux de bailliage. Au début du XIV^e siècle, les notaires parisiens s'organisent en « corps ». En 1303, Philippe le Bel affirme l'exclusivité de la contrainte par corps (la prison) pour les obligations de corps passées sous sceau royal ; on ne peut aller en prison que si l'on a obligé auparavant son corps dans le contrat et sous sceau royal. Pour comprendre ce premier palier, il faut remonter en amont, en faire la préhistoire. On rencontre alors d'anciennes pratiques d'emprisonnement pour dette, avant le sceau et avant l'encadrement par l'État. On rencontre aussi le crédit juif et la montée d'un climat anti-usure, qu'il faut relier à la diffusion massive du crédit. Ce climat va freiner la main du roi. Louis IX limite la contrainte par corps aux créances royales. Cette réticence royale permet de comprendre l'apparition de l'obligation de corps dans les contrats. Il a fallu, pour faire accepter la prison, passer par la fiction du consentement.

Le second palier, autour de 1400, est un moment important pour l'organisation de la prévôté royale, de son tribunal et de sa geôle. On voit par ailleurs se mettre en place ou se diffuser des pratiques de contournement de l'obligation de corps ; on n'a plus besoin d'avoir prévu cette obligation dans le contrat pour mettre en prison ; ainsi pour les marchands « privilégiés » de vin et de bétail ; ainsi avec la formule de l'achat de biens par un garant (pleige), qui dote le créancier d'une obligation de corps absente, à l'origine, du contrat. Le privilège des créances royales fait tache d'huile. Le palier de 1400 aurait aussi vu le passage d'une quasi-clause de pénalité à la clause d'obligation *stricto sensu* ; le lecteur ici aura plus de mal à suivre l'auteur. Quoi qu'il en soit, c'est à ce moment-là que les archives permettent de voir enfin fonctionner le système.

Julie Claustre décrit minutieusement comment on arrive en prison, qui y passe, comment on en sort, et finalement à quoi sert l'emprisonnement pour dette. Deux logiques sont à l'œuvre : une première logique, administrative, qui se passe de l'obligation de corps, et concerne les créances royales et assimilées, les amendes en particulier. Avec les créances des marchands « privilégiés », le roi élargit ce domaine de l'obligation de corps tacite, afin d'assurer le ravitaillement de la capitale et la confiance des marchands en gros. L'autre logique est celle du sceau : le créancier qui dispose d'une lettre obligatoire avec obligation de corps peut faire appel aux sergents. S'il n'a qu'une simple cédule, il doit faire ajourner son débiteur au tribunal civil pour avoir confession de la dette et condamnation à tenir prison

en cas de défaillance. La procédure est rapide, on ne reste pas longtemps en prison. On peut contester le droit du créancier mais on a plus de chance de négocier un arrangement, un paiement partiel, ou la constitution d'un acheteur de bien se proposant comme garant. Il existe aussi, à côté de la geôle, la prison « large » et la prison « ouverte ». Julie Claustre propose une typologie des causes touchant l'endettement et une sociologie des prisonniers ; elle étudie aussi la récidive et le surendettement des plus démunis. Dominent les ventes à crédit de vin, de chevaux, de céréales, de draps. Ceux qui sont emprisonnés sont les moins solvables, les plus pauvres des laboureurs et des artisans, le petit peuple, les « marchandes communes », les « demeurant partout ». La prison pour dette est aussi une manière de « gérer » la misère.

Si l'on ne reste guère en prison, le plus souvent moins d'une semaine, à quoi sert-elle et quelle est l'efficacité d'un tel système ? Il s'agit de contraindre à négocier, de favoriser les arrangements, de « mettre la pression » sur les débiteurs. La prison pour dette est une pédagogie des normes du crédit, une épreuve de solvabilité qui départage ceux que l'on peut réintégrer dans les circuits du crédit et ceux qu'il faut exclure. Elle opère par dramatisation ; c'est parce qu'elle est une honte que le système fonctionne. Elle joue donc un rôle dissuasif. À l'arrière-plan, la « culture du crédit », l'« honneur commercial » font que seule une bonne réputation permet d'emprunter ; d'où la crainte de passer « outre le guichet du Châtelet ».

Le livre de Julie Claustre, en choisissant un angle d'approche de la société un peu négligé des historiens, oblige à repenser autrement l'histoire de la justice médiévale, les rapports entre juridiction gracieuse et juridiction contentieuse, l'intervention de l'État dans le domaine des contrats. Il y a là une contribution passionnante, qui ne concerne pas seulement le Châtelet de Paris. L'auteur aborde aussi quelques questions difficiles, comme la « réification du corps » dans l'obligation « corps et biens », l'existence d'un champ « civil-pénal », la tentative de comprendre l'obligation de corps comme transposition de la dépendance servile ou l'émergence de la « question sociale » aux derniers siècles du Moyen Âge. On aura parfois du mal à la suivre dans ces hypothèses. Demeure en tout cas un très beau travail, à partir d'archives souvent difficiles, travail qui passionnera tous ceux qui s'intéressent à l'endettement, au crédit, à la justice ou à la montée en puissance de l'État royal.

Jean-Louis ROCH.

Élisabeth Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel (1285-1314)*, Paris, Diffusion de Boccard, 2007, 2 t., 382 et 427 p. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVII).

La production historiographique consacrée au règne de Philippe le Bel est ancienne, et volumineuse. Depuis le milieu du XIX^e siècle, en effet, des générations d'historiens se sont régulièrement penchées sur ce règne, jugé crucial à bien des égards et en particulier du point de vue du mode de gouvernement du royaume : le mouvement était lancé par Edgard Boutaric et sa *France de Philippe le Bel*, amplifié ensuite par Charles-Victor Langlois et son école ; dans les années 1940-1960, Robert Fawtier mettait l'accent sur la publication systématique des sources d'archi-

ves administratives et financières du règne, ouvrant la voie aux synthèses plus récentes de Jean Favier et de Joseph Strayer.

C'est une nouvelle pierre qui est posée à cet édifice avec la publication, sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'*Itinéraire de Philippe le Bel*, achevé par Élisabeth Lalou, à qui l'on doit déjà l'édition des comptes de la Chambre aux deniers de Philippe III et de Philippe IV. La page de titre – laquelle mentionne en outre les noms de Robert Fawtier, Robert-Henri Bautier et François Maillard – et l'avant-propos disent bien le contexte d'établissement de cet Itinéraire : celui-ci est bel et bien le dernier fruit de la vaste entreprise de dépouillement exhaustif des sources d'archives du règne de Philippe le Bel – *Corpus philippicum* – lancée avant guerre par Robert Fawtier. Sa genèse fut fort longue, puisque ce dernier présentait à l'Académie une première mouture dès 1961.

Le rappel de ces travaux ne rend toutefois pas entièrement raison de l'élaboration de cet Itinéraire. C'est que cette étude relève également d'une autre tradition historiographique, tout aussi ancienne, celle des itinéraires royaux et princiers. Ceux des rois de France, publiés par Léopold Delisle au tome XXI du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, sont bien connus des médiévistes ; les travaux véritablement novateurs en la matière sont cependant à chercher du côté des diplomates de l'école allemande – von Sickel, Ficker, etc. La perspective de ces recherches est alors essentiellement diplomatique, l'itinéraire permettant une critique serrée des actes. Plus tard, pour le courant méthodique, il s'agit en outre d'établir avec exactitude le déroulé chronologique des déplacements, faits et gestes des souverains.

C'est dans cet esprit et sous une forme relativement minimaliste – date, lieu, référence documentaire – que devait se présenter la première version, due à Fawtier, une version qui a, depuis lors, été substantiellement étoffée. L'itinéraire aujourd'hui publié prend ainsi en compte bien plus que les seuls actes analysés au *Corpus philippicum* : nouvelles sources éditées telles que les Comptes de l'hôtel, mais aussi chroniques, rapports diplomatiques, etc. Munie d'index détaillés et d'abondantes annexes – cartes, dont on peut regretter le médiocre rendu graphique, mentions de commandement des actes, dîmes de l'hôtel, etc. –, cette publication, davantage qu'un strict itinéraire, peut dès lors servir de moyen d'accès à une vaste documentation, classée chronologiquement. L'on peut cependant tirer un tout autre parti de ce document : c'est le propos que développe Élisabeth Lalou dans sa volumineuse introduction, qui se présente comme un essai sur le mode de gouvernement du roi de France vu à travers le prisme de l'itinérance.

C'est que, sans même évoquer l'utilité de ce type de travaux pour l'histoire économique, celle des moyens de communication, etc., la vitalité renouvelée de l'historiographie du politique contribue à redonner à l'itinéraire en tant que genre historiographique un intérêt particulier. En effet, loin de constituer uniquement, comme auparavant, un moyen de contrôle de la validité des actes ou d'établissement des faits et gestes du souverain, l'*Itinéraire de Philippe le Bel* introduit de façon très concrète, dans sa dimension spatiale et temporelle tout autant que dans ses aspects matériels, à l'étude de l'exercice du pouvoir.

Sur la vie matérielle du souverain et de son entourage – famille royale, conseil, etc. –, l'itinéraire fourmille de détails, relevés dans l'ensemble de la documentation et plus particulièrement dans les deux sources majeures que sont les Comptes de la chambre aux deniers et les Ordonnances de l'hôtel : longueur des étapes, choix des lieux de séjour, questions relatives aux attelages – types de bêtes et de véhicules, rations d'avoine et de foin, ferrage des chevaux, etc. Des aumônes

versées par le roi aux allées et venues de messagers en tout genre, en passant par les retards du convoi et les difficultés, qui s'ensuivent, à trouver le roi, c'est le quotidien d'un groupe pouvant compter plusieurs centaines de personnes qui est ainsi restitué.

Mises en série et examinées du point de vue de l'exercice du pouvoir, ces informations sont riches d'enseignements : quels sont les motifs des déplacements royaux ? Sont-ils d'ordre politique – rencontre d'un souverain –, religieux – dévotion liée à un sanctuaire particulier, pèlerinage –, économique – exploitation des ressources domaniales –, tout cela à la fois ? Comment s'effectue le travail d'établissement et de délivrance des actes royaux incombant à la chancellerie ? Quel est le statut des lieux de séjour ? Quelles sont les zones privilégiées ou, au contraire, répulsives ? À cet égard, puisqu'il permet d'appréhender l'espace arpenté par le roi, l'Itinéraire, « mieux que tout autre document, dessine les frontières du royaume ». On le constate, les questions que l'on peut poser, les hypothèses que l'on peut mettre à l'épreuve de ces données, sont nombreuses.

L'introduction permet de dégager quelques-uns des grands traits de ce « gouvernement sur les chemins ». Après avoir rappelé que l'itinérance constitue le fondement de la vie du souverain capétien, Élisabeth Lalou a le mérite de souligner quelques vérités, que pourraient masquer les épisodes mouvementés d'un règne bien souvent jugé novateur : le roi conserve un mode de vie traditionnel, celui de Saint Louis et de ses prédécesseurs ; si l'existence de Philippe le Bel ressemble à celle de ses ancêtres, elle est également fort semblable à celle des grands seigneurs contemporains. Un mode de vie que les extensions du domaine royal réalisées depuis le règne de Saint Louis ne modifient guère : Philippe le Bel « respecte encore pour ainsi dire les frontières du domaine royal tel qu'il se présentait à l'avènement de Saint Louis ».

Quelle place accorder, dès lors, aux grands voyages effectués par le roi – au Mont-Saint-Michel, aux frontières de l'Empire, en Flandres, en Languedoc – et ayant à juste titre retenu l'attention des historiens ? Précisément, l'intérêt qu'ils ont suscité réside dans leur caractère exceptionnel ; effectués à marche forcée, sur les grands axes de communication, ils contrastent singulièrement avec le quotidien du roi, l'incessant cheminement pratiqué au sein d'« ensembles résidentiels » combinant généralement une résidence privilégiée – Vincennes, Poissy, Saint-Germain-en-Laye, Fontainebleau, etc. – et des massifs forestiers propices aux plaisirs de la chasse. Car c'est là, dans cet espace réduit, non loin de Paris, que le souverain passe le plus clair de son temps, arpenteant « jusqu'à la corde » les moindres chemins, routes et rivières qui imposent fréquemment à la cour de se scinder en plusieurs convois et donnent à son parcours l'allure d'une toile d'araignée difficilement démêlable.

La nouveauté, car nouveauté il y a malgré tout, est paradoxalement extérieure à la personne royale. Car, si le roi vit comme ont vécu ses ancêtres, un changement s'opère qui voit désormais les administrations issues de la *Curia regis* – Parlement, Chambre des comptes – se sédentariser au Palais à Paris, un Paris qui fait de plus en plus figure de capitale administrative. Se fait ainsi jour une dissociation physique entre la personne du roi et les institutions naissantes ; s'il s'agit bien d'une nouveauté – il ne serait pas venu à l'idée de Saint Louis de se déplacer sans être suivi de la cour dans son entier –, elle est tempérée toutefois par le maintien d'une unité fictive, rendue possible par la délivrance simultanée, en divers lieux, d'actes au nom du roi ainsi que par les allers et retours incessants effectués entre le roi et la cour par une foule de conseillers – au premier rang desquels le plus éminent d'entre eux, le chancelier.

Tel n'est pas le moindre des traits mis en lumière par cet Itinéraire, qui se présente pour conclure comme un document offrant à l'historien du règne de Philippe le Bel, à celui du pouvoir royal comme au diplomate, une masse considérable de données se prêtant à de multiples questionnements.

Sébastien NADIRAS.

Björn K. U. Weiler, *Henry III of England and the Staufen Empire, 1216-1272*, Woodbridge, The Boydell Press pour la Royal Historical Society (*Studies in History, New Series*), 2006, xii-247 p.

Des relations diplomatiques entre l'Empire et l'Angleterre pendant le règne d'Henri III, plusieurs épisodes sont bien connus des historiens : le mariage de Frédéric II avec Isabelle, la sœur du roi d'Angleterre (1235), l'affaire de Sicile (1254-1263), l'élection de Richard de Cornouailles à l'Empire (1257). L'issue désastreuse du projet sicilien – lequel consistait à mettre sur le trône de Sicile, pour contrer les Staufen, le fils cadet d'Henri III, Edmond, en échange d'une aide financière et militaire à la papauté – est généralement analysée comme le fruit de l'incompétence d'Henri III, et c'est également à la lumière des faiblesses personnelles de leur roi que l'accord contracté avec la papauté fut considéré par les contemporains en Angleterre.

Le principal apport de l'étude de Björn K. U. Weiler sur les relations entre Henri III et l'Empire est toutefois de démontrer que non seulement la politique poursuivie par le roi d'Angleterre à l'échelle européenne se situait dans la continuité de celle de ses prédécesseurs, mais encore qu'elle s'inscrivait dans un jeu diplomatique dominé par des ambitions méditerranéennes et par la croisade : en cela, Henri III fut très proche des autres princes européens du XIII^e siècle. De plus, à l'opposé de nombreuses études dans le domaine de l'histoire des relations extérieures, celle de Björn K. U. Weiler ne se contente pas de considérer de manière exclusive les liens entre l'Angleterre et l'Empire : elle fait intervenir tous les grands acteurs européens, en particulier les Capétiens, la papauté et les royaumes hispaniques, de manière à reconstituer l'ensemble de l'échiquier diplomatique de la période. Le traité de Paris de 1259 prend par exemple une signification nouvelle si on le lit dans la perspective des ambitions méditerranéennes d'Henri III et du désir de stabilité de Richard de Cornouailles dans les relations entre l'Empire et les Capétiens ; il permet aussi de lever l'hypothèque que constituait, aux yeux de la papauté notamment, le désir affiché des Plantagenêts de récupérer les terres dynastiques perdues au profit du roi de France dans les premières décennies du siècle.

L'excellente connaissance qu'a Björn K. U. Weiler des sources et de la bibliographie allemandes lui permet d'offrir des perspectives nuancées sur les rapports entre l'Angleterre et l'Empire : il fait bien apparaître la manière dont certains acteurs, en particulier les princes d'Empire, purent s'éclipser, à certains moments, au profit d'une relation plus forte entre le roi d'Angleterre et l'empereur lui-même. Et les enjeux politiques et territoriaux consécutifs à la disparition de Frédéric II sont parfaitement restitués. De manière générale, le défi constant que représenta la politique des Staufen pour les autres princes européens transparaît bien dans cette étude, ainsi que les efforts du roi d'Angleterre, jusqu'en 1250,

pour éviter de prendre parti de manière trop ostentatoire dans le conflit qui opposait l'Empire et la papauté.

Mais c'est sans doute la lecture que l'auteur propose de l'impact de la vie intérieure anglaise sur le jeu diplomatique européen qui retiendra le plus l'attention : l'hostilité des barons et d'une bonne partie du clergé aux ambitions italiennes d'Henri III empêcha celui-ci de mener ses projets diplomatiques à bien, et poussa le pape à jouer la carte angevine en Sicile et en Italie du Sud. Surtout, les difficultés intérieures des années 1250 et 1260 furent un obstacle permanent à la construction, par Richard de Cornouailles, d'une véritable base de pouvoir dans l'Empire. En 1268, le mariage entre Richard et Béatrice de Falkenberg était le signe manifeste de sa volonté de demeurer en Allemagne, mais Richard dut rentrer précipitamment en Angleterre pour tenter de régler les querelles internes au parti royaliste et conclure une paix avec les princes gallois. En réalité, comme le démontre bien Björn K. U. Weiler, les succès de Richard dans l'Empire reposaient presque exclusivement sur les revenus qu'il pouvait espérer tirer de ses revenus anglais, et sa position de vassal par rapport à Henri III ne pouvait qu'inquiéter la papauté, qui lui retira son appui, préférant la situation incertaine créée par la rivalité entre Richard et Alphonse X à la perspective d'un empereur incapable d'imposer son autorité.

L'ouvrage propose une analyse détaillée et accessible de l'évolution des relations diplomatiques entre l'Angleterre et l'Empire. Les moyens de la diplomatie sont également bien soulignés, et illustrent de manière exemplaire les thèses de Pierre Chaplais sur la culture de la diplomatie médiévale. Enfin, les rapports entre les aléas de la vie politique anglaise et les réalités internationales sont mis en évidence. L'étude de Björn K. U. Weiler vient remplir un vide dans l'histoire du XIII^e siècle et rendra de grands services.

Frédérique LACHAUD.

Véronique Gazeau, *Normannia monastica (X^e-XII^e siècle)*, Caen, Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales de l'Université de Caen, 2007 (t. I : *Princes normands et abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*, 495 p. ; t. II : *Prosopographie des abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*, 405 p.)

Édité dans la très soignée collection du Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales de l'Université de Caen, ce livre, issu d'une Habilitation à diriger des recherches soutenue en 2002 par Véronique Gazeau à l'Université de Paris I, propose une étude prosopographique des abbés bénédictins de Normandie, entre 911 et 1204. Le projet est ambitieux, la Normandie ayant été l'un des hauts lieux d'épanouissement du monachisme bénédictin, avec de puissants établissements comme Jumièges, Saint-Wandrille, Fécamp ou Le Bec, et de grandes figures, à l'exemple de Guillaume de Volpiano, Anselme du Bec ou Lanfranc de Caen. Véronique Gazeau est toutefois parvenue à relever le défi, au prix de recherches d'ampleur dans les fonds diplomatiques et les riches sources narratives normandes, ainsi que, dans une moindre mesure, parmi les coutumiers et les sources liturgiques.

Ce travail a permis l'élaboration du tome II, consacré à la prosopographie des 327 abbés bénédictins normands que Véronique Gazeau a pu identifier.

Chacun d'entre eux se voit consacrer une notice biographique divisée en cinq champs : datation de l'abbatit ; origines familiales : origine et formation religieuses ; processus de désignation à l'abbatit ; mentions de leur activité abbatiale dans la documentation. La richesse des sources normandes a permis à Véronique Gazeau de remplir au moins quatre de ses cinq champs, réalisant ainsi un précieux instrument de travail, qui réunit les données sur les carrières abbatiales normandes.

Cette matière est étudiée dans le tome I, dans l'introduction duquel Véronique Gazeau dresse à grands traits l'histoire de la création du réseau bénédictin normand, au sein de laquelle il est possible d'identifier trois grandes étapes. La première est celle de la restauration dans le courant du X^e siècle, à l'initiative du jeune pouvoir princier, de l'ancien réseau abbatial, durement touché par les invasions scandinaves. La deuxième ressort des nombreuses fondations, tout particulièrement effectuées à la fin du X^e et au début du XI^e siècle, le plus souvent à l'initiative de l'aristocratie locale. La troisième est liée à la transformation, souvent à la fin du XI^e siècle, de collégiales de chanoines séculiers en abbayes bénédictines. Au terme de ce processus, la Normandie disposait d'un très dense réseau de moines noirs, qui comportait en fin de période pas moins de 33 abbayes.

La première partie de l'étude est, pour l'essentiel, consacrée aux élections abbatiales qui constituèrent l'un des enjeux majeurs des débats sur la *libertas ecclesie*. Loin de dresser une histoire univoque, le travail de Véronique Gazeau montre en fait la diversité des situations et des processus mis en pratique. De composition très variable, les collèges électoraux étaient parfois ouverts à l'aristocratie locale : en 1089, l'abbé de Saint-Martin de Sées fut ainsi « élu par les évêques, les moines, les princes et le peuple de toute la province » (p. 62). Usuellement toutefois réservés aux ecclésiastiques, les collèges électoraux étaient souvent composés avec le souci d'éviter le plus possible les conflits, l'expérience montrant que les élections abbatiales ne se déroulaient que rarement à l'unanimité. La procédure du compromis est d'ailleurs attestée en Normandie, l'abbaye du Bec confiant par exemple au XII^e siècle l'élection de son abbé à un collège de 12 moines désignés par le prieur.

Après leur élection, les abbés étaient originellement investis par le duc, la pratique de l'investiture princière des abbés par la crosse ne disparaissant définitivement en Normandie qu'au début du XII^e siècle. La forte présence ducale constitue ainsi l'un des traits les plus notables du monachisme bénédictin normand, ce qui explique sans doute l'absence en Normandie d'avouerie, les fondateurs plaçant le plus souvent leurs établissements sous la garde du prince, ce qui ne les empêchait pas pour autant de pousser l'un des leurs sur le siège abbatial. Même après avoir été contraint d'abandonner l'investiture par la crosse, le pouvoir ducale conserva d'ailleurs une très forte influence sur les élections, une bulle papale donnée en 1179 à Cerisy reconnaissant par exemple que la liberté de l'élection abbatiale ne pouvait s'exercer que *salvo iure et honore ducis Normannie* (p. 113).

Après l'investiture ducale, les abbés recevaient la bénédiction épiscopale, habituellement des mains de leur ordinaire. En retour, ils lui prêtaient un serment d'obéissance, lui reconnaissant ainsi une autorité dont la nature précise constituait, ici comme partout, une source majeure de conflits. D'une manière générale, les évêques sont toutefois peu présents dans cette étude, la présence d'un fort pouvoir princier semblant avoir fortement réduit leurs possibilités d'intervention.

Cette première partie se termine par une étude de la fin des abbatiats. Bien qu'il ne fût pas rare qu'une carrière abbatiale se terminât par une résignation ou une déposition, la grande majorité des abbés mouraient dans leur charge après un long abbatiat qui, en moyenne, dépassait vingt années. À côté de la liturgie, dont témoignent les nécrologes, leur mémoire était entretenue par leurs tombes, dont l'épithaphe constituait une petite chronique de leur abbatiat. Parfois même, comme c'était le cas au Bec, les tombes abbatiales étaient rassemblées dans le chapitre : si la mémoire des premiers abbés était particulièrement vénérée, l'ensemble de la lignée abbatiale restait ainsi ancré dans le souvenir du monastère.

La deuxième partie s'attache à cerner le profil et les carrières abbatiales. Si trois abbés bénédictins venaient de la famille ducale et trois autres de la haute aristocratie locale, la plupart des abbés étaient issus de la petite aristocratie locale, leur recrutement étant d'un rang bien plus modeste que celui des évêques qui, du moins jusqu'en 1066, se recrutaient dans la haute aristocratie. Véronique Gazeau a calculé, toutes périodes confondues, que 14 % des abbés de Normandie n'étaient pas d'origine normande, ce chiffre global dépendant toutefois fortement du contexte. Les étrangers furent en effet bien plus nombreux dans le contexte de restauration de la vie monastique qui caractérise le X^e siècle, le cas de Guillaume de Volpiano étant, de ce point de vue, particulièrement emblématique. Même lorsqu'il était Normand, l'abbé venait toutefois souvent d'un autre établissement, les monastères du Bec ou de Saint-Étienne de Caen constituant de petites pépinières abbatiales.

Le rôle de ces deux abbayes, qui s'explique par la réputation de leurs écoles monastiques, témoigne de l'importance donnée à la formation dans le choix des abbés. Comme l'illustrent les noms de Lanfranc, Guillaume de Volpiano ou Anselme du Bec, les abbayes normandes du XI^e siècle constituèrent de très importants centres de culture théologique et liturgique. Au XII^e siècle, en revanche, la formation intellectuelle des abbés bénédictins normands semble avoir été plus terne : désormais souvent recrutés parmi les officiers claustraux, leurs compétences, acquises sur le tas, était plutôt celles de gestionnaires. Véronique Gazeau met cette évolution des profils abbatiaux, qui s'accompagna souvent d'une certaine diminution du niveau social de recrutement, en rapport avec la disparition de l'oblation.

Enfin, l'étude aborde, dans une troisième partie, les relations entre les abbés et les ducs, en croisant sources narratives et souscriptions des actes ducaux. La conclusion est sans surprise : les abbés normands furent peu présents dans l'entourage des ducs, dont la cour était par ailleurs sans doute essentiellement séculière. Dans les actes ducaux n'émergent guère que quelques personnalités, à l'exemple de Jean de Fécamp, qui joua un rôle certain auprès de Guillaume le Conquérant, ou de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, qui occupa une place privilégiée auprès d'Henri II.

Au total, Véronique Gazeau livre un ensemble important de matériaux pour l'histoire de la Normandie. Après les études de David Spear sur les chanoines, celles de David Bates sur les chartes, de Pierre Bauduin sur l'organisation territoriale de la principauté et de Mathieu Arnoux sur l'historiographie, Véronique Gazeau apporte une nouvelle contribution récente et fondamentale à l'histoire de la principauté normande. Plus généralement, elle propose, pour la première fois en France, une étude de prosopographie abbatiale, qui pourra désormais servir de modèle à d'autres recherches régionales du même genre.

Laurent RIPART.

Rolf Grosse (éd.), *L'acte pontifical et sa critique*, Bonn, Bouvier Verlag, 2007, 308 p.

L'Institut historique allemand (de Paris) et l'École nationale des chartes sont les créateurs et responsables de la *Gallia pontificia*, qui fait des actes pontificaux le cœur de leurs recherches. Chaque année, les collaborateurs se rencontrent pour faire le point des progrès réalisés ou pour traiter d'un sujet précis. Ce livre rassemble les contributions de 2006. C'est un gros ouvrage de plus de 300 pages, fournies par 12 auteurs, sur le thème très général qu'est la critique de l'acte pontifical. Ce volume très dense se caractérise par deux aspects : d'une part, l'érudition dans l'examen des faux ; d'autre part, l'édition d'actes en partie ou totalement inédits. Comme chaque contribution mériterait une critique séparée, qui serait la plupart du temps volumineuse, on se contentera de souligner plusieurs points majeurs.

Le premier mot du premier article est l'adjectif « faux ». On ne sera pas étonné que la discussion de faux ait la priorité dans le milieu des bulles. Les actes pontificaux sont, plus que d'autres, susceptibles d'avoir été falsifiés ou simplement interpolés. En effet, on ne s'attache habituellement pas à démontrer qu'un acte est authentique ou sincère, sauf s'il y a soupçon de fausseté ; ce qui compte et rend les choses difficiles est de déterminer la date et le contexte de la falsification. C'est pourquoi, par exemple, Ludwig Vones s'interroge sur les répercussions diplomatiques d'un acte faux de Léon VII pour Ripoll. Ursula Vones s'arrête sur le faux privilège de Gélase II pour Psalmodi à propos de l'église convoitée de Teillan, Ludwig Falkenstein dénonce l'officine de faux de Saint-Thierry de Reims, etc.

On peut être à la limite du faux, si l'on suit la belle démonstration de Laurent Morelle « par-delà le vrai et le faux » à propos des privilèges reçus par Saint-Bertin (1057-1107). L'interrogation paléographique et diplomatique conduit à une analyse de grande profondeur dans le cas d'une bulle d'Alexandre III pour Saint-Thierry (1176). Rien, absolument rien n'est négligé dans la critique fondamentale de cet acte : cette bulle est-elle un faux ou une copie figurée ? Pour mener à bien son étude, Ludwig Falkenstein a besoin de 46 pages suivies de l'édition de six actes. Malheureusement les illustrations des bulles sont d'une piètre qualité qui ne permet pas un bon examen.

L'apport le plus abondant est ici celui de l'édition ou de la mention d'actes : les deux plus anciennes bulles pour le chapitre cathédral de Paris, des textes doubles pour Saint-Claude, une révision de la collection épistolaire de Pierre le Vénéral, et surtout une édition de 14 bulles originales conservées dans des collections de Saint-Petersbourg : Alexandra Chirkova donne une belle illustration des milliers d'actes qui ont été achetés et rassemblés par les princes russes au XIX^e siècle. Après des années d'interdit, vient le moment où l'on peut de plus en plus librement accéder à ces richesses. On en a un avant-goût.

Des interrogations majeures ne trouvent pas toujours ici leur solution. Par exemple, pourquoi la curie a-t-elle accepté de délivrer, à peu de temps d'intervalle, deux bulles au texte quasi identique ? Dans quelles conditions les scribes de la Curie travaillaient-ils pour établir une bulle au texte très voisin d'une autre ? Quelle place faisait-on aux originaux et aux cartulaires ? On verra, à cet égard, les bulles de Saint-Claude proposées par Gérard Moysse. En second lieu, on s'interroge sur la multigraphie ou le polycopiage des privilèges ; la question est posée par Jean-Daniel Morerod à propos de privilèges cisterciens délivrés par Clément V.

Mais la question s'est posée ailleurs. Qu'en était-il des bulles concernant un ordre entier et dont chaque filiale devait avoir un exemplaire ?

Ce volume offre de multiples occasions d'examiner les actes pontificaux. Chaque intervention présente un cas particulier, offre la possibilité de s'exercer à la critique des faux, à la technique de l'édition. Chaque intervention est un petit bijou, à examiner chaque fois à la loupe. Il est rare qu'on nous offre un échantillon diplomatique d'une telle valeur.

Michel PARISSE.

Pierre-Vincent Claverie, *L'ordre du Temple en Terre sainte et à Chypre au XIII^e siècle*, Nicosie, Centre de recherche scientifique, « Sources et études de l'histoire de Chypre, LIII », 2005, 3 vol. (412 + 504 + 680 p.), clichés, planches, tableaux, index, bibliographie, album photographique.

Dans cet imposant ouvrage, qui reprend intégralement son doctorat soutenu à l'Université de Paris I en juin 2004, Pierre-Vincent Claverie se propose de « fournir un travail équivalent à la synthèse » de Jonathan Riley-Smith sur les Hospitaliers (*The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus, c. 1050-1310*, Londres, 1967), et de réexaminer avec soin tous les « agissements » (politiques, économiques, religieux) des Templiers en Orient, pendant un long XIII^e siècle (de la bataille de Hattîn à la disparition de l'ordre) que René Grousset, en son temps, qualifiait de période d' « anarchie franque » (*Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Paris, 1934-1936, 3 vol.).

L'un des mérites de P.-V. C. est de ne négliger aucune des sources qu'il présente longuement en introduction : « sources diplomatiques », très amples, la perte des archives centrales du Temple ayant nécessité un patient labeur dans les fonds d'archives dont témoignent un appendice documentaire (t. II, p. 411-450) et surtout un catalogue d'actes qui fera date (t. III, p. 1-610) ; sources narratives, parmi lesquelles il faut souligner l'importance des sources arabes, utilisées seulement en traduction ; sources normatives et matérielles enfin.

Le premier chapitre (« Un siècle de luttes et de guerres fratricides », t. I, p. 35-100) est événementiel. P.-V. C. y rappelle le rôle fondamental des Templiers dans la politique proche-orientale. Leurs interventions dans les guerres intestines qui secouèrent l'Orient latin furent multiformes. Ils mirent en branle leur puissance militaire certes, mais également une diplomatie subtile, à l'occasion. Leurs tentatives médiatrices permettent à l'auteur de « repousser les reproches bellicistes adressées à l'encontre de l'ordre dès la fin du XII^e siècle par le chanoine Gautier Map » (t. I, p. 100).

Le deuxième chapitre est consacré aux « forces et faiblesses de l'infrastructure templière » (t. I, p. 101-233), sur lesquelles Alain Demurger, notamment, s'était déjà penché dans *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge* (Paris, 2005). P.-V. C. centre son propos sur ce qui lui a semblé mériter discussion, comme la « disparition du sénéchalat », qu'il faut, en Orient, mettre en parallèle avec « l'intensification des combats à partir de l'avènement de Saladin » (t. I, p. 104). Il fait de l'ordre une organisation particulièrement vivante, évolutive, dont le destin fut déterminé par les hommes qui y appartenaient et qui la dirigeaient. Une organisation, dès lors, tout autant marquée par l'indiscipline que par la rigueur, par l'habileté guerrière que par

l'imprudence, par la rigidité que par la souplesse – la jurisprudence templière, par exemple, longuement étudiée, est plus souple que la jurisprudence hospitalière.

Les longues pages de « La vie dans les commanderies d'Orient » (chap. 3, t. I, p. 235-408) confirment les capacités d'adaptation de l'ordre. Propriétaire multi-forme, il paraît s'être attaché, à partir des années 1250, à recentrer ses possessions autour de zones clés, tout en adoptant un *modus vivendi* avec les autres ordres militaires. Cela faisait alors plusieurs décennies que ces ordres promouvaient une monumentalité qu'ils étaient les seuls à pouvoir financer, monumentalité dont P.-V. C. aurait pu montrer plus résolument encore qu'elle s'avéra finalement inefficace. En revanche, il rappelle fort justement à quel point les Templiers surent se satisfaire d'une coexistence pacifique avec les musulmans : des villages étaient gérés en indivis, deux administrations, templière et musulmane, organisant alors la levée des revenus, des représentants des deux parties rendant la justice. Cependant, les revenus tirés de l'exploitation des territoires s'avéraient insuffisants ; le soutien de l'Occident était fondamental. Les importations de blé occidental, notamment, étaient décisives pour l'ordre, qui se trouva des partenaires de choix, dans les années 1270, chez les Bardi et les Peruzzi. Riche certes, l'ordre n'en éprouvait pas moins des difficultés ponctuelles en matière de liquidité, lorsque les pèlerins affluaient. En ce domaine également, les sociétés italiennes, lombardes et toscanes notamment, jouaient un rôle important dans l'Orient latin.

C'est donc aux seuls Templiers (et aux autres ordres militaires) qu'était laissé le soin de constituer un « bouclier de la chrétienté » (chap. 4, t. II, p. 9-117). Malgré quelques approximations (les passages sur l'armement mériteraient d'être complétés et actualisés, p. 10-11 ; Il-Ghâzi l'emporta à l'*Ager sanguinis*, en 1119, et non Tughtakîn), P.-V. C. met en lumière les qualités d'adaptation des armées templières, qui préfigurèrent, à bien des égards, les armées professionnelles de l'époque moderne. Nées pour assurer la sécurité des routes de Terre sainte, elles diversifièrent leur recrutement et firent appel à l'élément local, dont elles adoptèrent en partie la cavalerie légère. Elles savaient faire preuve de prudence face aux musulmans, ce qui « choquait autant les croisés que les clercs d'Occident, pour qui la signature d'une trêve avec le sultan représentait une injure sans nom à la foi chrétienne » (t. II, p. 82). Les musulmans les craignaient, voire les haïssaient ; à ce titre, ils risquaient la décapitation, même si tous les templiers capturés ne subissaient pas ce sort : nombre d'entre eux étaient rançonnés puis libérés.

De là à leur reprocher de se compromettre avec les *pagani*, il n'y avait qu'un pas que leurs ennemis n'hésitaient pas à franchir. Dès lors, l'ordre prit soin de soigner son image de défenseur de la chrétienté – il maintenait même un procureur permanent auprès du pape. Il entretint, globalement, de bonnes relations avec les Églises séculières (chap. 5, t. II, p. 119-230 : « Les relations avec l'Église latine »). La chute d'Acre, en 1291, ne mit pas fin à son activité en Orient (chap. 6, t. II, p. 231-308 : « L'automne du Temple »). De Chypre, où il se replia (mais sans jamais disposer des mêmes pouvoirs qu'en Syrie), il participa à la police des mers en Méditerranée, ce qui ne le protégea pas des accusations qui le menèrent à sa perte.

De facture très classique, cet ouvrage constitue donc une synthèse commode de l'histoire de l'ordre du Temple en Orient. Assurément, il deviendra vite indispensable aux spécialistes de l'ordre et, plus largement, à tous les historiens des croisades. Sans doute y déploreront-ils une certaine pauvreté cartographique, une translittération des caractères arabes parfois déficiente et surtout des longueurs nombreuses, qui nuisent à la simplicité du propos. Sans doute auraient-ils souhaité une exploitation plus systématique des sources arabes, seule à même de permettre de comprendre l'importance de l'inscription de l'ordre du Temple dans le contexte

oriental. Ils n'y trouveront pas moins une information solide et un souci du détail sur lesquels ils pourront aisément s'appuyer, sans compter le très utile « catalogue d'actes » qui occupe l'essentiel du troisième volume.

Abbès ZOUACHE.

Clive Burgess, Eamon Duffy (eds), *The Parish in Late Medieval England. Proceedings of the 2002 Harlaxton Symposium* (Harlaxton Medieval Studies, XIV), Donington, Shaun Tyas, 2006, XII-420 p., 33 planches en noir et blanc.

Les quelque 9 000 paroisses anglaises sont l'une des institutions religieuses à avoir survécu, en Angleterre, à la Réformation : certes, les raisons de cette pérennité doivent être recherchées dans les développements qui prirent place dans les années 1530, mais la place de la paroisse dans les structures religieuses de la fin du Moyen Âge, ainsi que son dynamisme, en particulier dans le domaine pastoral et dans celui de l'aide aux pauvres (Peregrine Horden), contribuent à expliquer ce phénomène. Les communications réunies dans le volume des conférences d'Harlaxton publié en 2006 mettent bien cela en évidence, tout en proposant une vision renouvelée à la fois de l'histoire de la paroisse à la fin du Moyen Âge et de l'historiographie de cette institution (Beat Kümin, Peter Marshall).

Ainsi, le développement de la polyphonie chorale et de la musique d'orgue témoigne de l'engagement croissant du clergé comme des laïcs dans la vie de l'église paroissiale (Magnus Williamson). Le *Festial* de John Mirk, dont la diffusion est étudiée par Sue Powell, est aussi un bon témoignage du souci d'améliorer et d'enrichir le culte dans le cadre de la paroisse à la fin du XIV^e et au XV^e siècle. La contribution d'Alexandra F. Johnston permet, quant à elle, de mieux saisir l'importance du drame religieux dans les églises paroissiales même modestes : les grands cycles « civiques » d'York et de Chester risquent en effet de cacher la forêt des réalisations paroissiales dans le domaine du théâtre religieux.

L'analyse des quelques documents comptables relatifs à l'activité des « gardiens des églises » fait mieux comprendre les modalités de financement dont bénéficiaient les paroisses (Judith Middleton-Stewart). L'inégalité des situations est frappante, et la composition de la dotation est loin d'être toujours claire, mais l'on perçoit partout le souci d'entretenir les bâtiments et le matériel liturgique, comme de contribuer à l'embellissement des églises. L'étude de Robert Swanson confirme que la nature et l'étendue des dîmes variait considérablement d'une paroisse à l'autre. La glèbe pouvait, elle aussi, représenter une ressource substantielle, et le complexe de bâtiments du rectorat avait tout d'une ferme, le statut du recteur se rapprochant même, dans certaines paroisses rurales importantes, de celui du seigneur. Dans les villes, les élites civiques jouaient un rôle majeur dans la vie des églises paroissiales : les officiers laïcs paroissiaux étaient souvent membres des principales guildes de la ville. Toutefois, en comparaison des autres types d'institutions urbaines, la paroisse apparaît plus ouverte et plus inclusive (Clive Burgess). À la fin du Moyen Âge, certaines paroisses furent dotées d'un sceau (Elizabeth New) ; mais elles ne bénéficièrent jamais de l'« incorporation » juridique qui leur aurait permis d'être pourvues, en justice, d'une véritable personnalité morale. Paradoxalement, cette situation contribua à leur ouverture, notamment à l'égard des femmes, dont on voit qu'elles pouvaient, dans certaines circonstances, devenir « gardiens des églises » (Katherine L. French).

D'autres structures, comme le manoir, faisaient concurrence à la paroisse (Nigel Saul) : les familles de la *gentry* qui disposaient de chapelles privées participaient peu

au culte rendu dans les églises paroissiales. L'essor des chapellenies fit toutefois beaucoup pour ramener les familles nobles, à la recherche d'intercesseurs, vers l'église de la paroisse : elles y furent plus présentes dans la mort que dans la vie. L'analyse des dispositions testamentaires en matière de choix de lieu d'inhumation confirme l'importance de l'église paroissiale aux yeux de la *gentry* (Nicholas Rogers). Toutefois, on voit bien que les familles des élites se souciaient aussi de l'état de l'église paroissiale et de la qualité du culte qui y était rendu ; certains membres de la *gentry* locale pouvaient d'ailleurs servir comme « gardiens des églises ». Et les droits d'avouerie constituaient un aspect important du pouvoir de la noblesse.

Les liens entre les cathédrales et les paroisses demandent aussi à être clarifiés (David Lepine). Certaines cathédrales contenaient des églises paroissiales, d'autres disposaient de droits paroissiaux qui découlaient parfois de l'ancienne *parochia* de la période anglo-saxonne, ou bien elles tiraient un revenu des églises appropriées. Loin de négliger les paroissiens, le clergé des cathédrales contribua certainement à élever le niveau de la liturgie dans les églises paroissiales. Les églises paroissiales pouvaient aussi cohabiter avec des établissements monastiques. L'histoire de la guilde de l'Annonciation de la Vierge à Walsingham permet à Ken Farnhill de retracer les relations étroites qui purent parfois s'instaurer entre les paroissiens et un établissement ecclésiastique de manière à promouvoir un culte et, du coup, soutenir l'essor urbain, très dépendant du pèlerinage. À Walsingham, ce fut d'ailleurs la survivance de la guilde à la destruction du sanctuaire qui permit au souvenir du culte de perdurer. Toutefois, si les relations entre les moines et les paroissiens pouvaient être bonnes, on note, dans presque tous les cas, le désir des paroissiens de se créer un espace autonome à l'intérieur des églises partagées (M. R. V. Heane).

Enfin, le cas des chapelles situées sur le territoire des paroisses permet aussi de saisir le fonctionnement de celles-ci (Nicholas Orme) : on peut penser qu'il y avait deux fois plus de chapelles que d'églises paroissiales pour toute l'Angleterre, avec une forte densité dans les pays d'habitat dispersé. À partir du x^e siècle au plus tard, les droits territoriaux des églises furent bien définis, et les chapelles ne purent exister que subordonnées aux églises paroissiales. La localisation fréquente de la chapelle dans un lieu retiré, dans des grottes ou dans des bois, explique son utilisation comme motif littéraire ; elle pouvait également susciter, par la liberté plus grande qu'elle offrait au culte, l'inquiétude des autorités ecclésiastiques, ce qui explique la disparition progressive des chapelles au cours du xvi^e siècle.

Il est frappant de constater, à la lecture de ce dense et excellent ouvrage, l'évolution de la paroisse à la fin du Moyen Âge, qui la conduisit à ressembler de plus en plus aux communautés ecclésiastiques plus importantes : la multiplication des chapellenies, l'essor du culte marial et les aspirations patriotiques expliquent notamment cette transformation, symbolisée par l'abondance des objets liturgiques (Eamon Duffy).

Frédérique LACHAUD.

Véronique Hazebrouck-Souche, *Spiritualité, sainteté et patriotisme. Glo-rification du Brabant dans l'œuvre hagiographique de Jean Gielemans (1427-1487)*, Turnhout, Brepols (Hagiologia, Études sur la sainteté / Studies on Western Sainthood), 2007, 560 p.

Disons-le tout net : cette version remaniée d'une thèse soutenue en novembre 2002 à l'Université de Paris X - Nanterre est un ouvrage historique remar-

quable et novateur. Il croise deux domaines de l'histoire médiévale bien défrichés, mais rarement mis en relation, l'hagiographie et la naissance du sentiment national. Ce faisant, il parvient à la fois à les enrichir et à les renouveler.

Bruxellois d'origine, chanoine du prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes, Jean Gielemans est l'auteur de la plus grande encyclopédie hagiographique du Moyen Âge, évoquant la vie de 1 156 saints sur près de 5 500 pages, répartis en quatre ouvrages et neuf volumes. Cette somme a longtemps servi de base de données, notamment pour les Bollandistes rédacteurs des *Acta Sanctorum* à partir du XVII^e siècle. L'originalité du travail de Véronique Hazebrouck-Souche consiste à avoir étudié les notices hagiographiques pour elles-mêmes, s'efforçant ainsi de reconstituer, à travers un classement en apparence aléatoire, l'univers mental d'un religieux brabançon de la fin du XV^e siècle.

La première partie replace l'ensemble de l'œuvre de Jean Gielemans dans son contexte matériel et spirituel. Les principales caractéristiques montrent une technique encore médiévale, qu'il s'agisse du support, manuscrit et parchemin, ou du traitement des sources, fondé pour l'essentiel sur la compilation des données disponibles dans la riche bibliothèque du prieuré. Le format, l'emploi du latin et les prologues indiquent une utilisation sédentaire de l'ouvrage, sorte de recueil d'*exempla* dans lesquels les chanoines de Rouge-Cloître trouvent le matériel nécessaire à leur prédication.

La portée de l'œuvre dépasse toutefois largement ce but immédiat. Derrière cette forme très traditionnelle, Véronique Hazebrouck-Souche décèle, en effet, des aspects véritablement novateurs et une pensée qui se précise, au fil des manuscrits. Les titres constituent un premier indice de ces innovations et de cette évolution. À un *Sanctilogium* en quatre volumes succède un *Agyologus Brabantinorum* en deux volumes, puis un *Novale Sanctorum*, à nouveau en deux volumes, et, pour finir, un *Hystoriologus Brabantinorum* en un seul volume. On passe donc progressivement d'une perspective strictement hagiographique à une orientation plus profane, et d'un légendaire classique à une hagiographie beaucoup plus moderne et centrée sur le Brabant. Ces deux glissements sont étudiés successivement, dans les deuxième et troisième parties de la thèse.

Les manuscrits de Jean Gielemans relèvent à la fois de l'hagiographie et de l'historiographie. Mais aucun de ces deux genres n'est traité de manière traditionnelle. Chacun des deux converge dans un seul but : la glorification du Brabant comme terre sacrée et sanctifiante. Gielemans déroule bien la généalogie des ducs de Brabant, depuis le mythe troyen des origines jusqu'à Maximilien de Habsbourg, héritier de la province par son mariage avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, en passant par les Mérovingiens et les Carolingiens. Mais il laisse de côté les transmetteurs de sang habituels, personnages clés permettant de faire le lien entre les différentes dynasties qui ont gouverné la province, au profit des transmetteurs de sainteté. Dans un aller-retour permanent entre le Brabant et la Chrétienté, Gielemans montre, en effet, que le Brabant est une terre de sainteté par excellence et s'efforce de ramener le plus grand nombre de saints possible à une origine brabançonne, par le biais de la généalogie. Cela implique de délaissier les ducs de la maison de Louvain, entièrement absorbés par les affaires politiques locales, et de glorifier à travers la maison de Bourgogne l'idée impériale et l'idéal de croisade au service de la Chrétienté. Naît ainsi un véritable patriotisme brabançon, à un moment où le Brabant n'a ni dynastie propre, ni saint patron, ni langue, ni souveraineté. La base de ce patriotisme se fonde sur une sainteté territoriale et collective, la *terra beata Brabancia*, à laquelle viennent se mêler des éléments dynastiques, les trois aspects s'incarnant dans quelques figures historiques, notamment

Charlemagne et Godefroi de Bouillon, étroitement associés l'un à l'autre par la défense de la Chrétienté.

La démonstration se poursuit et se complète dans la troisième partie de l'ouvrage, qui traite des modèles de spiritualité mis en exergue par Jean Gielemans. L'analyse du sanctoral des manuscrits permet à Véronique Hazebrouck-Souche de dégager quatre tendances spécifiques : la modernité (définie comme la présence de saints ayant vécu du XIII^e au XV^e siècle), la féminisation, la laïcisation et la place du patriciat urbain y sont beaucoup plus fortes que dans les légendiers traditionnels. Ces particularités dressent le tableau d'une spiritualité axée sur l'imitation du Christ, dans le droit fil de la mystique de Jean Ruysbroek et de la *devotio moderna* fondée par Gérard Groote. Une nouvelle fois, les critères de la sainteté sont définis par Jean Gielemans à travers le prisme brabançon. La mystique brabançonne, érigée en modèle de sainteté, illustre ainsi la *terra beata Brabancia* glorifiée par la généalogie sacrée.

Replacé dans le contexte du sursaut national qui traverse les Pays-Bas bourguignons après la mort de Charles le Téméraire et face à la menace que le roi de France Louis XI fait planer sur l'indépendance du duché, la spécificité du patriotisme brabançon apporte un nouvel éclairage sur l'historiographie des sentiments nationaux à la fin du Moyen Âge. Ce n'est pas le moindre mérite de ce travail de doctorat. La démonstration, rigoureuse, précise, affublée d'un appareil critique et scientifique imposant, est tout à fait convaincante. L'auteur montre également que ce patriotisme n'a rien d'excluant. Par une sorte d'emboîtement des sentiments d'appartenance, Jean Gielemans fait du Brabant le principal défenseur de l'Empire et de la Chrétienté. Dans la préface du livre de Véronique Hazebrouck-Souche, André Vauchez estime qu'il « ouvre (...) des perspectives qui n'ont rien d'inactuel, en montrant comment la référence à l'universalité ou à des ensembles supranationaux peut très bien aller de pair avec l'attachement profond à une patrie entendue à la fois comme un territoire et un ensemble de valeurs et d'expériences culturelles. » Nous souscrivons tout à fait à ce jugement.

Christophe RIVIÈRE.

Thierry Kouamé, *Le collège de Dormans-Beauvais à la fin du Moyen Âge. Stratégies politiques et parcours individuels à l'Université de Paris (1370-1458)*, Leiden-Boston, Brill, 2005, 746 p. (*Education and Society in the Middle Ages and Renaissance*, vol. 22).

Publié dans une collection prestigieuse – *Education and Society in the Middle Ages and Renaissance* (vol. 22) – où les études en français sont rarissimes, l'ouvrage reprend la thèse de doctorat de Thierry Kouamé, dont il conserve et l'appareil prosopographique et les nombreuses notes infrapaginales. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux consacrés aux collèges universitaires parisiens à la fin du Moyen Âge, dont l'approche a été renouvelée par N. Gorochov (collège de Navarre, 1997) et plus récemment par C. Fabris (collège de Laon, 2005). Le travail s'appuie sur une riche documentation : outre les traditionnels *rotuli* de suppliques, inséparables de toute étude sur les milieux universitaires, l'auteur a exploité les archives internes du collège, actes de fondation, notamment les statuts et surtout l'exceptionnelle série de comptes conservés avec un nombre limité de lacunes depuis 1375, dont certains comportent de véritables matricules d'étudiants (la des-

cription de ces documents comptables, relativement rares pour une institution universitaire, aurait justifié une analyse spécifique, même si elle n'entrait pas dans la logique du discours de l'auteur). Cette recherche lui a permis de retrouver la trace de 357 boursiers entrés au collège depuis sa fondation en 1370 jusqu'à sa mutation en véritable institution d'enseignement, qui marque en quelque sorte sa « reconnaissance sociale », dans une université reprise en main par la monarchie, au milieu du XV^e siècle.

Le livre repose donc sur la prosopographie des boursiers, dont les 357 fiches individuelles méthodiquement organisées sont publiées en fin de volume. S'y ajoutent 1 283 individus en rapport avec les écoliers, qui permettent d'inscrire l'étude du collège dans une problématique plus large empruntant les voies de l'histoire politique et sociale. Si la base statistique globale paraît suffisante pour justifier pareille ambition, le panel d'individus constituant la prosopographie demeure, compte tenu de la durée (près d'un siècle) et surtout de la forte inégalité d'information disponible sur chacun d'eux, relativement étriqué. Le fait est bien connu de tous ceux qui ont eu recours à la méthode prosopographique pour des milieux étrangers à la haute administration. Il oblige à prendre en compte, à chaque stade de l'étude, un pourcentage d'inconnues plus ou moins fort, et à raisonner souvent sur des bases relativement étroites – quelques individus parfois, souvent quelques dizaines au plus dans le cas présent –, qui restreignent la portée des conclusions que paraît appeler l'analyse des statistiques. De plus, le « poids » des fiches les mieux documentées fait que quelques personnages, qui ne sont pas forcément représentatifs de la population du collège, occupent une place privilégiée, voire exagérée, dans l'ouvrage. L'auteur a pleinement conscience de ce risque et souligne, chaque fois qu'il traduit en chiffres ou en tableaux les enseignements de son traitement des données, la part de ces inconnues et la valeur relative de ses conclusions. Cette prudence et cette honnêteté intellectuelle sont tout à son honneur.

Le livre est organisé en quatre « chapitres », d'ampleur inégale, et aurait sans doute profité à être réorganisé en « parties », plus aisées à subdiviser. Le premier volet retrace l'historique de l'établissement et scrute ses institutions et son personnel. L'auteur insiste sur la genèse et la concrétisation du projet des Dormans (le cardinal Jean de Dormans, son frère Guillaume et son neveu Mile, tous trois chanceliers de France), dont l'intention est de faire du collège – sa chapelle, en particulier – la vitrine de leur ascension sociale et le vivier de leur clientèle. Le passage, prévu par le fondateur, sous l'autorité du parlement de Paris (1405), cas unique dans une université attachée à son indépendance, et l'extinction de la lignée directe des Dormans provoquent une première rupture dans son destin : le collège paraît prendre conscience de son instrumentalisation par les fondateurs, l'influence des réseaux parlementaires se substitue à celui de la famille en même temps que l'institution voit son autonomie se développer. La crise des années 1420-1440 et l'occupation de Paris par les Anglais – qui tarissent temporairement le recrutement des boursiers – provoquent une seconde rupture : Dormans devient un lieu de sociabilité qui contribue à la recomposition du milieu parisien déchiré par la guerre et développe sa fonction scolaire en accueillant des écoliers non boursiers (externes ou hôtes payants, les « martinets » et « portionistes »). L'institution d'enseignement prend alors son véritable essor.

Les trois chapitres suivants sont consacrés aux étudiants, qui sont au cœur du propos de T. Kouamé. Il les suit depuis leur entrée au collège (chap. 2), auquel on n'accède pas sans de solides recommandations ; les boursiers sont très largement originaires du Bassin parisien, le diocèse de Soissons fournissant à lui seul plus de

la moitié d'entre eux, conformément aux statuts ; ils sont issus de milieux privilégiés et peuvent faire état de leurs relations avec la famille fondatrice, les milieux de la haute administration royale ou princière, ou encore les élites ecclésiastiques. Ils n'appartiennent pourtant pas majoritairement à l'aristocratie, le niveau social du recrutement tendant à baisser avec les années, quand on s'éloigne du temps de la fondation qui faisait la part belle à la *familia* des Dormans. Avec les années, l'institution développe ses propres réseaux de recrutement et la cohésion sociale du groupe estudiantin s'en trouve renforcée.

Vivre au collège (chap. 3), c'est en effet faire partie d'une communauté étudiante dont les membres sont majoritairement des « artiens » comme le prévoient les statuts, même si les officiers qui les encadrent ont plutôt reçu une formation de canonistes ou de théologiens. L'enseignement s'appuie sur une bibliothèque d'importance moyenne dont le catalogue correspond à l'orientation générale des études (192 livres en 1461). Alors que les bourses sont statutairement attribuées pour six ans, minoritaires sont les écoliers qui les utilisent dans leur totalité (37 %) ; seuls les officiers, en particulier les maîtres et les chapelains dont la fonction tend à se professionnaliser, font preuve d'une longévité remarquable, bien au-delà des six années réglementaires. La très grande majorité des collégiens se contente d'une filière d'étude (arts) et leur mobilité est réduite, sauf pour ceux qui se spécialisent *in utroque jure* et doivent faire un séjour à Orléans. Leur réussite scolaire n'a rien d'exceptionnel : elle tient moins à l'influence du collège ou même à la qualité de l'étudiant qu'à sa notoriété ou à celle de sa famille. La tonalité générale de la formation et la culture qui en résulte sont davantage administratives que savantes.

Dans ces conditions, les ambitions de carrière des collégiens de Dormans sont modestes (chap. 4). Seuls les plus doués ou les mieux recommandés peuvent ambitionner une promotion interne et accéder aux offices du collège. Les autres s'orientent assez classiquement vers les carrières de l'Église, de l'Université ou de l'administration, royale ou princière, sans que le collège paraisse avoir une influence déterminante ni sur leurs choix professionnels ni sur leurs chances d'accéder à une responsabilité particulière. La plupart des sortants font carrière dans leur diocèse d'origine, bien que près des deux tiers d'entre eux s'installent à Paris. Si la majorité des boursiers n'ont pas laissé de trace dans la documentation après leur sortie du collège, signe que leur destin n'a sans doute rien d'exceptionnel, un quart d'entre eux ont connu des fortunes plus heureuses. Les exceptions confirment forcément la règle et l'on trouvera dans le livre de beaux exemples de réussite professionnelle et sociale, qu'il s'agisse de Gilles d'Aspremont, Guillaume Bouillé, Nicolas de Gonesse, Robert Mauger, Jean Pain-et-Chair, Clément de Soilly. Le cas de Nicolas de Baye, le seul dont le nom soit véritablement resté dans l'histoire en raison de ses fonctions au parlement de Paris, de son *Journal* et de son haut niveau de culture, tient plus de l'exception que de la norme. Ceux de ses anciens condisciples de Dormans dont on connaît la destinée parviennent à atteindre ce que l'auteur appelle des fonctions de deuxième, troisième ou quatrième rangs, dans l'Église, où certains occupent des dignités capitulaires et cumulent les bénéfices, dans la haute administration (Parlement) ou à l'Université. Aucun prélat, aucun grand dignitaire de la Couronne parmi eux, cependant. Le passage par le collège est donc la garantie d'une certaine promotion sociale ou, au moins, de maintien social. On comprend que les boursiers témoignent d'un réel attachement à l'institution, à la vie administrative de laquelle ils participent activement, le départ vers la vie professionnelle n'étant pas synonyme de rupture des relations établies pendant les années d'étude ; ils restent des « anciens » de Dormans, d'autant que, en y entrant, ils ont fait serment de lui être fidèles leur vie durant, et lui manifestent à l'occasion

leur reconnaissance en lui rendant de multiples services ou en l'inscrivant parmi les bénéficiaires de leurs legs pieux.

Bien que rapides, les remarques qui précèdent suffisent à donner une idée de la grande richesse du livre. Outre le catalogue prosopographique de 165 pages, une édition scientifique des statuts du collège et la liste du personnel en charge de l'institution complètent l'ouvrage. On ne saurait trop insister sur l'intelligence et la finesse de l'auteur, son érudition sans faille, son ingéniosité qui lui permet de diversifier ses problématiques et de tirer le meilleur parti de données souvent ténues. Il apporte une pierre essentielle à l'histoire des institutions scolaires médiévales. Bien que l'approche, souvent pointilliste, se limite à un établissement, sa portée dépasse largement le cadre particulier du collège de Dormans-Beauvais, puisque T. Kouamé, fin connaisseur des structures universitaires européennes, adopte une démarche comparative systématique ; il s'expose ainsi parfois à des digressions, voire à des extrapolations qui l'éloignent de son objet de recherche mais n'en sont pas moins précieuses. Il faut aussi souligner la correction de la forme, la rareté des coquilles, la rigueur et la clarté du discours : chaque étape de la problématique est introduite par une réflexion sur la pertinence du choix des thèmes sélectionnés et le degré de fiabilité de la documentation. Des graphiques et des tableaux ingénieux et lumineux ponctuent l'étude, des conclusions partielles systématiques récapitulent les faits établis et participent à la démonstration. Seule la conclusion générale manque de souffle et déçoit un peu. Il faut souhaiter que la méthode de travail de T. Kouamé, qui sait mobiliser au service de l'histoire les acquis de la réflexion sociologique, soit appliquée aux archives des autres institutions universitaires parisiennes, afin que soit dépassé le stade de la monographie et réalisée la synthèse indispensable sur un groupe socioprofessionnel, celui des « écoliers », dont le rôle a été essentiel dans la genèse de l'Europe moderne.

Jean KERHERVÉ.

William Monter, *A Bewitched Duchy: Lorraine and its Dukes (1477-1736)*, Genève, Droz, (*Travaux d'Humanisme et Renaissance*, CDXXXII) 2007, 176 p.

Le titre, accrocheur, reflète directement l'ambition de son auteur : rendre compte de l'arrière-plan politique des persécutions pour sorcellerie. Cet ouvrage se veut donc avant tout une histoire politique des duchés de Lorraine et de Bar transcendant les perspectives nationales – française ou allemande. Mais, au-delà, il prétend également expliquer pourquoi les procès pour sorcellerie ont pris dans la région une telle ampleur à l'époque moderne.

Le projet est alléchant. Pourtant, le plan adopté, une division chronologique en sept chapitres essentiellement centrés sur les règnes des principaux ducs, ne permet pas vraiment de le mener à bien. Chacune des périodes délimitées voit alterner des passages sur la politique générale de la maison ducal de Lorraine et d'autres sur l'ampleur de la chasse aux sorcières menée dans les deux duchés. Au fil des pages, plusieurs éléments très intéressants sont mis en évidence : la multiplication des procès pour sorcellerie après 1570 est ainsi mise en relation avec la centralisation du système judiciaire lorrain consécutive à l'accord de 1569 entre le duc et la noblesse, et avec le développement d'une bureaucratie stable et efficace.

L'ampleur de la répression judiciaire empêche l'apparition de comités villageois de chasse aux sorcières, et limite ainsi le nombre de meurtres et de lynchages pour sorcellerie. La comparaison avec les régions voisines de Souabe et de Rhénanie est, à cet égard, probante. De même, l'auteur insiste sur la spécificité du duché de Lorraine – à savoir, la multiplication des affaires de sorcellerie à la cour et des procès politiques impliquant des nobles et parfois des proches de la maison ducal au début du XVII^e siècle, dans le contexte politique troublé des débuts de la guerre de Trente ans. Malheureusement, il se contente, selon nous trop souvent, d'indiquer la coïncidence des faits plus qu'il ne s'attache à expliquer leur étroite imbrication.

D'autres lacunes peuvent être pointées. Les nombreux procès et exécutions de porcs, soigneusement répertoriés par l'auteur dans une annexe, ne sauraient être réduits à une simple « coutume archaïque ». Plusieurs historiens, à commencer par Michel Pastoureau, ont montré leur importance jusqu'assez tard dans l'époque moderne et leur signification pour les mentalités de l'époque. L'ouvrage pâtit également de l'absence de bibliographie récapitulative en dehors des notes de bas de page. Enfin, certains commentaires auraient pu – auraient dû – être évités : l'agent de Buckingham n'est pas un « prédécesseur malheureux de James Bond », et la résistance des ducs de Lorraine à l'occupation française a peu à voir avec la « résistance passive à la Gandhi » : de tels anachronismes n'aident guère à la compréhension. Au final, le lecteur reste sur sa faim.

Christophe RIVIÈRE.

Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, coll. « L'Écrit et la pierre », 2007, 429 p.

L'étude que Stéphane Gal consacre à François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, n'est pas une biographie ordinaire. Tout en brossant le portrait d'un personnage exceptionnel, il dresse celui de toute une génération de nobles qui s'impliquèrent dans les guerres de Religion, puis dans la (re)construction du pouvoir royal au début du XVII^e siècle. Il le fait avec une grande érudition, en proposant une biographie très problématisée, dont le plan, thématique, répond parfaitement aux questions initiales. Quels furent les ressorts de son exceptionnelle ascension ? Comment parvint-il à « tenir » son pays, d'abord contre le roi, puis pour imposer, au contraire, l'ordre monarchique ? De quelle façon réussit-il à jouer un rôle diplomatique décisif dans les relations compliquées entre la France, la Savoie et les États italiens ? Les réponses sont complexes, et Stéphane Gal parvient à reconstituer le puzzle de cette longue existence (1543-1626) grâce à un corpus de sources exceptionnelles.

Rappelons-en brièvement les étapes principales. Issu d'une famille certes ancienne mais assez modeste du Dauphiné, Lesdiguières fait ses premières expériences militaires à l'âge de 19 ans, après avoir passé quelques années dans l'un des sept collèges d'Avignon. C'est un âge assez tardif, mais on est au début des guerres de Religion, et très vite ce jeune protestant se fait connaître comme l'un des plus habiles hommes d'armes de son temps. Il combat « à la huguenote », en menant une campagne d'escarmouches audacieuses, à tel point que après l'arrestation et l'exécution de Montbrun (1575), il le remplace comme chef des troupes protestantes du Dauphiné. Il a alors 32 ans. Dès lors, il s'affirme comme un acteur

incontournable : il s'appuie sur des officiers compétents, recrutés dans la région, qui connaissent bien le terrain. Persuadé qu'une guerre ne se gagne pas seulement par l'addition d'exploits individuels, il insiste beaucoup sur la logistique, l'artillerie et la discipline des troupes. Au combat, chacun doit savoir où est sa place et quel est son rôle. Stéphane Gal montre ainsi que les mutations de la tactique militaire, à l'œuvre dans les années 1580 aux Provinces-Unies, se produisent ailleurs, en particulier dans des régions méridionales. Lesdiguières s'empare ainsi de Grenoble en 1590, et combat la Ligue avec acharnement, non plus en tant que chef protestant, mais comme lieutenant général, c'est-à-dire au nom d'Henri IV. C'est donc tout naturellement qu'il est chargé chez lui de l'application de l'édit de Nantes. Au début du XVII^e siècle, il participe activement aux négociations du traité de Lyon, entre la France et la Savoie. Sous la régence de Marie de Médicis, il prend fait et cause pour le pouvoir royal, y compris contre ses coreligionnaires. Sa fidélité trouve une consécration en 1622, avec la charge de connétable et le collier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il obtient après s'être spectaculairement converti au catholicisme. Il meurt quatre ans plus tard, inhumé dans le magnifique mausolée de son château des Diguères.

Par-delà la sécheresse des événements, Stéphane Gal a voulu comprendre comment un noble second a pu s'élever ainsi, en quelques décennies, au niveau de dignité et de fortune des ducs et pairs issus des plus grands lignages aristocratiques. L'itinéraire de Lesdiguières démontre, en effet, que les hiérarchies nobiliaires ne sont pas immuables. La guerre est un extraordinaire catalyseur, qui permet aux individus les plus talentueux (et chanceux) de connaître une très belle ascension. À la fin de sa vie, notre homme se trouve à la tête d'une fortune considérable, estimée entre 3 et 5 millions de livres, ce qui le met à peu près sur le même pied que Sully : un capital essentiellement constitué par des terres – qu'il se plaît à acheter parcelle après parcelle –, par le produit des pillages – celui des biens du haut clergé ou celui des villes – et par des rentes et créances. Lesdiguières apparaît ainsi, à l'instar de ses congénères, comme un homme d'affaires avisé, soucieux d'accroître sa richesse, bien éloigné des *topoi* sur l'insouciance nobiliaire. Certes, il dépense beaucoup, et les livres de comptes étudiés par Stéphane Gal en font foi. Mais il considère ces frais (le vêtement, la bâtisse, les investissements fonciers...) comme une prodigalité nécessaire, une façon de tenir son rang pour parfaire son intégration dans la haute aristocratie.

La réussite de Lesdiguières est également due à sa culture, et Stéphane Gal a eu l'heureuse idée de la prendre en considération dans de très beaux chapitres, tout en l'articulant à son action politique et militaire. Les quelques années passées dans un collège d'Avignon dans sa jeunesse l'ont sans doute doté d'un solide bagage intellectuel, comme en témoignent les nombreux ouvrages qu'il acquiert tout au long de sa vie. Comme d'autres gentilshommes de son temps, il apparaît pétri d'une philosophie néo-stoïcienne qu'il met en avant pour défendre l'autorité royale dans le premier quart du XVII^e siècle. Surtout, Lesdiguières est un homme profondément ancré dans sa région, un territoire qu'il connaît parfaitement et qu'il quadrille par des déplacements incessants, malgré l'absence de cartes fiables. Il maîtrise le franco-provençal, et demande aux pamphlétaires à sa solde d'écrire dans cette langue pour mieux faire passer les messages politiques dont il est porteur. Il s'affirme ainsi comme le défenseur des libertés savoyardes, et peut prétendre qu'elles sont cohérentes avec la soumission au roi. Son action locale, après la fin des guerres de Religion, traduit des préoccupations innovantes – par exemple, étendre le réseau routier de la Savoie, ou développer la ville de Grenoble, dont la superficie double sous son impulsion.

Enfin, Lesdiguières n'aurait pu jouer un tel rôle sans s'appuyer sur son entourage. Peu à peu, on le voit tisser un dense réseau composé des membres de sa famille, bien sûr, mais aussi de ses compagnons d'armes, de ses amis, de ses alliés et de ses protégés. Son prestige et sa richesse lui permettent de l'accroître au fil des années : relais incontournable de l'autorité royale à partir de son ralliement à Henri IV, il est aussi, réciproquement, le relais de toutes les doléances et de toutes les ambitions qui s'expriment dans la région.

Stéphane Gal qualifie l'action de Lesdiguières, pendant les guerres de Religion, de « rébellion rationalisée ». Cette formule est très juste, et permet de mettre en évidence la complémentarité des besoins qui unissent de tels gentilshommes à la monarchie. Par-delà l'étude de cas, cet ouvrage nous fait pénétrer au cœur de la construction de l'État royal : un processus évidemment conflictuel, apparemment dangereux pour la couronne, mais dans lequel s'imposent des personnages qui ont la capacité de tisser de nouveaux liens entre le souverain et ses sujets à la faveur des troubles. La biographie, telle que Stéphane Gal l'a pratiquée dans ce livre, est donc un indispensable outil pour mieux comprendre la dynamique politique de cette époque.

Laurent BOURQUIN.

Thierry Amalou, *Une concorde urbaine. Senlis au temps des réformes (vers 1520 - vers 1580)*, Limoges, PULIM, 2007, 437 p.

Id., *le Lys et la mitre. Loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion (1580-1610)*, Paris, CTHS, 2007, 543 p.

Ici se présente le cas un peu inhabituel de deux livres parus chez deux éditeurs différents mais rédigés par le même auteur et portant sur le même sujet, puisque tirés de la même thèse de doctorat consacrée à l'étude de la vie politico-religieuse de la ville de Senlis au XVI^e siècle.

Certes, chacun peut se lire séparément, à la fois en raison du choix de la césure chronologique (1580), qui marque le passage entre deux phases distinctes de l'histoire de la cité, tant du point de vue du processus de réforme religieuse que du point de vue des relations entre la bonne ville et la royauté, mais aussi parce que chaque ouvrage relève d'une problématique spécifique. Dans le premier, la question se pose en effet de savoir pourquoi, à la différence de ses voisines d'Île-de-France et de Picardie, cette ville, pourtant profondément et anciennement catholique, n'a pas connu de graves affrontements confessionnels et, en particulier, de déchaînement de violence du type de la Saint-Barthélemy, malgré la présence en son sein de protestants et, surtout, l'implication des clercs et des notables locaux dans une entreprise de promotion et de modernisation de la religion établie. Dans le second, en revanche, il s'agit d'établir les raisons qui ont fait que, au temps de la sédition urbaine envers Henri III et Henri IV, la cité a préféré rester loyale envers le roi, ne subissant qu'une brève et superficielle parenthèse ligueuse au 1^{er} semestre 1589, et reconnaissant très tôt le Bourbon avec lequel les édiles se sont efforcés, dans les premières années du XVII^e siècle, de tisser des liens encore plus étroits que par le passé, notamment par le biais d'un développement du culte monarchique, et ce, alors même que le zèle catholique que les dirigeants de la ville professaient depuis déjà longtemps aurait pu les pousser tout droit dans les bras de la Sainte Union.

Ainsi, ces deux ouvrages permettent, chacun de son côté, d'apporter un éclairage sur des phénomènes religieux et politiques complexes et de première importance tels que la construction confessionnelle ou la sécularisation de la politique, à partir de l'analyse d'un cas relativement atypique, puisque, dans un cas comme dans l'autre, les dirigeants senlisiens se distinguent par leur modération, leur volonté d'empêcher le triomphe des passions religieuses et partisans au profit du maintien, coûte que coûte, de la paix civile et de l'unanimité citadine, ce qui explique la mise en œuvre d'une politique de concorde religieuse, l'investissement de l'oligarchie municipale dans le développement de la religion civique qui ne tarde pas à se confondre avec le culte monarchique, ainsi que dans la modernisation de l'assistance, de l'éducation et de l'approvisionnement, afin de préserver la population des effets délétères de toute forme de division induite à la fois par le schisme religieux, la crise socio-économique ou la contestation du gouvernement royal.

Toutefois, non seulement les continuités ou les inflexions entre les deux périodes (d'ailleurs habilement suggérées par un système de renvois et de rappels), mais aussi la cohérence et la pertinence de la démonstration de l'auteur apparaissent beaucoup plus nettement si on lit ces deux ouvrages à la suite l'un de l'autre. C'est aussi une façon de mieux se rendre compte de l'originalité de cette ville au regard de celles qui ont fait l'objet de monographies comparables ces dernières années. Car ont davantage retenu l'attention des historiens celles qui ont défrayé la chronique, c'est-à-dire celles où le sang a coulé ou celles qui se sont révoltées contre leur souverain, à l'instar de Paris, Rouen, Nantes, Marseille, Troyes, Amiens, Meaux, etc. Or, rien de tel dans cette ville moyenne du Bassin parisien, peuplée de moins de 10 000 habitants, centre administratif pourvu d'une municipalité aux prérogatives limitées depuis la suppression de la commune en 1320, et largement dominée par les officiers du bailliage-présidial malgré une représentation paritaire des marchands, mais aussi siège épiscopal, capitale spirituelle dont les sanctuaires, la plupart de fondation royale, associent étroitement la ville à l'histoire de la monarchie depuis Clovis et les premiers Capétiens. À Senlis, donc, pendant la période des « troubles de religion », il ne se passe, de prime abord, pas grand-chose, si ce n'est une vague d'arrestations et de procès non suivis d'exécutions à l'encontre de « mal-sentants de la foi » en 1562, quelques alarmes pendant la première guerre de Religion puis la défaite devant la ville des troupes de l'Union, en mai 1589, et la répression d'un nouveau complot ligueur, en juillet 1590. Mais cela ne signifie pas qu'il n'y ait rien à dire sur Senlis, bien au contraire.

En croisant les archives ecclésiastiques et municipales avec les écrits (lettres ou textes littéraires ou théologiques, discours, chroniques, journaux) de contemporains clercs et laïcs, en couplant les approches historiographiques, différentes mais complémentaires, définies par les spécialistes actuels de l'histoire religieuse et politique de la France du XVI^e siècle, Thierry Amalou s'emploie à éclaircir les paradoxes, du moins apparents, de cette ville ou plutôt de ses dirigeants et de percer les ressorts de leur comportement, en tenant compte du contexte dans lequel ils évoluaient, des influences qu'ils subissaient (tant de la capitale, des villes voisines que de la puissante famille des Montmorency depuis son fief de Chantilly), mais aussi et surtout de leurs convictions et de leurs valeurs, de leur système de représentation du monde, perceptible dans leurs actions ainsi que dans leurs productions intellectuelles, examinées d'un œil critique, tout comme dans les rituels qu'ils encourageaient, finement décryptés.

De cette étude extrêmement méticuleuse, soucieuse de ne laisser passer aucune source exploitable, même celles traditionnellement jugées rebutantes comme les comptabilités ou les registres canoniaux, il ressort très clairement qu'à Senlis la dévitalisation de certaines formes anciennes de piété, l'aspiration à la réforme reli-

gieuse et la proximité géographique de Meaux, premier foyer d'hétérodoxie en France, n'ont pas vraiment fait le lit de la dissidence, malgré l'activisme de quelques prédicants et la formation tardive d'une petite église calviniste, recrutant surtout parmi les notables. Il apparaît aussi que la mobilisation catholique, associant des évêques exemplaires comme Artus Fillon ou Guillaume Parvi et de brillants chanoines, d'un côté, les édiles et les officiers royaux, de l'autre, n'était pas incompatible avec la mise en œuvre d'une politique de tolérance civile envers « ceux de la nouvelle religion », au demeurant très peu nombreux et d'une grande discrétion, dans la mesure où c'est d'abord à la mise en œuvre d'un idéal pastoral et sacerdotal que l'élite citadine s'est consacrée, ainsi qu'à la promotion de dévotions collectives à même de faire pièce aux attaques protestantes et de satisfaire les attentes spirituelles des habitants en les faisant communier, à coups de processions, d'ostensions de reliques et d'offices récurrents et correctement célébrés, dans le culte eucharistique et marial (dans sa variante immaculiste), ainsi que dans celui de Rieul, le saint patron local, compagnon de saint Denis et fondateur du siège épiscopal, donc garant de sa légitimité et, partant, de l'honneur d'une cité qui se voulait sainte. De fait, Thierry Amalou montre que l'engagement religieux des dirigeants senlisiens s'enracine à la fois dans la tradition du catholicisme gallican et dans une culture civique vouée à la promotion du bien commun, synonyme d'ordre et d'unité au sein de la communauté citadine, ce qui explique la nécessité aux yeux de ces hommes d'une bonne police, d'une réforme des mœurs collectives et de l'application consentie des mesures édictées par le roi en faveur des quelques protestants demeurés en ville ou rapidement réintégrés après 1562.

Ainsi, s'il n'y a pas eu d'attaque iconoclaste ni de massacre ni de persécutions systématiques à l'encontre des calvinistes, c'est indéniablement dû au succès de cette politique, en partie confortée par l'influence, exercée localement par le biais de ses clients, du gouverneur d'Île-de-France François de Montmorency (beaucoup moins intransigeant que le connétable), et largement inspirée à la fois par « la raison de ville » (M. Cassan) à laquelle adhéraient les notables et par l'irénisme professé par certains d'entre eux qu'on pourrait qualifier de « moyenneurs » tel le théologal Nicolas Martimbos, ou encore par la quête d'harmonie qui animait des personnages locaux de premier plan, imprégnés de néoplatonisme et de néostoïcisme, teintés d'érasme, comme Guillaume Durand, traducteur des moralistes de l'Antiquité et homme fort du gouvernement citadin pendant de nombreuses années.

On comprend mieux, sachant cela, que Senlis n'ait pas été une bonne recrue pour la Ligue qui se voit repoussée une première fois en 1577 par la municipalité, désireuse de sauvegarder le fragile équilibre politique et religieux qu'elle a réussi à instaurer. En 1589, à nouveau, la Ligue fait peu d'adeptes dans cette ville, si ce n'est parmi les clercs et quelques marchands comme Pierre Seguin ou Claude Stocq, et ce n'est qu'à la faveur d'un coup de force fomenté par un gentilhomme local, fidèle du duc d'Aumale, François Rasse de Saint-Simon, que la ville y adhère officiellement en février 1589. Pas pour longtemps cependant (la ville est vite reprise et l'« escalade » ligueuse de 1590 est un échec cuisant), et avec une telle tiédeur qu'on n'observe dans cette ville ni révolution municipale ni radicalisation du mouvement, hormis de la part de prédicateurs exaltés ou de l'évêque qui n'hésite pas à en appeler au tyrannicide contre Henri III, seulement quelques signes extérieurs d'adhésion comme le serment ou le deuil des Lorrains de la part d'édiles qui s'efforcent surtout de temporiser et que les activistes ligueurs sont loin de supplanter. Dès lors, c'est sans grande difficulté que, à l'initiative des « politiques » locaux appartenant tous au milieu des officiers royaux, la ville est reprise par les royaux puis confiée à la « superintendance » de Montmorency-Thoré, effi-

cacement secondé par ces « bons serviteurs » du roi, dûment récompensés sous forme de nouveaux privilèges pour la ville et de gratifications individuelles qui leur assurent une certaine reconnaissance sociale. Pourtant, la ville aurait très bien pu, *a priori*, tomber dans l'orbite ligueuse du fait de l'épiscopat de Guillaume Rose, maître d'œuvre d'une réforme religieuse désormais tridentine et borroméenne, se traduisant par une application des statuts adoptés au concile de Reims sous l'égide du cardinal de Lorraine, une discipline accrue du clergé, l'intensification de la piété christocentrique avec l'introduction de nouvelles dévotions comme la prière des Quarante heures ou le culte de saint Joseph et de la Sainte-Famille. Ce faisant, l'évêque participe de l'incontestable raidissement confessionnel qui marque cette ville dans les années 1580 comme en témoignent le succès, en 1583, des processions blanches, conçues à la fois comme une arme de la reconquête catholique et comme un moyen de réparer les fractures du corps social, ou bien encore l'accueil réservé à l'édit d'union de 1585 ou, enfin, l'évolution de la pensée de Guillaume Durand, dorénavant persuadé que la diversité religieuse est la cause de la colère de Dieu et la source des maux endurés par les contemporains poussés à la pénitence. En outre, Guillaume Rose était aussi un ligueur notoire, un de ceux que la légende noire royaliste a le plus stigmatisé à cause de son rôle dans l'insurrection de Paris, où il s'était réfugié après la soumission de Senlis à l'autorité du roi.

Néanmoins, cela ne suffit pas à faire basculer la ville du côté de la sédition, ce qu'expliquent les facteurs que dégage Thierry Amalou – à savoir, la faiblesse du municipalisme dans une ville qui ne revendiquait nullement son autonomie mais se targuait de la confiance du roi, tout comme celle du mécontentement envers Henri III dans une ville non pressurée fiscalement, raisonnablement endettée, et dont les habitants les plus démunis étaient peut-être moins tentés qu'ailleurs de succomber à la tentation émeutière de par le soin des subsistances et la rationalisation du système d'assistance (création d'un Bureau des Pauvres). Du point de vue social et politique et même religieux (étant donné le hiatus entre l'intransigeance de l'évêque et la modération des édiles), Senlis n'était donc pas l'endroit où l'emprise des Guise était le plus susceptible de se développer, leurs clients (Seguin, Mondreville) s'avérant nettement moins nombreux et influents que ceux des Montmorency et du roi lui-même, à l'instar du bailli et capitaine-gouverneur de la ville Nicolas de Livre, à la tête d'un puissant réseau. Surtout, si la Ligue n'a pas réussi à s'implanter à Senlis, c'est à cause de l'état d'esprit de ses dirigeants, qui n'a guère changé depuis le début du siècle et dont l'obsession reste la préservation du consensus citadin, si ce n'est que, plus que jamais, dans les années 1580-1610, c'est dans le service de Dieu et dans celui du roi, confondus dans une même vénération, que les habitants doivent être unis. C'est pourquoi, à l'instigation d'Henri IV et de ses agents qui s'approprient littéralement les acquis de la période précédente, la religion civique, toujours aussi intense, s'oriente de plus en plus vers le culte monarchique, par le biais de grandes processions et de cérémonies commémoratives mêlant étroitement la destinée providentielle du roi à celle de la ville qui puise le sentiment de son élection dans l'exaltation de sa fidélité et de son obéissance dont les connotations morales et spirituelles transcendent largement le caractère rationnel, voire opportuniste. C'est aussi ce qui ressort des écrits de plusieurs habitants de Senlis où se développe toute une culture de la « servitude volontaire » et d'une adhésion pleine et entière à l'absolutisme monarchique, condition *sine qua non* de l'ordre et de la paix, qui restent les valeurs cardinales d'un bon gouvernement tant à l'échelle de la cité qu'à celle du royaume. Partant, leur quête de promotion sociale et leur tendance à former une sorte de caste n'empêchent pas ces officiers moyens de continuer à remplir leur devoir civique, en siégeant

assidûment à l'hôtel de ville et en poursuivant la politique entreprise par leurs prédécesseurs, notamment dans le domaine religieux, quitte à heurter de front l'évêque au nom d'un gallicanisme bien trempé. Ainsi, Thierry Amalou insiste sur le fait que le loyalisme monarchique dont Senlis a fait preuve est autant un choix de raison que de cœur, un « loyalisme d'affection » pas seulement dicté par l'intérêt ou la peur des représailles mais s'enracinant plutôt dans une tradition ancienne et revivifiée par ses édiles qui ne voyaient pas dans tout cela qu'une simple rhétorique valorisante mais l'expression de l'idéal qu'ils avaient poursuivi avec une constance toute stoïcienne au fil de décennies tourmentées.

Au-delà de l'éclairage à la fois net et subtil qu'elle apporte sur une ville qui ne méritait assurément pas de rester dans l'ombre étant donné qu'elle offre un excellent contrepoint à celles dont on aurait tendance à faire hâtivement des archétypes, au risque de mésestimer toute la diversité et toutes les nuances que recèle le vécu politico-religieux des Français dits de la première modernité, l'étude de Thierry Amalou présente aussi cette richesse de reposer pour beaucoup sur une analyse critique du discours (cérémoniel ou textuel) des contemporains et de leur système de représentation du monde. Si l'événementiel y tient sa place, tout comme les reconstitutions sociologiques, et si l'auteur fait montre également de solides connaissances dans le domaine théologique et liturgique autant que de réelles qualités de plume, c'est aussi et surtout la mise en lumière de personnages pas forcément célèbres mais dont le rôle a été déterminant dans le gouvernement de leur cité et dont les idées ou les valeurs apparaissent si symptomatiques de leur époque qui fait la force de ce travail, capable, enfin, de conserver l'équilibre entre reconstitution intellectuelle et restitution de la réalité ou, du moins, de ce que l'on peut en apercevoir.

Olivia CARPI.

Laure Gauthier, Mélanie Traversier (dir.), *Mélodies urbaines : la musique dans les villes d'Europe (XVI^e-XIX^e siècle)*, préface par Jean-Pierre Bartoli, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2008, 368 p.

Sous un très joli titre, *Mélodies urbaines* annonce vouloir croiser méthodes et objets de l'histoire urbaine et de la musicologie pour répondre à une double question : « En quoi l'espace musical infléchit-il le développement de l'espace urbain et, à rebours, en quoi les espaces urbains, notamment politique et confessionnel, influent-ils sur l'espace musical ? »

On se réjouit de cette preuve supplémentaire de la volonté actuellement à l'œuvre chez quelques musicologues et historiens de confronter leurs méthodes de travail et leurs problématiques pour renouveler l'analyse des faits musicaux et l'étude de leur inscription dans les sociétés anciennes ou récentes. Que cette volonté de complémentarité s'attaque frontalement aux interactions entre espace urbain et vie musicale doit être salué comme une direction de travail essentielle et qui saura être féconde. Bien sûr, aussitôt après avoir lu cette belle déclaration d'intention sur la 4^e de couverture, on est un peu inquiet de lire, dans la préface : « Qu'est-ce qu'un musicologue ? C'est un historien, un anthropologue, un philosophe, un sémioticien ou un sociologue ou que sais-je encore qui se penche sur la musique, mais ce qu'il a d'essentiel et que les autres n'ont pas est qu'il sait à cet effet lire et analyser les parti-

tions » (p. 7). Ah bon, le musicologue n'aurait donc pas du tout besoin de l'historien et saurait tout faire tout seul ? Passé ce petit *couac*, la brillante introduction de Laure Gauthier et Mélanie Traversier, l'une germaniste, l'autre historienne, réaffirme avec force la volonté du « dialogue interdisciplinaire » (p. 13) et même du « décloisonnement disciplinaire » (p. 14). Elle pose, comme ambition : « Construire comme objet historique le rapport entre le fait urbain et le fait musical » (p. 11).

La construction de ce nouvel objet historique n'en est encore qu'au prélude. Peut-être même seulement à l'accordage des instruments. L'épanouissement de la symphonie viendra plus tard... Le livre n'a pas la prétention d'en être déjà à ce stade : il propose donc simplement 16 contributions très diverses, évoquant des sujets eux aussi très divers, aux échelles et ambitions variées, de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle. Le cadre géographique retenu est sans doute un peu trop large : toute l'Europe de l'Ouest, avec une dominante France, Italie, Allemagne, plus « un excursus nord-américain », ce qui accentue l'impression d'hétérogénéité, malgré la justification avancée par les coordonnatrices (« appréhender l'histoire musicale européenne dans sa diversité et [en] dégager les éléments de convergence »). On devine que certaines de ces contributions ont été un peu artificiellement raccordées au sujet général et on y cherche vainement le lien avec la problématique annoncée concernant les interactions espaces urbains / espaces sonores... Toutes sont cependant intéressantes, quelques-unes étant même passionnantes.

Laure Gauthier et Mélanie Traversier ont réussi à les ordonnancer selon deux grandes parties, elles-mêmes divisées chacune en deux sous-parties. Dans la première, « La musique et le pouvoir », on s'interroge sur l'incidence du rôle des pouvoirs, politique (« Euterpe et les princes ») et confessionnel (« Euterpe et l'Église ») sur la vie musicale urbaine. Amiens, Liège, Venise, Prague, Strasbourg, Munich... passent tour à tour sous le microscope d'un chercheur, sans qu'une quelconque comparaison entre ces villes soit possible *in fine* tant les angles sont différents. Ainsi, Frédéric Billiet dresse un éloquent tableau du paysage sonore d'Amiens aux XV^e et XVI^e siècles, « saturé d'harmoniques » (p. 33), où les guetteurs « pipent de la pipette » (p. 37)... avant d'évoquer en une stimulante conclusion le paysage sonore du XXI^e siècle. Émilie Corswarem et Annick Delfosse, à Liège, s'attachent à « démontrer comment, à une topographie politique, peut répondre une topographie musicale et sonore » (p. 47) et parviennent, même sans l'apport d'un plan de Liège qui aurait rendu service au lecteur, à montrer comment le son peut devenir « trait d'union entre les espaces » (p. 63). Les deux articles qui terminent cette première partie ne sont pas ancrés dans un territoire urbain aussi défini. À partir d'un certain nombre (non précisé) d'annonces recueillies dans quelques périodiques parisiens et provinciaux, Georges Escoffier cherche à comprendre « les rapports du politique et du musical dans la constitution de l'espace public » (p. 131). Quant à Xavier Bisaro, il s'attache à un espace à l'échelle du royaume entier pour examiner la question de l'adoption d'un plain-chant parisien unifié à la veille de la Révolution. Et bien que, dans la plupart des cas, « la révolution chantante s'opère dans un silence archivistique total » (p. 153), il montre qu'elle a aussi parfois, à Lyon notamment, donné lieu à d'âpres débats qui s'inscrivent dans la logique des affrontements entre courants romain et gallican du clergé (p. 159).

La seconde grande partie change d'échelle d'observation et se concentre tout d'abord sur quelques lieux au sein de quelques villes : « le théâtre, l'hospice ou la rue ». Contrairement à la première, cette seconde partie de l'ouvrage est abondamment et heureusement illustrée. Tel est le cas, en particulier, de l'article de Laura Moretti qui présente les églises des *Ospedali Grandi* de Venise en mêlant architecture, musique, liturgie et histoire sociale (p. 199). Saluons la traduction de

Christophe Brouard qui rend ce texte accessible à tous, ce qui n'est pas le cas de l'article précédent, « La musique dans la rue : Giulio Cesare Croce à Bologne, 1550-1609 », dans lequel trop d'italien décourage la lecture : la traduction systématique des citations (longues et nombreuses) aurait été bienvenue. Un bel article de Laure Schnapper présente les premières salles de concert parisiennes au XIX^e siècle. Les principaux facteurs de piano – Herz, Érard, Pleyel – réussissent à « inscrire durablement dans le paysage parisien des salles spécifiquement conçues pour le concert en les intégrant à leur manufacture et en les adossant à leur activité » (p. 206). La distinction entre espace public et espace privé est encore peu nette, il faut traverser les salons du propriétaire pour parvenir au « grand salon » de concerts, et l'on dit « chez M. Érard » ou « chez M. Herz » pour désigner le lieu du concert (p. 209). Bien que l'introduction ait annoncé s'affranchir d'« une histoire héroïsante des plus célèbres musiciens », on n'y échappe pas complètement avec la présentation du salon de Liszt à Weimar entre 1848 et 1861 par Damien Ehrhardt. Présentation, du reste, fort instructive, puisque, à partir d'un lieu précis, minutieusement décrit, on voit se mettre en place un nouveau modèle de salon d'artiste, regroupant musiciens et intellectuels du Nouveau Weimar. Ce cénacle partage un esprit de fraternité artistique autour du culte de la musique dont Liszt est le grand prêtre, célébrant du même coup la reconnaissance sociale de l'artiste, qu'il jugeait trop faible dans les salons parisiens.

La dernière sous-partie de l'ouvrage joue à confronter la ville réelle à la ville imaginée par les musiciens, Couperin et Berlioz. Bertrand Porot réalise un travail d'orfèvre sur les pièces de clavecin de Couperin pour y repérer tout ce qui évoque les sons de la ville – où l'on découvre que les *Baricades mystérieuses* peuvent être entendues comme « une joyeuse envolée de cloches capables de s'imposer dans le paysage sonore parisien » (p. 260), tout en concluant que le compositeur a convoqué dans ses pièces à visée descriptive « les campagnes autour de Paris plus que le centre urbain », suivant le goût pastoral des élites de son temps (p. 278).

Offrant une large palette d'études et de points de vue, cet ouvrage inégal peut donc être lu avec profit selon des axes et des visées diverses. On en retiendra sa volonté initiale d'appréhender la musique comme un fait urbain, et d'en mener l'analyse dans un souci à la fois historicisé et spatialisé. Les deux directrices de publication ont bien vu les axes de travail que cela suppose : « Le poids de l'activité musicale dans la vie économique et culturelle de la cité, son rôle dans la construction de l'image de la ville et son rayonnement à plus grande échelle, mais aussi la lisibilité topographique de l'activité musicale (quartiers des musiciens, des éditeurs de musique, des lieux de spectacle), ainsi que la visibilité des professionnels de la musique dans les réseaux sociaux et économiques à l'échelle locale et au-delà » (p. 19). Vaste programme que ce livre a l'immense mérite de tracer, même s'il ne le remplit pas tout à fait.

Sylvie GRANGER.

Antoine Follain, Bruno Lemesle, Michel Nassiet, Éric Pierre, Pascale Quincy-Lefebvre (dir.), *La violence et le judiciaire. Discours, perceptions, pratiques*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008, 384 p.

Cet ouvrage publie les communications présentées lors d'un colloque international organisé à Angers en mars 2006 par l'HIRES (Centre d'histoire des régula-

tions sociales, Angers) et le CERHIO (Centre de recherches historiques de l'Ouest, Rennes 2). Il est divisé en quatre parties. La première, intitulée « Violence admise, tolérée, pardonnée », comprend six communications centrées sur la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne. La deuxième partie, « Violences quotidiennes et tribunaux », présente cinq communications portant sur la fin du Moyen Âge, l'époque moderne et surtout le XIX^e siècle. La troisième partie, « Construction de la violence. Différences culturelles et géographiques », est la plus longue avec dix communications, deux sur le Moyen Âge, deux sur l'époque moderne et les six autres sur l'époque contemporaine. Enfin, la quatrième partie, « Violence et contexte de guerre », ne présente que trois communications portant sur la fin de l'époque contemporaine. L'ensemble est précédé d'une introduction rédigée par Bruno Lemesle, Michel Nassiet et Pascale Quincy-Lefebvre, et suivi d'une conclusion due à Xavier Rousseaux.

L'étude de la violence constitue un thème essentiel pour les historiens de la criminalité et de la justice, et plus largement pour toute l'histoire sociale. Ce n'est évidemment pas un thème nouveau, mais il connaît depuis quelque temps un certain renouvellement, auquel participe cet ouvrage. Il est particulièrement intéressant de souligner la volonté d'approche diachronique du sujet, ainsi que la diversité géographique, puisque, si la France est la plus souvent abordée, on trouve aussi des communications portant sur Venise, la Castille, le Québec (deux communications), le royaume de Naples, la Belgique et même les relations internationales dans leur ensemble. Les angles d'approche du problème sont également variés : approches juridiques, anthropologiques, sociohistoriques. On perçoit ainsi les variations de la définition même de la violence et de la perception qu'en avaient les populations, de même que celles de sa prise en compte plus ou moins grande par la justice. La tendance d'ensemble va clairement, bien que de manière non linéaire et différenciée, à une précision et à une extension grandissante de la définition de la violence au fil du temps, ainsi qu'à une délégation progressive de son exercice par les particuliers (ou, en d'autres termes, à la criminalisation grandissante de la violence), l'État s'arrogeant petit à petit le monopole légal de son exercice, du moins en théorie.

Certes, comme toujours dans un ouvrage collectif, le lecteur se trouve devant des textes d'intérêt et de qualité divers, parmi lesquels tout choix relève de sa subjectivité. Je me garderai donc d'en dresser une sorte de palmarès. J'ai cependant été particulièrement intéressé par certaines approches originales, notamment celles concernant les pratiques vindicatives qui mériteraient d'être encore approfondies (entreprise difficile...), ainsi que par tout ce qui aborde la petite violence, physique mais aussi verbale, qui constitue en réalité l'essentiel du contentieux dans ce domaine (la « violence quotidienne » titre l'une des communications), même si c'est le moins étudié et le moins bien connu : violences intrafamiliales, injures et diffamations, troubles de comportement... D'autres thèmes et sources sont plus classiques, comme l'étude des lettres de rémission ou encore l'utilisation des statistiques judiciaires, mais, même si leur traitement n'apporte pas de grandes nouveautés, il permet de conforter et de nuancer les études déjà existantes.

Évidemment, comme toujours, on souhaiterait en avoir davantage encore, tellement le sujet est passionnant... et inépuisable. L'angle de vue choisi ici pour analyser la violence, celui de la justice, gomme évidemment une part importante de la pratique réelle de celle-ci dans la mesure où la justice ne traite de fait qu'une partie de celle-ci (d'ailleurs de moins en grande au fur et à mesure qu'on s'éloigne de notre époque) et où elle la présente d'une manière souvent biaisée. Mais c'était

un choix assumé par les directeurs de l'ouvrage, et justifié par la qualité de la plupart des communications. Au total, il s'agit donc d'un livre intéressant et utile, qui appelle à de nouvelles recherches.

Benoît GARNOT.

Christine Fauré (dir.), *La prise de parole publique des femmes, Annales historiques de la Révolution française*, n° 344, avril-juin 2006, 288 p.

Christine Fauré, directrice de recherche au CNRS, nous propose un passionnant dossier d'articles à propos de la prise de parole des femmes sur la scène révolutionnaire, contribuant une fois de plus au renouveau de l'histoire des femmes. Revisitant des sources peu étudiées, les contributeurs abordent trois questions fondamentales, qui constituent autant de parties du dossier : par quelles voies les femmes ont-elles investi la parole publique au sein des assemblées révolutionnaires ? À partir de quels lieux, hors assemblées, se sont-elles fait également entendre ? Enfin, que ressort-il de la multiplication de portraits de femmes engagées et entreprenantes en France et dans le reste de l'Europe ?

Première contributrice au dossier, Christine Fauré étudie trois formes de la parole publique en assemblée : les doléances, les déclarations et les pétitions. Elle note, d'emblée : « Dans les premiers mois de 1789, l'écriture de petites brochures à des fins politiques, en reprenant des formulaires propres aux juridictions royales, rompt avec un divertissement de lettré en ouvrant aux auteurs un nouvel espace d'intervention » (p. 6). En effet, l'univers des doléances, associé à la convocation des États généraux, relève, entre imitation et parodie, de la fabrication d'une opinion publique « féminine » centrée, dans le cas des femmes du Tiers-État, les plus visibles, sur le constat que les femmes n'étant rien veulent devenir tout au même titre que les hommes. Même si, en fin de compte, il ne leur est assigné par le règlement royal aucun rôle dans le processus de représentation nationale. La *Déclaration des droits de la femme* de septembre 1791, d'Olympe de Gouges, marque une transition vers les pétitions où s'affirme la demande de mise en acte du droit naturel pour les femmes aussi. Christine Fauré analyse donc ces pétitions d'abord individuelles puis collectives, jusqu'à l'exemple si parlant et si révélateur de l'offrande patriotique.

Dans le même espace archivistique, mais élargi à la sphère privée en première approche, Suzanne Desan, auteure d'un ouvrage de référence, *The Family on Trial in Revolutionary France*, présente les pétitions de femmes en faveur d'une réforme de la famille, étape décisive dans la demande du droit, largement permise par le droit au divorce et au partage égal de l'héritage. Ainsi est mis en lumière un activisme politique des femmes inscrit dans une rhétorique très générale du droit naturel à l'égalité, mais qui entre plus dans le détail des problèmes conjugaux que les hommes. Les femmes inventent ici, par leur parole, la critique du despotisme conjugal fondée sur le « besoin d'attaquer la richesse égoïste et de retrouver des sentiments humains et naturels » (p. 39). Se met en place une image alternative de la famille, portée par des revendications féminines situées à la pointe du combat pour la justice et l'économie morale.

Martine Lapidé nous propose alors d'élargir l'espace de la représentation nationale, du dialogue entre les législateurs et les citoyens, par la médiation des adresses et pétitions, à l'ensemble des phénomènes de prise de parole publique

dans le sud-est de la France où règne une très forte conflictualité. Des femmes participent à la rédaction des doléances des communautés provençales. Mais, surtout, elles s'engagent dans des pratiques politiques au sein des sociétés populaires, tout particulièrement dans les clubs féminins, à l'exemple des « Dames citoyennes » de Marseille en 1790. Puis elles jouent leur rôle dans le club jacobin, et dans les sections « fédéralistes » de 1793 comme nous l'avons montré dans nos travaux sur *Marseille républicaine*. Il apparaît ainsi que les femmes occupent une place notable en période de crise, dans le contexte de la patrie en danger puis de la crise fédéraliste.

Le second pan du dossier commence par l'étude d'Olivier Blanc sur les cercles politiques. Des salons sous l'Ancien Régime, nous savons maintenant beaucoup de choses, grâce en particulier à l'ouvrage récent d'Antoine Lilti, *Le monde des salons*. Pour la période révolutionnaire, Olivier Blanc y vient sous l'angle du rôle des femmes. S'intéressant à l'articulation aux événements, il préfère le mot « cercles » à celui de « salons » usité habituellement : il dresse ainsi le portrait des femmes en leur sein, qu'il s'agisse de protagonistes tant « républicaines » qu'« aristocrates ». L'activisme politique des femmes en apparaît d'autant plus avéré que les « femmes de cercle » ont influencé les « meneurs d'opinion », donc ont contribué, à leur façon, à la fabrication de l'opinion, ce qui répond partiellement à la question de la portée réelle de leur parole.

Martin Nadeau, dans son article intitulé « Des héroïnes vertueuses : autour de la représentation de la pièce *Paméla* (1793-1797) », aborde alors la scène politique dans l'espace théâtral. Face à l'héroïne, la célèbre Paméla du roman de Richardson repris par François de Neufchâteau dans *Paméla*, nous trouvons des spectatrices et des spectateurs qui l'interprètent en termes de tolérance politique, dans le contexte de l'été et de l'automne 1793 dominé par la mise de la Terreur à l'ordre du jour. Et de même au cours des années suivantes, mais dans des contextes différents, une telle tribune en faveur de la tolérance politique permet de saisir une nouvelle fois l'affirmation positive des femmes, actrices ou spectatrices.

Il était alors temps, à mi-chemin du dossier, d'entrer dans la description de l'itinéraire, d'une étude à l'autre, de figures féminines d'exception : en France, Louise de Keralio-Robert (Annie Geffroy), Thérèse Cabarrus (Maïté Bouyssy), Pauline Léon (Claude Guillon) ; et, dans d'autres pays d'Europe, Catharine Macaulay et Mary Wollstonecraft (Maris-Odile Bernez), Eleonora de Fonseca Pimentel (Anna Maria Rao). Ici l'exception encombre, dérange plus qu'elle ne tend à confirmer la règle.

Louise de Keralio, journaliste et militante républicaine dont Raymonde Monnier a bien situé les convictions démocratiques dans son livre *Républicanisme et Révolution française*, constitue une énigme dans son refus, théorisé, de tout droit politique aux femmes, donc dans son antiféminisme. Elle est donc, précise Annie Geffroy, une pionnière du républicanisme sexiste. Ainsi, dans une longue note du 18 avril 1790 de son journal *Le Mercure national*, elle commence en ces termes : « Je ne crois pas que les femmes puissent jamais avoir aucune part active au gouvernement. Elles doivent être nulles dans l'administration d'un pays libre. » Thérèse Cabarrus témoigne, de son côté, à partir du récit historiographique de « la belle Talien » qui la cantonne dans l'histoire psychologique, des mécanismes historiographiques divers par lesquels « l'extrême visibilité du personnage le rendit muet pour le narrateur qui le veut femme sans voix, condamnée à n'être qu'en image ». Ainsi, « le mutisme imposé suppose "la femme" Cabarrus » – compagne de Talien résidant à Bordeaux pendant la Révolution française – « sans acte autonome et sans parole ». Autre avatar de l'antiféminisme, donc, sous la forme de « la

femme encombrante » (Jacques Rancière), donc d'une volonté historiographique de rendre les femmes invisibles.

Faut-il s'attendre, avec « Pauline Léon, une républicaine révolutionnaire » comme le titre Claude Guillon dans son étude basée sur une recherche archivistique approfondie, à plus de visibilité et de légitimité ? Jeune, célibataire, fille d'artisans, proche des Enragés, qui plus est épouse de Théophile Leclerc en 1793, Pauline Léon est représentative de la composante féminine de la sans-culotterie féminine. Elle participe activement au club des Cordeliers et aux sociétés patriotiques, tout particulièrement la Société des Citoyennes révolutionnaires dont Dominique Godineau avait déjà dressé un portrait d'ensemble dans son ouvrage *Citoyennes tricoiteuses. Les femmes du peuple pendant la Révolution française*. En participant, y compris à titre individuel, au mouvement des Adresses en direction de l'Assemblée nationale, elle contribue de manière visible à l'affirmation : « Nous sommes citoyennes », et à la thématization de la part active des femmes dans le contexte de la patrie en danger par la formule « Ce sont des armes qu'il nous faut ». Mais, suite à la répression thermidorienne, un temps emprisonnée, elle redevient invisible, du moins sur la scène politique, dans des termes qu'elle énonce elle-même : « Je me livrais tout entière au soin de mon ménage et je donnai l'exemple de l'amour conjugal et des vertus domestiques qui sont à la base de l'amour de la patrie. »

Également femmes d'exception, Catharine Macaulay et Mary Wollstonecraft, de part et d'autre de la Manche, introduisent, pour leur part, l'écriture dans le combat contre la pensée contre-révolutionnaire – en l'occurrence, Edmund Burke –, soit sous l'angle de l'éducation (*Letters on Education* de Macaulay en 1785), soit dans une défense directe des droits de la femme (*Défense des droits de la femme* de Wollstonecraft en 1792 lors de son séjour en France). Selon Marie-Odile Bernez, « les deux femmes abordent le sujet de la défense de la Révolution française sous le même angle, c'est-à-dire qu'elles y voient la libération de l'asservissement par un peuple longtemps opprimé » (p. 165), tout en restant dans une perspective réformatrice typiquement britannique, donc aussi dans la comparaison avec l'histoire de leur pays. Par ailleurs, elles demeurent toujours dans le partage entre la raison attribuée aux hommes et le sentimentalisme laissant les femmes sous l'emprise de leur imagination, tout en le déplorant. Et Odile Bernez d'en conclure qu'« elles se retrouvent donc, *ipso facto*, dans la catégorie du viril et du masculin, c'est-à-dire du raisonnable et du dépassionné » (p. 172).

Sous la plume de la grande historienne italienne Anna-Maria Rao, le dossier se termine fort heureusement par une grande figure du féminisme italien, Eleonora Fonseca Pimentel, véritable héroïne jusque dans sa mort. Célèbre rédactrice du *Monitore* en 1799, elle témoigne avec force de l'engagement féministe tout en étant très pragmatique sur les possibilités concrètes du moment. Très préoccupée par les questions du langage républicain et des moyens de communication favorables à sa diffusion, son activité de journaliste nous la montre au plus près du souci de formation d'un « savoir parler peuple » unitaire. Ainsi écrit-elle : « Tant que l'éducation nationale n'aura pas transformé la plèbe en un Peuple, il faut que le Peuple s'adapte à parler comme la plèbe (...) à se mélanger avec elle. » Reste, et nous retrouvons là un clivage entre ces femmes d'exception que nous venons de présenter, l'absence de prise de position en faveur de la participation politique des femmes. Anna-Maria Rao s'interroge : « Oubli, refoulement, passage de la théorie à l'action ? Ce silence partiel dépendant peut-être de ce même sens du concret et de l'immédiat qui orientait sa réflexion politique » (p. 191).

À ce dossier est associée une courte note de Serge Aberdam : « Un frère de Mary Wollstonecraft en France ? », un choix bibliographique particulièrement

utile dans un champ de recherche en pleine expansion. Ajoutons les ressources sur le Web, à l'exemple de notre synthèse, avec Martine Lapiéd, sur les femmes et la Révolution française, ainsi que plusieurs articles importants de Dominique Godineau sur le site *Revolution-francaise.net*. Enfin, 20 pages de comptes rendus spécifiquement sur « Femmes et Révolution » complètent le dossier d'ensemble. Concluons ce passionnant dossier rassemblé par Christine Fauré par la notation de Maïté Bouysson : « Les femmes ont généralement manqué leur rendez-vous politique avec la Révolution française, mais on ne cesse de trouver leur rôle plus marquant dès que l'on y regarde de plus près » (p. 125).

Jacques GUILHAUMOU.

Jean-Pierre Jessenne (dir.), *Vers un ordre bourgeois ? Révolution française et changement social*, Actes du symposium international tenu à Villeneuve-d'Ascq les 12-14 janvier 2006, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2007, 418 p.

Les organisateurs du Symposium international de Villeneuve-d'Ascq ont appelé de nombreux chercheurs d'horizons variés à ré-explore l'articulation – aussi délicate que décisive – entre bourgeoisie et Révolution française. La bourgeoisie est au cœur de la Révolution française, du moins de nombreuses interrogations sur celle-ci. Elle apparaît en effet chez les libéraux, puis chez les marxistes, comme la principale force motrice de la Révolution. Par conséquent, les remises en cause de cette approche devenue classique ont porté sur la nature bourgeoise de la Révolution et sur la nature sociale de la bourgeoisie. La querelle atteint son apogée lors de la célébration du bicentenaire de la Révolution : alors la critique portait non plus seulement sur le rôle ou l'existence de la bourgeoisie, mais encore sur la pertinence même d'une analyse sociale de la Révolution. Puis l'histoire de la Révolution s'est émietlée, au point que se sont estompées les visions d'ensemble de celle-ci.

Cependant, plusieurs chercheurs n'ont pas renoncé à l'étude de groupes sociaux ni à une lecture d'ensemble de la Révolution, comme l'indiquait déjà J.-P. Jessenne dans sa présentation de l'histoire sociale de la Révolution, dans le colloque *La Révolution à l'œuvre* (2004). Il était donc de nouveau logique de s'interroger sur la bourgeoisie. Il ne s'agit pas tant, alors, de répondre à l'actualité éditoriale (S. Maza, *The Myth of the French Bourgeoisie*, 2003) que d'intégrer la mutation de l'histoire sociale à l'analyse de la Révolution. Tel est le programme que précise J.-P. Jessenne : « Il était plus que temps de réinterroger l'événement révolutionnaire en partant des acquis récents de l'histoire sociale selon lesquels l'identité des individus ou des groupes dans la société n'est pas un donné, mais le résultat d'une construction dont il importe de reconstituer le processus ; convaincus que l'identification d'un groupe ou d'une classe découle d'interactions multiples entre des rapports socio-économiques, des représentations culturelles et des investissements politiques, nous proposons un ouvrage au titre délibérément plus complexe qu'une simple référence à la révolution bourgeoise pour lier ensemble les changements de la fin du XVIII^e siècle ; nous interroger sur la construction d'un ordre bourgeois, c'est justement renoncer à des équations trop simples pour tenter de mettre au jour les combinaisons multiples des différentes dimensions constitutives d'une nouvelle hégémonie sociale, sans scénario écrit d'avance ou détermination mécaniste d'un phénomène sur un autre » (p. 11). Le Symposium vise donc à examiner à la

fois le rôle de la bourgeoisie dans la Révolution et les effets de la Révolution sur la bourgeoisie. Afin de saisir l'expérience révolutionnaire de la bourgeoisie, différents domaines sont donc examinés : le social, bien sûr, mais aussi le politique et le culturel. Mais un passage par l'historiographie s'imposait. Tandis que M. Crook, M. Middell et C. Hesse présentent de riches « regards croisés » sur les historiographies étrangères, Ph. Minard rappelle que des réflexions originales sont restées trop longtemps insuffisamment sollicitées, puis souligne l'intérêt des recherches sur la « révolution bourgeoise silencieuse » du XVIII^e siècle (ainsi, C. Jones met en lumière la commercialisation des pratiques médicales) et sur l'importance du politique dans le façonnement du social.

Dans une deuxième partie plus spécialement consacrée à l'analyse sociale, plusieurs contributions s'attachent à des groupes particuliers de bourgeois, tout en nourrissant la « nécessaire réflexion sur la dialectique de l'un et du multiple dans la fabrique des catégories » (p. 83) : au-delà de leur irréductible diversité, ces groupes offrent-ils suffisamment de traits communs pour qu'il soit possible d'envisager globalement la bourgeoisie ? Effectivement, ils partagent, d'une part, la capacité à déployer de multiples stratégies et, d'autre part, une expérience de la Révolution qui se révèle aussi heurtée que décisive. En effet, au cours de la Révolution, les bourgeois de l'Ancien Régime sont amenés, selon H. Burstin, à se représenter, au-delà de leurs différences sociales, comme un « sujet politique autonome » (p. 175). La Révolution ne signifie cependant pas une brusque uniformisation de la bourgeoisie, d'autant que les comportements politiques des bourgeois ne sont pas identiques. Néanmoins, selon D. Garrioch, l'élargissement des horizons de la bourgeoisie au-delà du quartier, donc à la ville et à la nation, favorise sa constitution en classe. De même, H. Leuwers indique que la redéfinition légale et nationale des professions juridiques contribue à leur professionnalisation et, au-delà, à leur « adhésion à un modèle bourgeois de société » (p. 106). Toutefois, en étudiant le sort des parvenus et de leurs descendants, M. de Oliveira relève que la reconnaissance sociale n'est accordée que très progressivement aux profiteurs de la Révolution. Enfin, J.-P. Jessenne croise magistralement la réflexion sociale, l'analyse révolutionnaire et la spécificité rurale : dans une longue contribution, il montre d'abord l'émergence d'une « classe dirigeante authentiquement villageoise » (p. 138) au XVIII^e siècle, puis scrute son engagement politique et ses stratégies économiques et sociales durant la Révolution, pour conclure à l'importance de son rôle dans l'originalité de la voie française de modernisation capitaliste.

Une troisième partie s'interroge sur « la conquête des pouvoirs », d'abord à travers un jeu d'échelles : tandis que M. Edelstein et J. Logie s'intéressent aux municipalités, C. Le Digol et I. Moullier présentent des institutions centrales. Plus précisément, M. Edelstein présente la prise du pouvoir local par la bourgeoisie à travers une étude socioprofessionnelle des maires des chefs-lieux de département pour les années 1789-1792. J. Logie présente, lui, les édiles des campagnes belges. C. Le Digol montre que l'évolution du fonctionnement de la Constituante s'accompagne d'une mutation des compétences requises dans le travail parlementaire, qui s'opère en faveur des députés bourgeois. Enfin, I. Moullier mène une étude sociale du personnel du ministère de l'Intérieur tout en s'interrogeant sur l'action de l'État. Par ailleurs, l'étude de deux expériences différentes – le Directoire et le Consulat pour P. Serna et la chute de l'Empire pour J. Olcina – suggère que, pour la bourgeoisie, le souci de l'ordre social l'emporte sur le choix du régime, ce qui n'exclut pas la réflexion politique comme le montre le projet authentique de République du centre.

Une quatrième partie porte notamment sur les questions culturelles. À travers une étude dense de la culture matérielle, Ph. Bourdin montre, d'une part, l'aiguinement du souci bourgeois de distinction et, d'autre part, le réaménagement des hiérarchies internes à la bourgeoisie qui l'accompagne. À travers les évolutions et les rapports de la foi et de la morale, Ph. Boutry s'interroge sur l'épanouissement révolutionnaire de l'« esprit bourgeois » né au siècle des Lumières. R. Robaye traite du Code civil comme fondement juridique de la société issue de la Révolution, en soulignant bien que, si le thème de la propriété domine très largement le Code civil, celui-ci consacre aussi la liberté acquise durant la Révolution. A. Verjus analyse subtilement la conception bourgeoise de la famille, qui, en rupture avec la conception aristocratique lignagère, repose sur le couple : de ce fait, si l'autorité de l'époux et père est fortement affirmée dans le Code civil, il s'agit d'une autorité raisonnable et non plus d'une tyrannie patriarcale.

Si quelques contributions peuvent laisser l'impression d'aborder encore la bourgeoisie comme un groupe *a priori* donné, la plupart s'efforcent de la saisir en s'interrogeant sur sa formation à l'épreuve de l'événement révolutionnaire. De plus, les présentations des parties sont remarquables : non seulement elles articulent les communications de chacune d'entre elles à la problématique générale, mais encore elles dessinent pour le lecteur un précieux parcours. Cependant, au-delà de l'intérêt propre des diverses communications et de l'audace intellectuelle indispensable pour soumettre cette question de la bourgeoisie en révolution à de nombreux chercheurs (ce qui semble contredire l'idée émise par S. Kaplan qu'une « panne d'interrogation » frapperait les historiens français), la grande richesse de cet ouvrage tient donc à son effort pour intégrer le renouvellement de l'histoire sociale à l'étude de la Révolution française, aux résultats que donne cet effort et aux perspectives de recherche qui en découlent : au terme de l'ouvrage, il apparaît que « la capacité à mobiliser des stratégies d'enrichissement en s'adaptant à l'élargissement du marché, le placement dans des positions hégémoniques qui garantissent notoriété et influence dans la recomposition multiforme des pouvoirs par-delà la Révolution et la constante préoccupation de contenir les mouvements populaires constituent bien des signes forts de la dimension bourgeoise de la Révolution [...] c'est cette dynamique de type tentaculaire et multiforme que la notion d'ordre bourgeois prétend restituer » (p. 299).

Pour autant, tous les problèmes ne sont évidemment pas résolus ; plus précisément – et c'est un nouvel intérêt de l'ouvrage –, aucun n'est ignoré. L'entêtant – et insoluble – problème des contours est posé (par exemple, les employés sont-ils des petits-bourgeois ?) ; certaines catégories sont malheureusement quasi absentes (par exemple, les maîtres artisans, peut-être implicitement relégués dans le « peuple »). Certains domaines restent insuffisamment traités, notamment le genre, l'armée ou l'économie : si les stratégies économiques des bourgeois ruraux et des professions médicales, ou l'aisance des notables, des maires et des administrateurs de l'Intérieur sont présentées, les fortunes, les entreprises et les stratégies des négociants et des industriels sont peu abordées, en dépit de la passionnante présentation par G. Gayot de l'émergence progressive d'une conscience de classe chez les entrepreneurs ; S. Kaplan rappelle d'ailleurs l'importance de « la dimension économique de l'histoire de la bourgeoisie » (p. 76). De même, si les rapports de la bourgeoisie avec le peuple apparaissent dans plusieurs contributions et si leur importance est particulièrement soulignée dans le contexte révolutionnaire, bien des aspects de ces si complexes relations restent à éclairer. En fait – et il s'agit encore d'un intérêt –, cet ouvrage se révèle comme une matrice essentielle pour de futures recherches, non seulement par les apports qu'il livre et les pistes qu'il

ouvre, mais encore par les débats qui le traversent, comme en témoignent l'attachement de L. Hunt à la notion de « monde bourgeois » (plutôt qu'ordre bourgeois) ou les remarques de P. Karila-Cohen sur l'« introuvable bourgeoisie ».

Samuel GUICHETEAU.

Benoît Musset, *Vignobles de Champagne et vins mousseux. Histoire d'un mariage de raison, 1650-1830*, Paris, Fayard, 2008, 789 p.

À l'heure où certaines maisons d'édition sont attirées par la parution d'ouvrages grand public écrits en toute hâte par des auteurs qui font monter le chiffre des ventes, nous devons remercier très vivement les Éditions Fayard d'avoir eu l'audace de publier cette très belle thèse de 789 pages qui retrace, de 1650 à 1830, un grand pan de l'histoire du vignoble champenois. Benoît Musset y montre avec beaucoup de précision et de rigueur que la vigne et le vin constituent un vrai objet d'histoire qui conduit à croiser une multitude de sources. De nombreux documents ont été brassés : traités de viticulture, archives ecclésiastiques, enquêtes, mémoires, fonds des justices seigneuriales, rôles de taille tarifée, lettres de voiture, inventaires après décès, archives privées des maisons de Champagne et plus particulièrement les livres-journaux de la maison Moët.

Dans un chapitre introductif, l'auteur essaie d'identifier la région de Champagne et se sert pour cela des enquêtes de l'intendance comme le mémoire de Béchameil de Nointel de 1691, l'enquête de Lacher de 1697, le mémoire de Le Pelletier de Beaupré de 1732. Plusieurs cartes réalisées à partir de ce type de source permettent de resituer le vignoble de Champagne dans le contexte français en classant, en fonction des goûts de l'époque, les types de vins (délicats, bons, médiocres), en repérant les axes d'échanges, en cartographiant l'implantation du vignoble champenois à la fin du XVII^e siècle. Ainsi, la délimitation de cet espace viticole, relativement floue au XVI^e siècle, s'est concentrée progressivement autour de deux axes, la montagne de Reims et la rivière de Marne. Les cartes de Cassini et l'Atlas de Trudaine ont permis de faire des flashs sur des vignobles très réputés comme Ay, Épernay, la Montagne de Reims.

Dans une première partie, Benoît Musset montre qu'en Champagne, comme en Médoc ou en Bourgogne, le développement du vignoble est lié à l'effet de la demande sur l'offre. Ainsi, le succès des vins mousseux, comme le passage des claires aux vins rouges, est le fait d'une clientèle qui se trouve au cœur de ce que l'auteur appelle, « une dynamique culturelle ». Les vins pétillants, très à la mode en Italie au XVI^e siècle, sont de « proto-vins mousseux » connus aussi bien en Champagne qu'en Bourgogne. C'est cependant vers 1660 que les Anglais auraient inventé le principe des vins mousseux mais cela fait appel à un processus technique qui repose au XVIII^e siècle sur trois éléments essentiels : la qualité de la bouteille et du bouchage, le choix de la date du tirage. Les premières expéditions de bouteilles sont signalées dans les registres dès 1708 avec une croissance dans les années 1770-1780. Mais les villages champenois produisent aussi des vins rouges très consommés localement ; connaissant une présence discrète sur le marché parisien, ils étaient surtout destinés aux Flandres. Par ailleurs, depuis le Moyen Âge, des pratiques anciennes de ventes avaient été transmises : les bourgeois des villes qui possédaient quelques arpents de vignes se transformaient, la saison venue, en débitants en pratiquant la vente au pot et étaient pour cela exempts de taxes.

Grâce à une géographie des rendements et à une cartographie du vignoble de qualité, on prend conscience que l'on a affaire à une culture délicate souvent soumise aux aléas climatiques et qui nécessite le respect d'un calendrier rigoureux, l'existence d'un matériel perfectionné et la présence d'hommes dynamiques. Ainsi, au cours du XVIII^e siècle, ce n'est pas l'augmentation des rendements qui explique la croissance de la production, mais l'expansion de la superficie viticole.

Dans une deuxième partie, Benoît Musset s'intéresse aux structures économiques et sociales. La mise en valeur du vignoble s'effectue au XVIII^e siècle dans le cadre de la seigneurie. Ainsi, des banalités sont perçues pour l'utilisation du pressoir mais l'usage se faisait plus ou moins régulièrement puisqu'il existait la concurrence des pressoirs privés. De même, la perception de la dîme se faisait de manière très différente en fonction des finages. Pour en simplifier la levée, des abonnements avantageux furent proposés aux habitants. Cela engendra d'ailleurs, à la fin de l'Ancien Régime, de nombreux conflits entre vigneron et seigneurs. Parallèlement, la surveillance des vignes, vestige des droits seigneuriaux, était effectuée par un garde qui était souvent choisi par la communauté des habitants. Au total, des seigneurs ecclésiastiques comme les chanoines de Reims ou les abbés de Saint-Pierre d'Hautvillers et des seigneurs laïques comme le marquis de Sillery, ont su dynamiser la région permettant, avec les intendants, la mise en place progressive d'une réglementation sur la capacité du tonneau (la pièce de champagne de 205 l de jauge) ou sur les plantations (interdiction de planter de 1729). Il est à noter qu'à partir de 1760 la condamnation des cultures intercalaires marque une étape supplémentaire dans cet effort de réglementation et l'évolution vers la qualité.

Les grandes exploitations comme l'abbaye d'Hautvillers ont joué un rôle essentiel dans le nouveau système viticole en s'intéressant particulièrement à l'appareil de production et en affinant peu à peu les techniques. Parallèlement, grâce aux registres de taille tarifée, on peut mieux cerner l'importance de la micro-exploitation. Ainsi, dans les villages où la vigne est cultivée, 13,30 % seulement des ménages n'en possèdent pas. Une grande majorité de vignerons connaissent une faible mobilité sociale, les plus petits ne pouvaient pas forcément posséder l'ensemble du matériel vinaire et des prêts entre exploitants pouvaient s'effectuer. Au total, il existe une hiérarchie assez fine, avec de véritables « coqs de village » à la tête de grandes exploitations qui s'intègrent progressivement au nouveau système viticole par la vente des vins aux négociants. De plus, le parcours de trois types d'exploitants : un « vigneron bourgeois », un « vigneron fragile » et un « vigneron de la misère », nous permet d'avoir un très beau panorama de la société rurale champenoise à la fin de l'Ancien Régime. Cette dernière entretient d'ailleurs des relations assez régulières avec les villes.

À côté des producteurs se dessine en effet, en milieu urbain, la sphère commerciale dans laquelle on perçoit toute l'importance du négoce. Si les marchands étrangers n'éprouvaient pas le besoin de s'installer à Épernay ou à Reims, l'explosion du marché modifie sensiblement la situation après 1780. On voit alors, et cela jusqu'au milieu du XIX^e siècle, s'installer des Allemands. Par ailleurs, les registres de la maison Moët montrent que les ventes en gros représentaient un peu plus de la moitié de l'activité et que la part de la vente directe restait encore importante. Les négociants achetaient aux viticulteurs sans véritablement se soucier de devenir eux-mêmes producteurs. Des courtiers quadrillaient d'ailleurs pour eux l'ensemble du vignoble, et il y avait souvent une concurrence pour arracher les vins aux meilleurs prix.

La troisième partie du livre, consacrée à la période 1789-1830, est un peu plus rapide et moins approfondie ; elle aborde les mutations et le nouveau visage du

vignoble. La vente des biens nationaux ne bouleverse pas vraiment le marché foncier. En effet, si elle a certainement joué un grand rôle dans l'effacement du cru d'Hautvillers, elle n'empêche pas, malgré la disparition du domaine du marquis, la renommée des vins de Sillery. La hiérarchie viticole reste à peu près identique à celle de la période précédente : trois pôles dominant – Épernay avec à sa tête le cru d'Ay qui produit des champagnes rouges et blancs, en pièce ou en bouteilles ; la Montagne de Reims dont le vin de qualité se fait essentiellement en rouge ; et la vallée de la Marne. On constate aussi une certaine permanence dans les méthodes de culture. Les vins rouges sont encore très présents jusqu'en 1820, même si les mousseux, grâce à une technique mieux maîtrisée, connaissent un grand succès.

Benoît Musset, grâce aux archives privées, analyse le parcours très intéressant de Jean-Remy Moët dont la maison de négoce au bord de la faillite sous la Révolution ne cesse de prospérer sous l'Empire. Au-delà de cet exemple, il n'est pas surprenant de voir les négociants en vin de Champagne s'investir dès le Consulat dans la vie politique locale ; Jean-Remy Moët devient maire d'Épernay sous l'Empire. De 1789 à 1830, on voit le négoce dominer l'économie viticole, transformant les grands propriétaires en simples sous-traitants. Même si la région est différente, on retrouve des comportements identiques en Bordelais à la fin de l'Ancien Régime : attitude des négociants face à la propriété, rôle des courtiers, réglementation des intendants sur les plantations de vignes, importance de la demande étrangère, amélioration de la conservation, diffusion de la bouteille. Les pages sur ce dernier thème, bien que parfois un peu redondantes, sont d'ailleurs particulièrement réussies. Au total, ce livre d'histoire économique et sociale dresse un très beau panorama du vignoble champenois et constitue, à l'heure où les historiens brassent de grandes idées, sur de grands espaces et de très longues périodes, une solide monographie. Les nostalgiques des grandes thèses régionales qui ont fait il y a quarante ans la force de l'école historique française apprécieront.

Marguerite FIGEAC-MONTHUS.

Annie Bruter (dir.), *Pédagogies de l'histoire : XVIII^e-XX^e siècle*, numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, 114, mai 2007, INRP, Service de l'histoire de l'éducation, 237 p.

On peut légitimement se demander, en ouvrant ce numéro spécial de la revue *Histoire de l'éducation*, s'il était bien nécessaire de prendre une nouvelle fois comme sujet d'étude cette thématique à présent bien connue. Pourtant, après l'avoir refermé, le doute n'est plus permis, et on doit sincèrement reconnaître que ce volume s'impose à la lecture de tous ceux qui s'intéressent à l'art et à la manière dont l'histoire a été propagée en France depuis environ deux cent cinquante ans. Trois raisons majeures témoignent de la pertinence de la recherche conduite sous la direction d'Annie Bruter.

La première concerne la longue durée du chantier. Annie Bruter a eu raison, pour commencer son enquête, de demander à Isabelle Havelange d'effectuer à la fois un inventaire et une analyse approfondie des premiers livres d'histoire rédigés pour la jeunesse, de 1750 à 1830, fréquemment écrits par des femmes, et, pour l'achever, de confier à Emmanuel Droit le soin de présenter les caractéristiques scientifiques et didactiques du manuel franco-allemand en usage depuis la

rentrée 2006. Grâce à leurs deux contributions, on tient en quelque sorte les deux bouts de la chaîne : les balbutiements d'un enseignement national et, deux siècles et demi plus tard, l'entrée d'une histoire dénationalisée dans le champ de la mondialisation des savoirs.

Le second motif de satisfaction réside dans le fait qu'Annie Bruter, elle-même, montre de manière très convaincante qu'on n'a pas attendu la décision de Victor Duruy, sous l'Empire libéral, de faire de l'histoire une matière obligatoire pour diffuser dans la société française la connaissance du passé. Reprenant une hypothèse féconde, formulée par Maurice Crubellier dans *l'Histoire de l'éducation* en mai 1985, elle souligne que l'enseignement de l'histoire sainte à l'école primaire, de la loi Guizot de 1833 à la laïcisation de l'école publique par Jules Ferry en 1882, a constitué un véritable laboratoire de la pédagogie de l'histoire. Certes, les contenus étaient différents, mais les méthodes employées ont fait de cette matière le lieu d'élaboration d'une pédagogie de l'histoire qui sera reprise, sans grand changement, par les *Hussards noirs de la République*. Par exemple, dès la monarchie de Juillet, l'instituteur est invité à abandonner la pure et simple lecture de la leçon pour en faire lui-même le récit, méthode qui fut ensuite prescrite par les inspecteurs d'académie de Jules Ferry pour l'histoire de France sous le nom de « leçon orale ».

Précisément, et c'est le troisième apport majeur de ce dossier, les chapitres rédigés par Angéline Ogier, « Le rôle du manuel dans la leçon d'histoire à l'école primaire (1870-1969) », et par Marie-Christine Baquès, « L'évolution des manuels d'histoire du lycée. Des années 1960 aux manuels actuels », loin de privilégier leur contenu, s'attachent à nous faire connaître leurs usages didactiques. S'appuyant ainsi sur le dépouillement des comptes rendus des conférences pédagogiques tenus dans la Loire en 1884 et des rapports des inspecteurs décrivant une leçon d'histoire professée entre 1936 et 1986 dans l'Ain, Angéline Ogier constate que la leçon idéale pour les inspecteurs est un récit vivant raconté par un maître au talent de conteur, à l'instar de Lavisserie lui-même, qui s'appuie sur le manuel tout en étant capable de s'en détacher pour captiver ses élèves.

Ce qui frappe en définitive à la lecture de ce dossier passionnant de bout en bout, c'est de voir de manière très concrète et très vivante que les méthodes pédagogiques prônées par les inspecteurs n'ont guère varié de la fin du XIX^e siècle au début des années 1970. Nous devons être reconnaissants à Annie Bruter et à son équipe de nous l'avoir montré de manière aussi convaincante.

Christian AMALVI.

Marie-Ève Thérénty, *La littérature au quotidien. Poétiques journalistiques du XIX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2007, 401 p.

Professeure à l'Université Paul-Valéry de Montpellier, Marie-Ève Thérénty s'intéresse aux liens entre journalisme et littérature dans la France du XIX^e siècle. Dans le fil de son doctorat consacré aux écrivains-journalistes des années 1830 (*Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, 2003), elle propose ici une réflexion sur les « poétiques journalistiques » du XIX^e siècle. La publication de son ouvrage dans la prestigieuse collection « Poétique » du Seuil constitue à elle seule un événement intellectuel : elle signale la

légitimité gagnée par cette nouvelle pratique de l'histoire littéraire, qui associe à une rigoureuse analyse des formes les questionnements de l'histoire culturelle.

La majeure partie de la presse au XIX^e siècle est écrite, on le sait, par des écrivains, avant que n'apparaissent, à la toute fin de la période, les premiers reporters professionnels. L'écriture de presse semble elle-même saturée de littérature : loin de l'écriture objective, purement informative, qui est devenue au XX^e siècle la norme de la pratique journalistique, le journal du XIX^e siècle est dévoré par la fiction et l'écriture subjective. La plupart des hommes de lettres du XIX^e siècle ont été journalistes : certains ont fait leurs premières armes dans les journaux, d'autres n'ont jamais cessé d'y contribuer, en ont même créé. Beaucoup ont haï cette sujétion à l'« industrie » périodique, tout en en tirant non seulement l'essentiel de leurs ressources, mais encore une partie de leur inspiration et de leur mode d'écriture. Dans sa thèse, Marie-Ève Thérénty avait brillamment suggéré que le réalisme en littérature, tel qu'il avait été pratiqué par Balzac avant d'être théorisé par Champfleury, était le produit de cette rencontre des hommes de lettres avec l'exigence de l'actuel et du réel imposée par le quotidien. La chronique comme l'étude de mœurs, matrices du roman réaliste, apparaissent comme le produit de cette hybridation.

L'essai de Marie-Ève Thérénty englobe désormais tout le XIX^e siècle, depuis l'année 1836 et la création par Émile de Girardin du premier quotidien financé par la publicité, *La Presse*, jusqu'à la Belle Époque où le journal est devenu la lecture quotidienne de millions de Français : les tirages cumulés des principaux quotidiens parisiens et nationaux, qui n'atteignaient pas 150 000 exemplaires en 1847, dépassent les 9 millions d'exemplaires en 1914. L'ouvrage développe une triple hypothèse : celle, tout d'abord, d'une « littérisation » du journal qui persiste jusque dans la presse de la Belle Époque, qu'on opposait traditionnellement, comme plus professionnelle et informative, à la presse littéraire des années 1840 et 1860. Cette littérisation passe – c'est la deuxième hypothèse – par une « fictionnalisation du quotidien » (p. 22), contemporaine du triomphe du roman comme genre littéraire majeur. Marie-Ève Thérénty rejoint ici les propositions formulées par Marc Angenot sur la « gnoséologie romanesque » dominante dans le discours social au XIX^e siècle (*1889. Un état du discours social*, Québec, Le Préambule, 1989). Marie-Ève Thérénty formule enfin une hypothèse diachronique concernant le passage d'un « régime de la chose dite » à un « régime de la chose vue » (p. 25), où le journaliste – témoin, « conscience observante » – prend le pas sur l'écrivain publiciste. C'est au travers de cette triple hypothèse que l'auteur prend en charge les processus complexes de circulations, contaminations, échanges, interactions et fusions entre univers médiatique et univers littéraire au cours du XIX^e siècle.

L'ouvrage ne se présente pas comme une histoire littéraire ou culturelle du journal, mais bien plutôt comme une étude littéraire *située* de l'écriture médiatique : ainsi Marie-Ève Thérénty entend-elle l'exercice d'une science historique des textes. De ce fait, l'ouvrage, délaissant la chronologie dans sa conception d'ensemble, propose, comme une série de résultats de recherche, une présentation en trois parties : la « matrice médiatique », ou ce qui appartient en propre au journal (périodicité, écriture collective, « rubricité » et actualité) ; la « matrice littéraire », ou ce qui de la pratique littéraire marque le journal (la fiction, l'ironie, le « mode conversationnel » et l'écriture intime) ; enfin, une typologie des genres journalistiques, du traditionnel « premier-Paris » au reportage ou à l'interview.

La familiarité de Marie-Ève Thérénty avec l'imprimé périodique du XIX^e siècle est impressionnante : elle lui permet d'y voir clair dans le pullulement des journaux ; d'éclairer une présentation fortement synthétique d'études de cas toujours convaincantes, puisées aussi bien dans les quotidiens les plus célèbres que dans le tout-

venant des quotidiens éphémères. Centré sur les productions textuelles, l'ouvrage renvoie également tout à la fois à une sociologie du champ journalistique et littéraire – qui reste à écrire dans la longue durée du siècle – et à la gamme des usages, encore trop mal connus, du journal : objet quotidien certes, mais qui, à bien lire Marie-Ève Thérénty, en ressort moins transparent et anodin qu'il n'y paraît. C'est pourquoi l'ouvrage apportera une aide précieuse à l'historien, social ou politique, dont la presse est le pain quotidien. En lisant les journaux comme autant de textes littéraires et en faisant apparaître les logiques de cette fondamentale « littérarité », Marie-Ève Thérénty restitue l'univers culturel des lecteurs de journaux du XIX^e siècle. Elle incite également les historiens à prendre en charge la dimension non documentaire de la presse : les passages sur l'ironie journalistique ou sur la prégnance du « mode conversationnel » éclairent par exemple bien des zones d'ombre de la presse politique, parfois illisible à force d'allusions et d'implicite.

Reste une question, pour qui voudrait pousser plus loin l'entreprise d'historicisation des écrits. Marie-Ève Thérénty propose de « lire *a priori* les textes parus dans les journaux comme des textes littéraires » et suggère « une sorte d'extension de la littérarité en refusant absolument qu'au XIX^e siècle le support conditionne la catégorisation des textes » (p. 353). Mais le diagnostic de « littérarité » d'un écrit ne relève-t-il pas d'une puissante opération de catégorisation, qui, ici, échappe à l'analyse historique et réflexive de l'auteur ? La littérature elle-même – entendons : la production d'un partage entre littérature et non-littérature, le fait de classer des textes et des auteurs comme littéraires, ou non – n'est pas un phénomène extérieur aux processus décrits ici. Celui-ci se joue, en grande partie, dans la presse du XIX^e siècle et dans les parcours d'écrivains qui y ont contribué. D'où la difficulté de dissocier cette poétique historique des textes d'une sociologie des producteurs d'écrits, qui permettrait de contextualiser davantage les opérations de qualification des textes. C'est dans le même processus que s'effectue l'annexion de la fiction par la « littérature », au sein du roman en particulier : la production écrite d'Ancien Régime est pleine de fictions qui ne signifient pas nécessairement que leurs auteurs visent le statut d'écrivain ou d'auteur « littéraire » ; le cas anglais suggère également que certaines fictions ont pu être d'abord considérées comme de purs produits de presse *avant* d'acquérir le statut de genre littéraire. En somme, toutes ces catégories demeurent, dans les premières décennies du XIX^e siècle, extrêmement mouvantes. Le grand mérite de l'ouvrage de Marie-Ève Thérénty est d'engager un vaste travail de remise à plat des questionnements et des catégories de l'histoire littéraire : il n'est qu'à son début. Marie-Ève Thérénty donne ici l'armature théorique indispensable à une réécriture complète de l'histoire de la presse au XIX^e siècle et, partant, de la littérature ; et il est certain qu'après *La littérature au quotidien* on ne lira plus comme avant ni les journaux ni bien des « classiques » littéraires du XIX^e siècle.

Judith LYON-CAEN.

Annie Bruter, *L'enseignement de l'histoire à l'école primaire de la Révolution à nos jours. Textes officiels*, t. 1 : 1793-1914, Lyon, INRP, 2007, 400 p.

Annie Bruter nous offre un recueil de 160 textes officiels, présentés et annotés, précédé d'une introduction de 71 pages. Les entrées par dates, auteurs et personnages historiques cités en font un outil de travail efficace. L'ouvrage s'inscrit dans le renouvellement de la recherche, menée depuis le début des années 1990, sur l'his-

toire de l'enseignement primaire. Le débat public sur l'efficacité des institutions scolaires a fait resurgir la vulgate historiographique selon laquelle la Troisième République aurait créé l'enseignement de l'histoire et, par la même occasion, doté les élèves d'un solide bagage historique. L'auteur se propose donc de faire le point sur cette « vérité » par l'analyse des textes officiels. La difficulté de l'exercice réside dans leur choix, alors que le XIX^e siècle voit se construire très progressivement l'histoire en tant que discipline scolaire, parallèlement à la mise en place des cadres réglementaires et administratifs du premier degré. Annie Bruter a su enrichir les plus célèbres textes issus des organes officiels de l'administration centrale par d'autres, plus confidentiels, édités par les autorités locales à destination des acteurs de terrain.

Le premier texte du corpus, le rapport présenté par l'abbé Grégoire à la Convention le 28 septembre 1793 en vue de la publication du futur *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, illustre la tentative de récupération officielle par les Conventionnels d'une histoire au service de la morale républicaine ; dans la tradition de l'Ancien Régime, ils lui confèrent un pouvoir d'exemplarité. Ce modèle reste en vigueur jusqu'à la loi du 11 floréal an X réservant alors officiellement l'histoire au seul secondaire. Le retour à la monarchie remet cependant son enseignement à l'honneur dans le primaire : mais il s'agit surtout, à côté de l'histoire générale et de l'histoire de France, toutes deux balbutiantes, de l'histoire sainte. Annie Bruter montre à quel point celle-ci apparaît comme le seul agent d'initiation à la culture historique parmi les enseignants du primaire pendant la majeure partie du siècle. Un règlement complétant la loi Guizot de 1833 l'inscrit ainsi parmi les connaissances indispensables aux futurs instituteurs, ce qu'elle devait rester jusqu'en 1880. C'est elle aussi qui est l'objet, en 1853, des premières compositions historiques du concours du brevet de capacité délivré par l'État pour devenir instituteur. L'histoire générale, dite « ancienne et moderne », et l'histoire de France, inscrites dans les textes réglementaires à partir des années 1820, sont reléguées derrière l'histoire sainte, notamment par la loi Falloux de 1850, qui, en plus de réaffirmer après Guizot le caractère facultatif de l'enseignement de l'histoire profane, en fait aussi une simple épreuve optionnelle du brevet de capacité. La véritable rupture est sans conteste la loi Victor Duruy du 10 avril 1867 qui rend obligatoire l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les écoles élémentaires. C'est à ce moment qu'est mis en place le fameux panthéon scolaire qu'on croit, à tort pour le primaire, républicain et qui est en fait impérial. La disparition soudaine de l'Empire transfère cet acquis au profit des Républicains qui font triompher l'histoire de France dans l'école en même temps qu'ils y suppriment l'histoire sainte. L'enracinement de l'enseignement de l'histoire à tous les niveaux, depuis la maternelle jusqu'aux écoles normales d'instituteurs dans les années 1880, est bien connu. Ce qui l'est moins et que met en lumière l'auteur, c'est la séparation dès 1882, dans les textes officiels, de l'histoire et de l'instruction morale. La matière est dorénavant associée à l'éducation civique, élément de l'éducation intellectuelle. Il s'agit alors de former tout autant des patriotes que des démocrates.

Hugues FEBVRE.

Grégoire Kauffmann, *Édouard Drumont*, Paris, Perrin, 2008, 562 p.

À l'exception d'une thèse américaine assez mince en 1986, il n'existait jusqu'à présent aucune biographie correcte d'Édouard Drumont. Eugen Weber lui-même

avait fini par renoncer à son projet de thèse et le lecteur français ne disposait donc que d'hagiographies sans intérêt, celle de Bernanos étant mieux écrite mais tout aussi fautive que les autres. Cette carence s'explique sans doute assez bien : si contestable que soit un personnage, son biographe finit toujours par trouver en lui quelque trait attachant, un élan furtif de générosité ou un acte ponctuel d'éléance : rien de tel avec Drumont, totalement antipathique tout au long de son existence et sur tous les plans. Il fallait donc un vrai courage à Grégoire Kauffmann pour entreprendre la biographie de l'auteur de *La France juive*, et cela n'en donne que plus de prix à un ouvrage qu'on doit désormais tenir comme la référence sur le sujet mais aussi comme le modèle achevé de la biographie intelligente.

On sait que la biographie n'a été réadmise au sein de l'histoire que par la petite porte et sous la surveillance étroite des histoires sociologique et culturelle. Cela explique la floraison de toutes ces *Vies* en quelque sorte sans vivant et qui rappellent feu le Nouveau Roman : un récit désincarné dont le héros n'est que le vague prétexte, l'infime fil conducteur, et tolérable par cela seulement, dans une réalité globale seule digne d'intérêt. L'homme est mort et le « biographié » est prié de tenir le moins de place possible dans sa propre existence, ce qui exclut d'avance toute considération d'ordre psychologique, domaine vil et suspect qu'on abandonne aux biographies pour grand public. Il est très étrange que l'historien s'arrête devant certains seuils en déclarant qu'au-delà cela ne le regarde pas et qu'il n'ira pas plus loin, alors que, comme le juge ou le médecin, il devrait se pencher sur toutes les réalités humaines sans exception et ne s'interdire aucune investigation. Le passé de la discipline n'a-t-il d'ailleurs pas montré le danger de toute exclusive et la sottise des ukases et tabous en vogue, « ceci est de l'histoire, cela n'en est pas » ? L'anathème lancé sur toute considération psychologique, la peur même que le mot semble susciter relèvent d'un conformisme absurde et dangereux : tant qu'il sévira, les compilateurs industriels continueront à empoisonner leurs lecteurs, ce qui n'est pas très grave, et surtout l'histoire restera privée d'une clé essentielle : car l'exemple d'Édouard Drumont montre clairement l'apport décisif des données psychologiques dans la compréhension du personnage, bien sûr, mais aussi de son entourage, de son audience, du mouvement qu'il anime et de son époque.

Une grande biographie repose d'abord sur une enquête érudite étendue et celle de Grégoire Kauffmann peut sans doute passer pour un modèle du genre, orné de quelques trouvailles décisives. Si la correspondance passionnante entre Drumont et le P. Du Lac (archives de la Compagnie de Jésus) est déjà connue, quoique peu utilisée, les papiers privés de Gaston Méry, ceux de Raoul-Duval et quelques débris des archives d'Henry Coston constituent un apport fondamental ; dans les archives publiques, rigoureusement exploitées, l'auteur a su remonter patiemment la piste du père de Drumont et retrouver son dossier médical (série X du Val-de-Marne) montrant qu'il est mort fou à l'asile de Charenton en 1870, donnée qui va jouer un rôle déterminant dans l'évolution et la carrière de son fils. En revanche, on ne peut que regretter et même critiquer le choix de l'éditeur de nous priver de toute bibliographie finale, sous le prétexte que celle-ci s'offre éparpillée dans les notes (prudemment rejetées en fin d'ouvrage pour que personne n'ait envie de les lire) ; la liste complète des œuvres de Drumont et des ouvrages qui lui sont consacrés représente pourtant l'infime minimum dont on ne doit pas priver le lecteur.

G. Kauffmann insiste avec raison sur les origines modestes et les débuts obscurs de Drumont, sources d'un traumatisme jamais surmonté. Après des études secondaires sans éclat, bouleversé par la folie et l'internement de son père en 1862, il mène longtemps une vie misérable de bohème du journalisme dont un épisode fera

plus tard couler beaucoup d'encre, sa collaboration à *L'Inflexible*, une feuille de caniveau payée par la police impériale. Après 1870, il gagne très modestement sa vie dans la presse conservatrice, enrage de ne pas percer et revient à la religion vers 1880 sous l'influence du P. Du Lac qui l'oblige à régulariser sa liaison. C'est à cette époque qu'il commence à rédiger ce qui deviendra *La France juive*, dont G. Kauffmann analyse impeccablement les sources (voire les emprunts), les procédés (ton péremptoire, répétitions inlassables, attaques personnelles, ragots, inventions pures et simples, etc.), l'inflexion « scientifique » de 1882, l'habile lancement par le scandale en 1886, l'immense succès et les premières réticences du côté catholique, qui finiront quelques années plus tard par une quasi-rupture de l'auteur avec le P. Du Lac et Albert de Mun, puis, à la fin de sa vie, avec l'Église elle-même.

Le portrait de Drumont brossé par larges touches successives éclaire fort bien la nature profonde de ce livre « inspiré » (selon son propre auteur) qu'est *La France juive*. Drumont souffre d'un terrible complexe d'infériorité, fondé sur ses origines modestes, sa laideur physique et son peu de succès auprès des femmes, la minceur de son bagage intellectuel et ses échecs professionnels répétés, et surtout la peur de sombrer à son tour, la hantise de la folie paternelle, tare dont la plus minime évocation déclenche chez lui une fureur incontrôlable et dont la révélation brisera tragiquement ses fiançailles puis sa vieille amitié avec Daudet. Longtemps pauvre, ignoré et déclassé, incapable de fonder une famille et d'accepter d'être père à son tour, Drumont est un homme profondément malheureux, qui en veut au monde entier de son malheur et transfère sa part d'ombre sur le double fantasmagique qu'il invente à cet effet, le Juif. Le résultat n'est pas très agréable à voir et Drumont possède toute la collection des défauts (égoïste, avare, superstitieux, menteur, obsédé sexuel, hypocrite, etc.) qu'il va dénoncer chez les Juifs ; surtout, il porte en lui deux personnages bien distincts, l'auteur psychologiquement perturbé de pamphlets délirants et l'homme d'affaires froidement lucide et prêt à tout pour remplir sa caisse. *La France juive* est donc pour lui une sorte de catharsis, un cri de haine libérateur et une revanche sociale, mais aussi une opération commerciale bien ciblée et très réussie. Les ouvrages suivants et *La Libre Parole*, journal de scandale ordurier et feuille de chantage rémunératrice, seront de la même farine.

Dans sa croisade, Drumont a pourtant une faiblesse grave : homme de cabinet, pontifiant volontiers dans sa petite cour de disciples, ce n'est ni un orateur ni un meneur. L'affaire Dreyfus et son mandat parlementaire vont cruellement montrer son incapacité à fonder et diriger un activisme antisémite, ainsi que son refus déterminé qu'un autre le fasse à sa place. Cela donne l'occasion à G. Kauffmann de présenter en détail les hommes et les réseaux gravitant autour du « Maître », les boulangistes, la brève Ligue antisémite de 1890, le tout aussi mince groupe Morès, l'étrange rédaction de *La Libre Parole*, Jacques de Biez, Jules Guérin et son gang, les élus antisémites de 1898, etc. De ce point de vue, l'ouvrage apporte beaucoup à notre connaissance de cet étrange microcosme des années 1880 à 1910, ainsi qu'à l'histoire de l'affaire Dreyfus : par exemple, G. Kauffmann montre bien que, contrairement à l'idée reçue (notamment de Daniel Halévy), *La Libre Parole* ne tourne nullement la page après la dégradation de janvier 1895 mais au contraire continue à suivre le dossier et à le maintenir dans l'actualité.

Après 1900, Drumont décline à tous les points de vue, perd son siège, ses lecteurs, puis le contrôle de son journal vendu en 1910 aux catholiques ralliés (Bazire et Denais), puis la vue, puis une partie de ses avoirs, égarés dans de mauvais placements. Amer, battu à l'Académie, annonçant toujours la catastrophe finale qui justifierait ses prophéties, il s'en prend violemment à Dieu qui accable d'épreuves son fidèle serviteur, se remarie civilement en 1913 avec une femme divorcée et meurt

oublié en 1917. En épilogue, G. Kauffmann décrit soigneusement la postérité de Drumont et ses avatars, l'évocation lyrique de Bernanos, l'œuvre obsessionnelle de Coston, le bref renouveau sous Vichy et le petit scandale du livre de Beau de Loménie en avril 1968.

Les lignes qui précèdent ne donnent qu'une très pâle idée de la richesse et de l'intérêt de cette remarquable biographie. L'information, impeccable, est mise en forme avec un vrai talent d'écriture et une véritable humanité dans l'approche de ce personnage si déplaisant : le ton reste toujours serein, conserve en permanence une volonté de comprendre qui ne dégénère jamais en complaisance, et, sur un sujet aussi sensible, cette hauteur de vue est trop rare pour ne pas être soulignée. En outre, l'auteur s'applique avec rigueur à resituer l'homme et l'œuvre dans son temps, et son livre est, autant qu'une biographie, une étude très sûre des premiers âges de l'antisémitisme français. Il n'y a ni divergence ni séparation, mais au contraire une forte et indispensable complémentarité dans les deux approches, psychologique et sociologique, du phénomène : l'antisémitisme a été institué en France par un authentique malade mental, qui y a déversé tous ses délires et tous ses mensonges ; il a été repris et instrumentalisé par une étonnante galerie de ratés (les rédacteurs de *La Libre Parole*), d'instables (Morès), d'illuminés (de Biez) et d'escrocs (Devos, Guérin), et cela a renforcé encore l'aspect de pathologie sociale du phénomène ; cela contribue peut-être aussi à expliquer l'audience, assez limitée à terme, de ses militants.

On ne voit guère que deux légères réserves à faire sur ce grand livre, et la première n'est qu'une simple divergence de goût : tout en notant ses faiblesses d'écrivain, G. Kauffmann reconnaît à Drumont du style ou au moins de la vigueur, qualités que j'ai personnellement beaucoup de mal à apercevoir dans les indigestes pavés du maître. Plus sérieusement, l'ouvrage semble tenir l'antisémitisme pour une réalité assez répandue dans la France des années 1890 et cette question difficile soulève un débat qui dépasse le cadre de la présente recension ; disons simplement qu'on reste assez réservé sur une telle appréciation, qui en dit peut-être plus sur la France d'aujourd'hui que sur celle d'hier. G. Kauffmann expose d'ailleurs le problème avec beaucoup d'honnêteté et de rigueur, et c'est une raison supplémentaire pour lire cette biographie modèle.

Bertrand JOLY.

Didier Francfort, *Le chant des nations. Musiques et cultures en Europe, 1870-1914*, Paris, Hachette, coll. « Hachette Littératures », 2004, 462 p.

Le livre de Didier Francfort est d'ores et déjà devenu un « classique » très souvent utilisé et cité. Cela est tout à fait justifié, l'ouvrage remplissant un vide bibliographique et explorant des thématiques neuves et passionnantes. Comme Didier Francfort le précise dans son introduction, il n'a pas voulu écrire « un livre de musicologie mais un livre d'histoire » (p. 13) dont l'objet est de faire « de l'histoire par la musique » (p. 14). Cet objectif est pleinement rempli et le livre parvient à déterminer avec beaucoup de finesse « la place spécifique de la musique dans la création des identités nationales » (p. 19).

Si la périodisation indiquée dans le titre insiste sur la fin du XIX^e siècle, l'ouvrage traite en réalité de tout le XIX^e siècle, les idées nationalistes étant apparues à des époques différentes selon les pays. Une des principales qualités de l'enquête menée par Didier Francfort est de porter sur une ère géographique large, ce qui permet de

donner des exemples peu connus (on regrette d'autant plus l'absence d'un index des musiciens, voire des œuvres musicales). Du grand nombre de cas exposés ressort l'idée d'une spécificité de l'œuvre musicale dans les constructions nationales. Ainsi, il est particulièrement intéressant de constater que l'expression musicale de particularismes nationaux n'est pas ressentie comme un danger pour le sentiment national, à l'inverse des dialectes ou de certaines religions. Didier Francfort, à juste titre, accorde une large place aux associations chorales et aux institutions d'État (conservatoires, orchestres philharmoniques, théâtres nationaux). Il montre bien le rôle clé dévolu à la musique dans les grandes cérémonies, des funérailles de Guillaume I^{er} au millénaire de la Hongrie, le cérémonial politique « emprunt[ant] des formes de solennité au rituel musical qui fixe alors ses règles » (p. 101). L'apparition des premiers festivals musicaux est particulièrement bien étudiée.

La gestion de l'héritage musical par les nationalismes est un autre thème d'une très grande richesse auquel Didier Francfort consacre des développements excellents (par exemple, sur la question délicate de la « musique des origines »). Bien sûr, l'affirmation musicale d'une identité nationale passe par le contact avec des musiques étrangères. De l'imitation au rejet, en passant par la parodie, toutes les réactions sont possibles. La question du wagnérisme et de l'anti-wagnérisme gagne beaucoup à être ainsi replacée dans un cadre plus large. De même, la question des hymnes nationaux, si souvent évoquée, est renouvelée en étant englobée dans une réflexion large sur les hymnes, les chœurs et les marches. L'invention des folklores et l'idéalisation des chants populaires constituent, par ailleurs, un vaste chantier d'études dont tous les enjeux sont ici rappelés. On aura aussi profit à s'arrêter sur le chapitre consacré à la « géographie musicale de la nation » qui, depuis *Ma Patrie* de Smetana jusqu'aux opérettes célébrant la Vienne fin-de-siècle, offre des analyses très séduisantes. De même, il est très intéressant de voir que la musique peut tout à la fois incarner l'universalisme et l'individualisme. La conclusion que tire Didier Francfort de son travail est que « l'Europe a bien, à la veille de la Première Guerre mondiale, une musique commune » (p. 366) – en d'autres termes, que, « avant 1914, malgré les protestations nationalistes, l'Europe musicale a bien existé » (p. 384). On ne peut qu'adhérer à cette conclusion.

Les 23 pages de « sources et bibliographie », où l'on trouve essentiellement des références en français et en anglais, sont un très utile complément qui permet de poursuivre la recherche sur tel ou tel point précis. S'il fallait malgré tout adresser un reproche à ce livre si riche et si intéressant, ce serait peut-être pour regretter que, parmi les différents genres musicaux abordés, l'opéra n'ait pas fait l'objet de plus de développements. Il est vrai que bien d'autres travaux lui sont consacrés spécifiquement. Ce léger reproche ne saurait en tout cas diminuer la valeur d'un livre dont on a compris qu'il constitue un ouvrage de référence pour l'histoire culturelle de l'Europe au XIX^e siècle.

Jean-Claude YON.

Marie-Claude Flageat, *Les jésuites français dans la Grande Guerre. Témoins, victimes, héros, apôtres*, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. « Histoire religieuse de la France », 2008, 597 p.

Publié avec le concours de la direction des Archives de France et du Centre d'histoire des sociétés de l'Université de Picardie - Jules-Verne, cet ouvrage, comme le souligne Jean-Marie Mayeur dans sa préface, « ne manquera pas de susciter des

études comparables sur les congrégations pendant la Première Guerre mondiale ». Il est vrai que le cas des jésuites est assez exemplaire de cette « guerre civile » engendrée par la célèbre loi de 1901 dont l'exception relative aux congrégations contredit la règle générale qui consacre la liberté associative. « La France nous a chassés », rappelle Paul Doncoeur, lui-même héros de la Grande Guerre, dans un texte rédigé en octobre 1924 après la victoire du Cartel des gauches. Quelle a donc été la réaction de ces religieux particulièrement visés par l'anticléricalisme de gauche et par certains catholiques gallicans devant l'annonce du conflit en août 1914 ? Telle est la question initiale justifiant le travail de l'auteur, bibliothécaire de son état, qui, à la suite d'un mémoire appuyé sur des sources familiales, a soutenu une thèse de doctorat en 1999 : l'ouvrage en reprend la quasi-totalité du contenu. La réponse n'apporte pas de réelles surprises mais plutôt des confirmations solidement étayées. En effet, les jésuites n'hésitent pas un instant et reviennent se mettre au service de leur pays à nouveau menacé par les visées pangermanistes de l'Allemagne, « patrie du protestantisme, de Kant et du rationalisme ». Sur les 3 087 membres de la Compagnie, 870 sont mobilisés et 163 tombent au champ d'honneur, soit un pourcentage de 18,74 %, très légèrement inférieur à celui des « hussards noirs de la République ». Les jésuites adhèrent à l'argumentaire militaire, intellectuel, moral et politique d'un combat qu'ils estiment juste mais se refusent à condamner le pape Benoît XV qui veut à tout prix éviter l'effusion de sang puis propose une paix dans la dignité aux belligérants. De même, ils se retrouvent en délicatesse avec une partie de l'*intelligentsia* française qui ne comprend pas le choix, en février 1915 comme supérieur général, du Polonais Wladimir Ledochowski considéré comme germanophile. La déception est grande pour ces religieux lorsque les autorités françaises, notamment Poincaré, refusent d'assister au *Te Deum* à Paris le 17 novembre 1918 en la cathédrale où sont présents les représentants des États alliés, et que les accords de Versailles ne donnent au Vatican ni sa place dans les négociations des futurs traités, ni un siège dans la future SDN voulue par le président américain Wilson. L'ouvrage, construit sur une démarche thématique, évoque leur retour au pays, la guerre, leur vie spirituelle, la situation des différents établissements dans les provinces et dans les missions, les relations entre christianisme et nation, et se conclut par une intéressante étude sur le regard porté par les jésuites après le conflit. Il permet de mettre en valeur l'ambivalence des membres de la Société de Jésus : très français par leur attachement charnel au pays, leur jugement sur les partenaires et adversaires, leur relative aisance relationnelle avec les concitoyens-soldats ; très romains dans leur attachement au pape, leur opinion réservée sur la situation morale, intellectuelle et religieuse de chaque belligérant incapable de prendre conscience de ce « suicide de l'Europe civilisée ». La recherche, construite sur des journaux et des correspondances de guerre, sur les dossiers personnels des jésuites aux archives de la Compagnie à Vanves, fait, comme le suggère un utile index de noms propres, la part belle à quelques figures telles que Teilhard de Chardin, dont la guerre représente un « baptême dans le réel », Yves de la Brière pour ses talents d'écrivain notamment sur la « rumeur infâme » tout comme Léonce de Grandmaison, directeur des *Études*, ou François de Vauplane, officier aimé de ses hommes. Quant au tempérament de feu de Paul Doncoeur, il suffit de lire la dernière annexe de l'ouvrage : elle résume son changement total d'attitude depuis 1901 : « Pour l'honneur de la France, jamais nous ne dirons plus cela [la France nous a chassés] à un étranger. Donc nous resterons tous. Nous le jurons sur la tombe de nos morts. » La Grande Guerre a redonné leur place à ceux qui ont versé l'« impôt du sang ».

Bruno BÉTHOUART.

E.-Martin Meunier, *Le pari personnaliste. Modernité et catholicisme au XX^e siècle*, Québec, Fides, coll. « Héritage et progrès », 2007, 370 p.

Ce livre est construit en trois parties : d'abord, « un catholicisme critique du monde moderne (1900-1930) » qui présente successivement l'exégèse historique du P. Lagrange, Jacques Maritain à la recherche d'une nouvelle « Somme » et l'« appel de Péguy » ; ensuite, « un catholicisme révolutionnaire (1930-1945) » centré sur la personnalité d'Emmanuel Mounier et secondairement sur celle de Maritain ; la troisième partie, sur « éthique personnaliste et catholicisme contemporain », n'a plus grand rapport avec l'histoire : c'est une réflexion sur le monde d'après 1945 vu à travers le prisme idéologique de quelques sociologues européens de l'Ouest et québécois. L'ouvrage n'a pas d'index et sa bibliographie demeure partielle. Après un concile Vatican II présenté comme une « étonnante rupture », l'auteur cherche à parler de tout, mais semble connaître assez mal les grands théologiens du XX^e siècle et paraît ignorer les Aron, Marrou et Ricœur qui ont fait évoluer la conception de l'histoire et l'herméneutique. La problématique finale sur les trois oppositions vérité / liberté, vérité révélée / vérité historique, Église Peuple de Dieu / Église institution nous renvoie à la contestation des années 1970 gourmande de dichotomies réductrices. Or la réflexion religieuse a progressé depuis cette époque, mais l'auteur reste figé dans une vision post-soixante-huitarde.

Yves-Marie HILAIRE.

Christophe Carichon, *Scouts et guides en Bretagne*, Fouesnant, Yoran Embanner, 2007, 448 p.

Après avoir été le « mal aimé » de l'histoire, selon la formule de Gérard Cholvy, directeur avec Marie-Thérèse Chéroutre d'un ouvrage fondateur *Le scoutisme. Quel type d'hommes ? Quel type de femmes ? Quel type de chrétiens ?*, en 1994, le scoutisme ne serait-il pas devenu le « mal connu » de la société d'après l'un des plus éminents spécialistes, Jean-Jacques Gauthé ? C'est à cette question précise que cherche à répondre Christophe Carichon dans un ouvrage ayant choisi un angle d'étude particulier : la micro-histoire de la famille scout en Bretagne depuis les origines en 1909 jusqu'aux années de crise et de séparation des *sixties*. L'origine bretonne de ce jeune professeur de lycée, chargé de cours à l'Université d'Angers et au ministère de la Défense, membre du Centre de recherche bretonne et celtique de Brest, mais également la présence de ses enfants dans le mouvement scout peuvent, pour partie, expliquer les raisons d'une telle démarche. Yvon Tranvouez, son directeur de recherche dans le cadre d'une thèse de doctorat en histoire sur laquelle s'appuie cet ouvrage, souligne l'intérêt d'une étude sur un territoire précis, qui, de plus, insiste sur la présence ou non de la dimension proprement religieuse et pédagogique de cette école de formation lancée par Baden Powell. Certes, comme l'a mis en valeur, en décembre 2002 à l'Université de Brest, une soutenance « dans un débat sans complaisance avec un jury incontestable », l'auteur n'hésite pas à qualifier positivement ou négativement certaines évolutions de ces institutions issues d'abord du milieu protestant et laïc puis surtout catholique en pays breton. Le lecteur saura apprécier ses propos, les partager ou les réfuter : l'histoire, comme le rappelle

Henri-Irénée Marrou, est inséparable de l'historien. L'admiration affichée pour l'un des aumôniers, l'abbé Pierre-Yves Lemoigne, de la 1^{re} de Quimper, qui a choisi de se rallier aux Scouts d'Europe, le rappel de l'importance de la part spirituelle de l'éducation scout et l'insistance sur les aspects identitaires de la culture bretonne, sont à verser au dossier de cette approche personnalisée. L'ouvrage comporte quelques rares coquilles orthographiques ou répétitions de textes : celles-ci ne remettent pas en cause la portée et l'intérêt de maisons d'édition comme celle dirigée par Yoran Delacour dont le nom figure à l'index de l'ouvrage comme ancien acteur de cette histoire. Il s'agit d'abord et avant tout d'une « histoire à hauteur d'homme » qu'a voulu présenter Christophe Carichon. Cette approche microhistorique n'exclut en aucune manière la présentation des autres niveaux d'échelle de l'aventure du scoutisme : au contraire, selon l'auteur, pour comprendre et suivre la trajectoire des « acteurs » du scoutisme breton riche d'une véritable mosaïque d'identités fortes, le recours aux grands événements nationaux est d'autant plus nécessaire. Marquée par la prééminence initiale des groupes protestants et laïcs de scouts, la Bretagne, à partir de la Grande Guerre, devient une terre importante du scoutisme catholique, celui du P. Sevin et de ses disciples bretons, notamment la famille Picquenard – Gwenn, Yvonne, Armel et le père, Charles, docteur, chargé de cours de paléobotanique à l'Université de Rennes, « Abeille joyeuse des monts d'Aré », véritable organisateur du scoutisme en Bretagne –, puis Jos Le Doaré et Cécile Pouliquen. Après le temps des pionniers de l'entre-deux-guerres, la permanence plus ou moins occulte des structures du scoutisme durant l'Occupation, vient le temps de l'affirmation, de la consécration après la Libération. Certains scouts et guides ont en effet joué, proportionnellement à leur nombre, un rôle important dans la Résistance. Le débat récurrent sur la mise en œuvre d'un scoutisme en Bretagne ou plus spécifiquement breton, la vigueur des conflits entre les chefs mais surtout la « nostalgie du pays » fortement marquée chez les Bretons « émigrés » à Paris expliquent, selon l'auteur, l'émergence du groupe Bleimor (Loup de mer) fondé par Pierre et Lucienne Géraud-Keraod en janvier 1946. La vocation de ce « Centre scout d'expression bretonne » partagée par l'un de ses plus célèbres membres, le poète et chanteur celtique Alan Stivell, démontre, avec les scouts marins (ou marins scouts) à une échelle plus modeste, le bien-fondé de la problématique initiale. Pierre Géraud, membre de Libé-Nord dès juillet 1943, et son épouse rencontrent à Paris, en 1946, Herry et Jeanne-Louise Caouissin interdits de séjour en Bretagne pour délit de nationalisme breton : ils mettent en place un groupe scout, une revue *Sked*, puis *Sturier*, véritable outil programmé d'une renaissance celto-bretonne et catholique. Lors des ruptures et affrontements dans la famille scout durant les années 1960, le groupe Bleimor, dès 1962, investit la structure Scouts d'Europe qui devient, avec ses 2 700 membres en 2007, à côté des Scouts unitaires de France puis Saint-Georges, le principal « concurrent » des Scouts et Guides de France fort de ses 2 900 adhérents sur un total de 8 000 disciples de Baden Powell dont 7 000 scouts et guides catholiques. La différenciation, selon l'auteur, est davantage pédagogique, institutionnelle que civique ou politique et encore moins religieuse, puisque le concile Vatican II fait l'objet d'un consensus. Cette étude, solidement appuyée sur plus de 200 témoignages soulignés par un index impressionnant et une recherche minutieuse de sources privées, démontre à l'évidence la pertinence du projet initial : d'un questionnement particulier, local, peuvent surgir des réponses d'intérêt national et international.

Bruno BÉTHOUART.

Waltraud Hahn, *Un objet religieux et sa pratique. Le chemin de croix portatif aux XIX^e et XX^e siècles en France*, Paris, Cerf, 2007, 312 p.

Ce livre somptueux traite d'un objet religieux très répandu en Europe et dans le monde depuis le XIX^e siècle, le chemin de croix. L'auteur est influencé par la réflexion de Michel Albaric, grand collectionneur d'imagerie dévote, qui plaide en faveur d'une histoire du sentiment religieux par les objets. La dévotion au chemin de croix apparaît en Occident lorsque les pèlerinages à Jérusalem deviennent de plus en plus difficiles à la fin du XV^e siècle. Les 14 stations que nous connaissons sont fixées en 1731 par le franciscain missionnaire saint Léonard de Port-Maurice. Aujourd'hui une quinzième station commémorant la résurrection du Christ se répand. En plus des récits évoquant les lieux saints, le théâtre médiéval avec ses mystères de la Passion, l'art religieux médiéval et les dévotions qui lui correspondent – croix, instruments de la Passion, Ecce homo, cinq plaies du Christ, Saint-Sang et Pressoir mystique, Pietà, Mater Dolorosa – annoncent le chemin de croix.

Après avoir retracé la naissance du chemin de croix et l'éclosion de la dévotion qui le justifie, l'auteur observe la diffusion des 14 stations au XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, la proposition d'indulgences facilitant la propagation. Les brochures, les livres de dévotions, les livres de messe, les confréries, le culte de Benoît Labre contribuent à populariser le chemin de croix, comme Waltraud Hahn le démontre avec l'aide d'une illustration fort pertinente.

Au XX^e siècle, l'art et la littérature interviennent à un haut niveau pour faire apprécier cette dévotion : Paul Claudel et Jean Marchand (1913), Marie-Alain Couturier (1935), Henri Matisse (chapelle de Vence, 1951), Jean Guitton (Saint-Louis des Invalides, 1982) dans le domaine artistique ; Rouault illustre d'impressionnants feuillets de dévotions ; la méditation du chemin de croix s'enrichit des textes de Claudel, Jammes, Romano Guardini, Reinhold Schneider et Hans Urs von Balthasar. Enfin, ce recueil présente des objets religieux portatifs, imprimés, en cuir, en bois ou en plastique en relation avec le chemin de croix. Nombre d'entre eux appartiennent à l'imagerie sulpicienne.

Ce livre mérite largement de retenir l'attention des historiens, des artistes, des croyants et des curieux de religion : richesse du contenu, qualité des illustrations, intérêt des notes et des bibliographies, utilité des index.

Yves-Marie HILAIRE.

Remi Dalisson, *Les fêtes du Maréchal. Propagande et imaginaire dans la France de Vichy*, Paris, Tallandier, 2007, 473 p.

Remi Dalisson, auteur d'une thèse sur les festivités en Seine-et-Marne aux XIX^e-XX^e siècles et d'un livre intitulé *Les Trois Couleurs, Marianne et l'Empereur : fêtes libérales et symboliques en France, 1815-1870* (Paris, La Boutique de l'Histoire, 2004), présente la première étude globale sur les fêtes au temps de Vichy. Le travail est bienvenu. Il a été rendu possible par l'ouverture des archives sur la période. La consultation minutieuse de fonds des AN et d'AD permet à l'auteur de broser un kaléidoscope des fêtes et liturgies, tant en zone libre jusqu'en 1942 qu'en zone Nord occupée dès 1940, sans négliger les études antérieures, générales ou très particulières, portant sur la culture entre 1940 et 1944.

La Révolution nationale veut rompre avec l'idéologie républicaine, mais Pétain ne peut faire abstraction des fêtes ancrées dans la mémoire collective à l'aube de la III^e République (14 Juillet) ou depuis la Grande Guerre à laquelle son nom est glorieusement associé (célébrations du 11 Novembre et de Jeanne d'Arc). Aussi le chef de l'État s'évertue-t-il à les doter de symboliques nouvelles. En effet, la finalité propagandiste des fêtes l'emporte sur toute autre considération, et ce, sous l'influence des régimes totalitaires, lesquels induisent l'introduction de modes cérémoniels, tels la place accordée aux discours et au sport.

Si, en zone libre, l'entourage du Maréchal (cf. le rôle du D^r Ménétrel) ou les instances gouvernementales (cf. le rôle de Paul Marion à l'Information, puis de Creyssel et de Laval) gardent l'initiative en matière festive – en théorie, en tout cas –, il en va autrement en zone occupée. En ce qui la concerne, Vichy, par l'intermédiaire de la DGTO (Direction générale du gouvernement français dans les territoires occupés), dont le premier titulaire fut Fernand de Brinon, soumet les projets au service central allemand, le MBF (Militärbefehlshaber in Frankreich), lequel, en dernier ressort, décide puis répercuté les ordres aux différentes organisations locales. Cette hiérarchisation est exposée avec force détails.

La typologie des fêtes ne suit pas le triptyque Travail-Famille-Patrie comme suggéré en quatrième de couverture, mais une autre catégorisation, au vrai critiquable. Un premier chapitre est consacré à ce que l'auteur désigne comme « les recyclages festifs de Vichy », soit les célébrations du 14 Juillet, du 11 Novembre, de Jeanne d'Arc, mais aussi la fête des Mères, ce qui surprend, même si une circulaire datée du 24 avril 1920 avait enjoint d'honorer les mères de famille à l'instigation du Conseil supérieur de la natalité car non suivie d'effets.

Les journées du 14 Juillet et du 11 Novembre se transforment en « cérémonies expiatoires et mortuaires » (p. 146). Vichy veut gommer tout souvenir républicain du 14 Juillet et contrecarrer la laïcité passée. La journée reste fériée et fête « légale ». Une circulaire du 10 juillet 1940 précise que « la fête nationale doit être marquée cette année du signe du deuil et du recueillement ». Pétain, en 1941, enjoint lui-même aux Français de privilégier « le recueillement et l'émotion sur l'agitation de la rue et le divertissement ». Les drapeaux tricolores doivent être mis en berne ; messes, dépôts de gerbes devant les monuments aux morts – seul geste toléré en zone Nord – permettront à la population de se recueillir. Des historiens de la fête nationale sur le plan national (R. Sanson) et local (O. Ihl) avaient déjà mis l'accent sur ces nouvelles intentions (pas de référence en notes). R. Dalisson concrétise par des études de cas : nombreux drapeaux flottant au vent librement dans les zones hier radicales, ou le préfet du Var décidant de muer le 14 Juillet en « anniversaire du jour qui a vu le Maréchal prendre le titre de chef de l'État français ». Dommage qu'il faille attendre le dernier chapitre pour voir traiter de la réappropriation symbolique de la journée, dès 1940, par des anonymes, ou par le général de Gaulle à Londres, dans son appel du 14 Juillet, faits évoqués par maints auteurs.

En ce qui concerne le 11 Novembre, il convient de gommer toute allusion à la Victoire de 1918 sur l'Allemagne. Partant, la sonnerie aux morts résume la cérémonie, laquelle est même anticipée au 1^{er} Novembre, par exemple à Rouen ou à Toulouse ; ailleurs, le préfet (par exemple, dans le Gard) interdit la fréquentation des cafés ou des restaurants. Une journée de deuil, donc. Vichy en invente deux autres : le 25 juin 1940, « en hommage aux morts de 1940 et à l'Armistice » – signification ambiguë –, et en mars 1942, « en hommage aux victimes de bombardements anglo-américains » – on saisit les intentions.

A contrario, la fête de Jeanne d'Arc et la glorification des mères revêtent un éclat particulier. S'il est difficile de souscrire à l'assertion de l'auteur selon laquelle

la journée consacrée à l'héroïne « n'est qu'une fête locale, rouennaise ou orléanaise avant Vichy » (p. 147), on comprend qu'à la suite de l'Action française, et avec l'aide de l'Église, Vichy ait récupéré le culte de Jeanne – la Gauloise, la sainte – et ait décidé d'y associer étroitement la jeunesse. Après les cérémonies religieuses du matin, des cortèges de jeunes gens et de jeunes filles se forment, et ceux-ci offrent à la population des manifestations sportives. Ces « promotions hygiéniques » (*sic*, p. 154) étayées sur le patriotisme perdurent jusqu'en 1944. Chaque mois de mai aussi, le commissaire général à la Famille réitère ses instructions aux préfets afin qu'ils veillent à l'exaltation de la mère de famille « dans les grands centres [et] jusqu'aux campagnes les plus reculées ». Des réunions récréatives honorent la femme « procréatrice », l'éducatrice par excellence, et resserre le cercle de famille.

Un second chapitre est titré « Fêtes du Travail et de la Patrie ». Le 1^{er} Mai est « revisité » par Vichy. La journée est chômée et payée, sauf dans les services publics. Rien n'est plus éclairant que de citer, à la suite de R. Dalisson, un passage de la circulaire de Darlan (avril 1941) : « Le Maréchal a voulu réformer cette date, lui enlever son caractère de lutte de classes et la transformer en une journée de paix sociale (...) figure de l'État nouveau. Il entend lui donner un caractère de réconciliation des classes et la faire servir à son œuvre d'union entre les Français. » Des instructions tatillonnes décrivent les rites à observer. Pourtant, dès 1941, le préfet du Rhône signale que la « classe ouvrière » par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles rechigne à la participation. À Lyon, à Nîmes, même bouderie pour les inaugurations de la « maison des ouvriers ». Le constat est infirmé par d'autres rapports. Trois mois après l'instauration du STO, le préfet du Var consacre la journée à « l'effort de guerre » !

La fondation de la Légion française des Combattants, « instrument authentique de la Révolution nationale » (J.-P. Cointet) et « moteur principal » (R. Dalisson) des fêtes maréchalistes, est commémorée, chaque fin août, par des réunions ludiques et identitaires. L'auteur s'attarde sur le « moment légionnaire » à Gergovie en 1942. Alors Pétain scelle, dans la crypte, une dalle de pierre sur la vasque contenant des pincées de terre venues de diverses communes, le « creuset de l'Unité française ». En zone Nord, les tentatives pour honorer la Milice ou la LVF tournent à l'échec. En zone Sud, une grande « fête de la Nation » a été organisée le 12 juillet 1942 avec le slogan « La nation fait sa révolution pour se retrouver elle-même ». Spectacles historiques et divertissements sportifs marquent la journée. L'auteur inclut dans cette deuxième partie les fêtes consacrées plus spécifiquement au sport : la « fête du Serment de l'athlète » à partir de 1941 et la « fête nationale de la sportive » instaurée en mars 1942.

Le répertoire des célébrations s'achève par une troisième thématique intitulée « L'unité autour du chef de l'État ». L'auteur y traite d'abord des fêtes coloniales, soit de la « semaine d'outre-mer » (15-22 juillet 1941) et de la Quinzaine impériale (15 mai - 1^{er} juin 1942) avec une exposition itinérante partie de Paris qui a sillonné le nord, puis le sud de la France, occasions de célébrer la « plus grande France » et « Papa Pétain », comme le chantent les écoliers du Dahomey (cf. aussi l'étude citée de E. J. Jennings, *Vichy sous les Tropiques*).

Les voyages du Maréchal retiennent ensuite l'attention de l'auteur. Il en compte quatre-vingt-six entre 1940 et 1944. Peu de différences à noter, en fait, avec les voyages présidentiels antérieurs, sinon les services religieux. R. Dalisson souligne l'enthousiasme apparent des foules, et cela encore au début de 1944 (à Lyon, 40 000 personnes auraient acclamé le Maréchal le 5 juin 1944). « Pétain, conclut-il, restait manifestement un symbole rassurant d'union providentielle »

(p. 227). L'actualité filmique le montre ; il ne faut cependant pas oublier que les enfants des écoles étaient postés le long des trottoirs, derrière des fidèles du Maréchal, et que les autorités nommées ou administratives étaient tenues de faire cortège au chef de l'État. Jauger l'adhésion des foules s'avère toujours délicat, *a fortiori* en cette période. Le recours à la thèse de N. Mariot (citée en introduction), voire à d'autres courtes communications (cf. *Mélanges M. Agulhon*), aurait peut-être permis d'analyser plus à fond les voyages de Pétain. Que vient faire, en ce chapitre, le paragraphe consacré aux fêtes légionnaires locales ?

La dernière partie de l'étude tourne autour « [d]es Français et de l'imaginaire festif à Vichy : mise en scène, appropriation et contestation ». Que retenir d'essentiel ? Que veut Vichy ? On l'a compris, faire passer le message de la Révolution nationale et qu'il devienne un *credo*. Toute fête recèle une pédagogie ; au temps du Maréchal, le didactisme propagandiste se fait plus prégnant. Les discours en direct ou radiodiffusés, le film, une « rafale de circulaires » (*sic*, p. 150), de multiples brochures propagent les instructions pour les divers types de célébrations, et les leçons morales et/ou politiques à en tirer. Le chant n'est pas oublié : *Maréchal, nous voilà* n'aurait pas étouffé *La Marseillaise* ou tolérée (fêtes de la Légion) ou jugée subversive, mais d'autres chants légionnaires antisémites, contre les francs-maçons, sont entonnés. L'« image sainte » (p. 270 ; le qualificatif n'est-il pas excessif ?) de Pétain est omniprésente lors des cérémonies. Il est incontestable par ailleurs que le régime encourage les manifestations sportives et folkloriques. Le sport, principal rituel ludique, est prôné pour ses vertus de discipline et d'endurance. Le folklore est lié à la résurrection du ruralisme et du provincialisme. Bref, Vichy est parvenu à instaurer un nouveau calendrier festif – le mois de mai est le mois du Maréchal – et d'autres rituels.

Les Français ont-ils été réceptifs à cette propagande festive ? Moins en zone Nord qu'en zone Sud, et là surtout en 1940-1941-1942. L'auteur penche pour un enracinement des fêtes auprès de la population dans un espace circonscrit entre le stade, l'église, la place de la mairie ou le monument aux morts. Quatre raisons principales : la privation de réjouissances, l'encadrement par la Légion, la caution de l'Église catholique, la renaissance du localisme. On ne résistera pas à citer les Amiénois chantant en chœur, et cela constituerait « le clou de la fête des mères » : « Ch'ti qui ne meurt point. » Fêtes de connivence ? C'est l'expression inventée par l'auteur, qui cependant est amené à nuancer. On fera deux réserves. Tout d'abord, peut-on souscrire à l'affirmation avancée (p. 307) : « L'Église fut l'institution idéale pour encadrer les fêtes et conforter les pouvoirs d'une sorte de Maréchal-Dieu ? » N'y a-t-il pas dans cette phrase une double exagération : dans le vocabulaire et dans la globalisation ? Seconde réserve : elle concerne le quantitatif. À l'heure de l'interdisciplinarité histoire-sociologie et de l'ordinateur, il est étonnant que R. Dalisson se soit contenté systématiquement d'estimations de l'ordre des deux tiers, des quatre cinquièmes, etc., illustrées par une citation : « Le 14 Juillet et les 1^{er} et 11 Novembre représentèrent les trois quarts des occasions d'incidents contestataires » (p. 357), d'autant qu'il dispose d'un échantillon de base (cf. n. 31, chap. X), soit 4 028 cérémonies pendant le conflit, 2 763 dans la zone Sud et 1 265 dans la zone Nord. S'agit-il d'un comptage exhaustif, global ? On ne sait. On regrette l'absence de la rubrique « sources et bibliographie » en fin d'ouvrage.

L'auteur, en dernier ressort, s'intéresse aux incidents survenus lors des fêtes. Une carte, très explicite, schématise le descriptif (p. 350). La contestation est née d'abord en zone Nord, puis gagne le sud, surtout à partir de 1942. Les formes en sont connues : le port d'emblèmes ou l'apposition de drapeaux tricolores, des cris

subversifs, voire des attentats visant des miliciens ou des officiers allemands. L'acte est personnel (tel le jeune professeur d'histoire Albert Soboul chantant *La Marseillaise* à Montpellier le 14 juillet 1942 et qui est arrêté comme gaulliste (!), épisode répété p. 342, 355 et 375) ou collectif, tels les rassemblements téléguidés par la Résistance à des lieux dont le nom évoque la République. De nombreux cas illustrent le propos. Les « fêtes de rébellion » se multiplient en 1944. La conclusion peut surprendre : « Les techniques protestataires furent alors le prélude à la violence dévastatrice de l'épuration, violence polymorphe des résistants de la dernière heure comme des résistants de la première heure qui rappelle par bien des aspects la violence carnavalesque des siècles précédents. Elle bâtit un imaginaire contestataire aussi solide et militant que l'avait été celui des fêtes triomphantes des débuts du régime » (p. 356). Des raccourcis fort discutables.

On l'a compris, le livre présente des imperfections : de style, de composition (les redites), des imprécisions quantitatives, des jugements prêtant à discussion, quelques erreurs aussi (un exemple hors Vichy : L. N. Bonaparte et non Napoléon III a réalisé le coup d'État du 2 décembre 1851). Il eût gagné à être plus condensé. Il n'empêche : on apprend beaucoup en le lisant. À côté des fêtes connues, R. Dalisson ressuscite des célébrations tombées dans l'oubli des non-spécialistes de la période en tout cas. Les notations extraites de rapports nationaux ou locaux enrichissent la connaissance de la France de Vichy. L'auteur a dessiné (par l'écrit et par des figures) le rituel calendaire voulu par le Maréchal et son entourage. Il en ressort qu'ils empruntent au passé et innovent. La symbolique qu'ils imposent procède de la rhétorique continuité/rupture. Leur volonté de fédérer les Français par les fêtes se heurte à l'attitude dichotomique de ceux-ci : adhésion/contestation.

Une dernière remarque. Le vocable « fête » employé par le personnel de Vichy et constamment repris par R. Dalisson pour désigner des expressions « festives » fort différenciées est-il bien approprié ? Celui-ci n'aurait-il pas dû poser un questionnement ? Des sociologues, des politologues, des historien(ne)s ont réfléchi à l'entité « fête », à commencer par M. Agulhon, à qui le livre est dédié, et par P. Ory, qui a préfacé l'ouvrage.

Rosemonde SANSON.

Denis Lacorne, *De la religion en Amérique. Essai d'histoire politique*, Paris, Gallimard, 2007, 248 p.

Le choix du titre dénote l'attachement de Denis Lacorne à une expression ancrée dans les valeurs du XVIII^e siècle ; d'ailleurs, il manifeste dans cet ouvrage comme dans les précédents une très grande culture de l'historiographie aussi bien française qu'américaine (bibliographie très riche). Son but est d'évaluer comment la religion constitue une part plus ou moins importante de l'identité nationale des habitants des États-Unis autour de grandes questions : qu'est-ce qu'un puritain ?... En quoi un *born again Christian* diffère-t-il d'un puritain ? Quelle place accorder aux grands réveils ?... À quel moment l'évangélisme est-il devenu dominant ? Place du catholicisme ? Nature de la laïcité américaine ? Quel type de séparation de l'Église et de l'État ?

Ce sont là des questions essentielles pour comprendre la religion aux États-Unis, que Denis Lacorne traite de façon chronologique, mais sans chercher à construire un fil historique continu, plutôt en insistant sur des nœuds importants.

Étant donné l'ignorance générale en France sur ces questions, les intentions de Denis Lacorne sont excellentes, et, sur bien des points, son analyse est tout à fait pertinente et correspond pleinement à nos attentes. Pourtant, il a choisi d'aborder certains de ces thèmes en étudiant ce que les auteurs français ont pu en dire : « La religion en Amérique, telle que je la conçois, est donc aussi la résultante d'un fructueux dialogue entre penseurs français et américains » (p. 15).

Or aborder la question du puritanisme ou des *born again* par les commentaires français de l'époque présente d'autant moins d'intérêt que la plupart de ces derniers se contentent de clichés récurrents sans aucune analyse sérieuse. Sans doute, un Tocqueville, un Élisée Reclus ou un Émile Boutmy ont eu des paroles réfléchies et intéressantes, et, mieux que d'autres, ont compris les complexités de la religion américaine. Mais ni Guizot ni Siegfried ni Sartre n'ont apporté quoi que ce soit, au-delà de formules convenues.

Le premier chapitre – « L'exotisme français » – reprend les auteurs français du XVIII^e siècle au sujet de la multiplicité des Églises, des bizarreries des unes ou des autres. Le second – « La réhabilitation des Puritains » – est tout à fait intéressant en montrant que ce phénomène a été une construction politique, et quelques-unes des analyses de Tocqueville prouvent une fois de plus leur pénétration, sans pour autant se différencier beaucoup de celles de son contemporain Bancroft. Le troisième – « Les réveils évangéliques » – analyse clairement l'importance de ceux-ci avant de laisser la parole aux Français, parmi lesquels se distinguent une fois encore Tocqueville et Beaumont, qui ne se contentent pas des clichés de nombre de leurs contemporains, et évaluent avec finesse l'essor des Églises baptistes dans un environnement démocratique. Dans le quatrième – « La guerre des deux Amériques » –, l'auteur traite de la montée du catholicisme avec l'arrivée des Irlandais suivis de nombreux autres ; il rappelle la violence haineuse contre ces serviteurs de Rome et, avec beaucoup de finesse, analyse l'origine et les nuances des deux versions de la Bible, celle de Jérusalem et celle tirée de l'Évangile catholique (tableau comparatif, p. 108). Dans ce chapitre très intéressant, le seul Français signalé est Tocqueville dans ses considérations sur la démocratisation possible du catholicisme américain. Le chapitre 5 – « Religion, race et identité nationale » – débute par une critique d'Huntington dont les idées sont assez proches de celles des nativistes du début du XX^e siècle (les islamistes ont remplacé les catholiques), puis, pour expliquer ce que sont les Anglo-Saxons et les Yankee, fait appel aux analyses de François Guizot sur le protestantisme et aux définitions de la Géographie universelle d'Élisée Reclus. De nouveau, cet apport français paraît bien mince dans la mesure où les Anglo-Saxons sont spécifiquement d'origine anglaise et fort mal compris par des Français qui n'appartiennent pas à ce groupe. Boutmy et Siegfried ne sont guère plus éclairants, même si le premier était un bon connaisseur du monde anglo-américain et le second suspect de racisme : l'un est très optimiste sur l'apport des immigrants ; l'autre, très pessimiste sur la disparition programmée des Anglo-Saxons : ces deux hommes réverbèrent les débats en cours aux États-Unis sans les illuminer particulièrement. Le chapitre suivant – « L'Amérique sans Dieu » – correspond à peu près aux années 1930 ; Denis Lacorne aborde le sujet à travers les auteurs français qui ont écrit sur le sujet, de Robert Aron ou Emmanuel Mounier jusqu'à Jean-Paul Sartre : ils insistent sur le credo du travail qui dénature la religion et affadit toute spiritualité, ils déplorent les excès du machinisme et la dérive individualiste. Ces auteurs tombent rapidement dans le cliché et une caricature sans grâce, comme les écrivains Duhamel et Céline. L'ensemble de ce chapitre est ainsi vu à travers ces intellectuels français, sans qu'ils ne soient en rien convaincants, car je doute qu'il y ait jamais eu en France une réflexion sérieuse

sur la religion aux États-Unis (p. 174). D'ailleurs, les deux derniers chapitres – 6 : « Le retour du religieux », 7 : « La séparation de l'Église et de l'État » – ne reposent plus sur des auteurs français. Dans l'un, Denis Lacorne développe une analyse intéressante et solide du lien entre religion et politique avec les différences d'approche des présidents, depuis la neutralité d'un Roosevelt jusqu'au renouveau chrétien d'un Jimmy Carter et d'un George W. Bush (tout au plus aurait-il pu éviter le cliché faisant de Reagan un ancien acteur de série B, alors qu'il a été une grande vedette et surtout un homme politique après 1964, p. 192), même s'il n'apporte pas beaucoup de neuf. Dans l'autre, l'auteur fait un historique de la notion de séparation lors de la rédaction de la constitution, puis montre les aléas de celle-ci, avec l'intrusion du politique avec l'inscription de Dieu sur la monnaie et l'insistance du serment sur la Bible, mais il montre aussi que cet équilibre précaire est préservé et constitue l'une des bases de l'identité américaine. Finalement, en excellent connaisseur de la société américaine et de l'historiographie, Denis Lacorne aurait pu se dispenser de ce détour souvent pesant et peu convaincant par les auteurs français : la justification qu'il en donne n'emporte pas la conviction.

Jacques PORTES.

Annie Bletton-Ruget, Philippe Poirrier, *Le temps des sciences humaines. Gaston Roupnel et les années trente*, Paris, Manuscrit Université-MSH Dijon, 2006, 279 p.

La publication en 2001 d'une biographie consacrée à Gaston Roupnel par l'historien Philip Whalen avait suscité un certain nombre de réactions critiques relevant non seulement de questions méthodologiques, mais aussi de la complexité d'un objet mal défini dans le champ historiographique, à la confluence de disciplines en pleine mutation : l'histoire, la sociologie, l'ethnologie, dans un contexte politique où les campagnes et les sociétés rurales demeurent l'objet de lourds enjeux idéologiques, culminant à Vichy.

L'historiographie de la France contemporaine rappelle combien les travaux d'historiens étrangers – notamment anglo-saxons – ont souvent contribué à suggérer des questionnements nouveaux, non sans polémiques, à l'image des travaux de Z. Sternhell sur le fascisme français. Roupnel en fournit un nouvel exemple, même si le travail de Whalen s'inscrit dans une dynamique historiographique plus large, à l'image de ce colloque organisé autour de la publication de son ouvrage, par l'Université de Bourgogne, dans une optique résolument pluridisciplinaire. Une Université de Bourgogne, qui, dans le cadre d'un projet de la MSH, est directement impliquée dans la sauvegarde et la valorisation des archives de l'historien bourguignon, tout en plaçant au cœur de ses recherches les questions de territoires et de patrimoines, comme en témoigne la dense et précise présentation d'Annie Bletton-Ruget qui ouvre le volume.

Ce colloque donne des éclairages indispensables pour replacer l'œuvre et l'action de Roupnel dans son contexte littéraire, politique et scientifique. C'est le cas notamment des sciences sociales, comme la géographie où R. Hubscher relève l'agrarisme sous-jacent des postures scientifiques. Les étapes de la réception d'*Histoire et destin* par la communauté historienne permettent à Philippe Poirrier de souligner l'impact de la structuration du champ historique sur la marginalisation de

Roupnel. L'ethnologie, du folklore à la science, est soumise à des tensions similaires (Marion Demossier). La position de Gaston Roupnel est également abordée de manière concentrique : dans son rapport au régionalisme (P. Wahlen), puis autour de la question complexe de son rapport à Vichy, entre adhésion et instrumentalisation (Jean Vigreux), ainsi que dans la mise en perspective de sa trajectoire professionnelle dans les espaces disciplinaires des années 1930 (Gilles Laferté). Quelques approches comparatives sont esquissées, du côté des écrivains régionalistes au prisme de l'extrême gauche (V. Chamberhac) ou d'une autre figure – plus difficilement consensuelle – du régionalisme bourguignon (Alain Rauwel). Les liens d'amitié et les convergences avec certains écrits de Gaston Bachelard, évoqués par Jean-Jacques Wunenburger et Jean Libis, éclairent l'originalité de la position de Roupnel dans le champ scientifique.

En dépit de son caractère nécessairement hétérogène, par la nature même d'un colloque ouvert sur des disciplines et des approches parfois divergentes, en particulier autour de l'attitude de Roupnel sous le régime de Vichy, cet ouvrage atteint son but : montrer que les débats autour de l'historien bourguignon ne peuvent se réduire à des explications univoques et que son relatif oubli n'est pas le fruit d'une sourde conspiration « politico-historiographique ». Il invite également, comme le souligne Philippe Poirrier dans sa conclusion, à poursuivre et à développer les études historiographiques, sous l'angle d'une histoire sociale de la profession universitaire attentive aux réseaux nationaux et locaux, aux enjeux territoriaux et aux dynamiques collectives.

Enfin, la pertinence du cadre régional comme espace d'observation requiert la multiplication des approches comparatives, à l'heure où triomphent les petites patries, en particulier dans le domaine de l'histoire culturelle et scientifique. Les liens esquissés avec les écrivains régionalistes, dont certains, comme Lucien Gachon, sont aussi des universitaires, suggèrent des approfondissements, tout comme l'instrumentalisation politique des écrivains paysans par le régime de Vichy.

Édouard LYNCH.

Pierre-François Gouiffès, *Margaret Thatcher face aux mineurs. 1972-1985, treize années qui ont changé l'Angleterre*, Toulouse, Privat, 2007, 363 p.

Nadège Sougy, *Les charbons de la Nièvre (1838-1914). La houillère de La Machine, ses produits et ses marchés*, Grenoble, PUG, 2008, 374 p.

Au moment où la crise énergétique mondiale devient de plus en plus inquiétante, où le prix du pétrole augmente de jour en jour, et après une longue période au cours de laquelle les pays européens producteurs ont abandonné l'extraction de charbon, les dernières mines encore en activité ont été fermées, les mineurs reconvertis ou mis prématurément à la retraite, les sites réhabilités ou laissés à l'abandon, l'intérêt pour les potentialités de l'industrie houillère renaît comme en ténébre, notamment, l'édition récente de deux ouvrages qui lui sont consacrés. Ces études abordent, avec des approches assez novatrices, des aspects très différents de l'histoire de cette industrie et chacune d'entre elles invite, à sa façon, à la réflexion sur l'avenir du charbon lorsque l'heure de l'après-charbon aura sonné.

Le premier ouvrage porte, essentiellement, sur les conséquences sociales et économiques de la fermeture des puits en Grande-Bretagne à la suite des grandes grèves des décennies 1970-1980 ; le second, sur les techniques d'amélioration de la qualité du charbon et des méthodes de sa commercialisation utilisées dans la Nièvre au XIX^e siècle, montrant en cela comment une entreprise peut répondre ou s'adapter à des demandes variées de combustibles.

Pierre-François Gouiffès mêle, à la fois, un classique récit de grève, tel que le genre a été abondamment décliné dans les travaux universitaires des années 1970-1990, et l'analyse des conséquences à long terme de mouvements sociaux de l'importance de ceux qui se sont déroulés en Grande-Bretagne pendant l'ère thatcherienne sur l'organisation sociale et économique d'un pays. Sans aucun doute, c'est le second aspect de ce travail qui est le plus intéressant et le plus nouveau, car le déroulé jour après jour de ces conflits, vu la plupart du temps à travers le compte rendu qu'en ont fait des journaux comme *Le Monde*, voire *L'Aurore* ou encore *L'Humanité*, connaît rapidement toutes les limites de la description.

En revanche, ce qui concerne la vie sociale des communautés minières est extrêmement bien vu, tout comme l'organisation interne du mouvement avec ses piquets de grève qui occupent beaucoup les militants, le rôle fondamental des femmes de mineurs dans la poursuite ou non d'une grève – phénomène qui ne semble guère avoir changé depuis le XIX^e siècle, mais également la mise en place de forces de l'ordre non originaires de la région à quadriller. La misère et le courage des familles, le soutien d'autres branches de la classe ouvrière, le départ des enfants des bassins miniers vers d'autres régions et des foyers d'accueil montrent à quel point le modèle minier est à la fois pérenne, puissant et transfrontalier. Les développements relatifs à la presse et aux stratégies de communication des différents protagonistes (p. 209-219) sont très éclairants et ouvrent la voie à un traitement non conventionnel de la « lutte de classes », puisque ce conflit a été vécu comme tel par son principal leader, Arthur Scargill. Le retour au travail, des jaunes – *scabs* en anglais – d'abord, protégés par les forces de l'ordre, puis, progressivement, de l'ensemble des mineurs, dignes mais vaincus, ne semble pas très différent de ceux des houilleurs du XIX^e ou de la première moitié du XX^e siècle. Pourtant, les grèves longues, dures et violentes, des années 1970-1980, dans les mines du Royaume-Uni ont, sans aucun doute, changé bien plus que la nature des relations sociales dans le pays. Pour l'auteur, un certain nombre de leçons de cette « expérience » britannique peuvent être tirées, mêmes si celles-ci sont forcément limitées, notamment en ce qui concerne la modernisation sociale et économique et la gestion des crises dans le monde du travail.

La thèse de Nadège Sougy porte sur un petit bassin minier du centre de la France, fermé dans les années 1970, celui de La Machine. En dehors des travaux de Marie-Françoise Gribet, géographe originaire de cette localité, peu d'universitaires se sont intéressés à cette modeste exploitation qui, pourtant, a produit des charbons d'excellente qualité et a fait appel à des ouvriers de multiples nationalités – Chinois, Polonais, Marocains... – faisant de ce petit bourg un étonnant lieu de brassage des cultures. Dès le XIX^e siècle, les ingénieurs des mines en poste à La Machine notaient dans leurs rapports le très probable prolongement du filon vers le sud en direction de Decize et, plus loin, de Cossaye et de Lucenay-les-Aix. Bien après l'arrêt de l'extraction, des forages dans ce sens ont été entrepris par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ils ont confirmé les hypothèses émises par les hommes de l'art du siècle précédent, en les amplifiant. En effet, les réserves de charbon situées dans cette région se sont avérées être les plus importantes d'Europe. Leur possible exploitation a provoqué, il y a deux ans, une

levée de boucliers. Pour le moment, les projets sont au point mort, mais le charbon attend toujours, quant à lui, son heure.

L'approche de Nadège Sougy est très originale et diffère complètement des études généralement faites sur le monde de la mine. Centrée sur le travail tel qu'il se fait *au jour*, c'est-à-dire à la surface, sur le carreau de la mine, mais aussi par le biais d'un certain nombre d'« intermédiaires », les représentants (VRP) notamment, et non, comme habituellement, *au fond*, c'est-à-dire dans les galeries, là où l'élite des mineurs, les piqueurs, abattent la houille, son étude donne, par là même, une nouvelle noblesse à tous ces métiers moins prisés, plus particulièrement ceux des femmes, chargées de trier, cribler et laver le charbon pour la vente. Elle montre l'importance de cette préparation des « produits », la valeur ajoutée que ce travail procure et les capacités d'adaptation de cette houillère, qui devient filiale de la Compagnie Schneider en 1869, aux demandes du marché. Cette recherche est le fruit de la consultation de nombreuses et riches archives, dont témoigne la liste des sources. Par contre, la bibliographie est trop restrictive pour un travail de cette qualité et, par ailleurs, elle recèle des erreurs, notamment dans les noms d'auteurs !

Diana COOPER-RICHET.

Youssef M. Choueiri (ed.), *A Companion to the History of the Middle East*, Malden-Oxford, Blackwell Publishing, coll. « Blackwell Companions to World History », 2005, 602 p.

Collectif d'articles ciblés par thèmes ou par périodes historiques, cet ouvrage semble s'adresser en premier lieu au lecteur anglophone ignorant des études islamiques et soucieux de se constituer en un minimum de temps une vision synthétique de l'histoire du Proche-Orient, de la naissance de l'islam jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle.

L'ouvrage est divisé en sept parties, alliant chapitres thématiques et chronologiques. L'époque médiévale fondatrice est évoquée assez longuement et de façon novatrice, et, après un rapide tableau des problèmes de l'époque ottomane, les auteurs offrent un panorama plus détaillé et plus conventionnel des nationalismes et des principaux enjeux contemporains. La plupart des articles offrent une réflexion de qualité assortie d'une courte bibliographie très ciblée.

Les 11 premiers chapitres, dévolus aux mondes médiéval et moderne, ne sont pas d'un accès facile pour le débutant, car, centrés sur des controverses historiographiques et des problèmes méthodologiques d'utilisation de sources, ils concernent davantage un public averti connaissant un tant soit peu l'histoire du monde musulman et les travaux des principaux islamisants. Toutefois, la plupart des articles « thématiques » ont le mérite de traiter clairement des sujets relativement difficiles (*'Ulam'a*, *shī'isme*, califat, cité arabe) ; par ailleurs, les articles « dynastiques » sur les Mamelouks, l'Afrique du Nord, les Ottomans et les Séfévides offrent des synthèses utiles qui complètent plus qu'ils ne remplacent les articles fondateurs de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

Les 15 chapitres suivants – deux tiers de l'ouvrage – présentent une fresque des événements marquants de la période contemporaine (de la colonisation à la naissance des nationalismes, sionisme, panarabisme, nationalismes iraniens et turcs), suivis de plusieurs articles assez exhaustifs pour les faits détaillés, exposant

avec une grande clarté les problèmes politiques, sociaux, régionaux du Moyen-Orient durant les trente dernières années : partis politiques et syndicats, vie politique et militaire, vie urbaine, pétrole, place des femmes, relations entre politique et religion, problème des minorités et des États-systèmes sont développés de façon pertinente sans tabous.

On retiendra cependant, pour leur côté novateur, les premiers chapitres de l'ouvrage où s'exprime librement la volonté des auteurs de se démarquer d'une vision stéréotypée de l'histoire du monde musulman véhiculée par l'historiographie du siècle dernier (Schacht et Godziher). Leurs critiques des méthodes historiques autrefois employées sont particulièrement percutantes. Gerald R. Hawting remet en cause la vision du rôle et des pouvoirs du prophète et des premiers califes ; Fred M. Donner, la vision donnée de l'islamisation et des circonstances de la conquête. On retiendra ici la démonstration que les rapports établis par les historiens occidentaux entre la religion et le pouvoir dans le monde *sunnite* (où triomphe la conception de Muhammad législateur) sont fondés sur un malentendu dû à la qualité et à l'usage des sources, d'où la nécessité de présenter le rôle des *Ulam'a* (Zouhair Ghazzal) dans la gestion du fait religieux et de la loi, et d'insister sur la spécificité du *shī'isme* où triomphe en effet l'association entre autorité et pouvoir politique, aujourd'hui comme dans l'islam primitif, puisque celui qui détient l'autorité (« désigné » pour gouverner) est doté de liens particuliers avec Dieu (Robert Gleave). En effet, d'après ces auteurs, le problème de l'écriture de l'histoire de l'islam des origines réside dans l'absence de sources datant de cette période (problème de transition entre une culture orale et une culture écrite, perte des textes pour diverses raisons, manque de matériel pour écrire). De ce fait, le matériel tardif dont disposent les historiens reposant principalement sur les corpus de *hadīth* (et leurs cortèges de problèmes liés à leur authenticité ou au rôle des Abbassides), mais aussi sur les vies du Prophète souvent aux IX^e et X^e siècles, écrites non pour « témoigner » mais pour répondre aux besoins des musulmans de leur propre époque, ne peuvent nous donner une idée exacte du VIII^e siècle.

Par ailleurs, une autre idée, fort intéressante et novatrice, est exposée par Gerald R. Hawting : les historiens occidentaux seraient passés à côté de la réalité de l'islam des origines et de sa signification profonde, car, en refusant de donner à Abraham et à son legs en Arabie la place qui leur revient, tout en retenant le concept de *hanīfs* dans l'Arabie pré-islamique, ces derniers ont construit l'image d'un islam des héritages, héritier du christianisme, héritier du judaïsme, religions connues par les contacts commerciaux des Mecquois et dont il n'aurait pris que des éléments susceptibles de le servir et de correspondre aux besoins religieux des Arabes. Or l'auteur propose un positionnement de l'islam comme critique des monothéismes existants, en somme comme un courant réformateur de ces derniers et non plus comme une attaque contre son milieu « natif » – à savoir, le paganisme arabe.

Dans cette optique, Fred M. Donner dans *The Islamic Conquest* rappelle que le terme consacré tardivement pour la guerre *futūhāt* traduit cependant bien un processus d'intégration des nouveaux territoires (et non de populations) à un État. Il analyse de façon percutante les caractéristiques de la conquête en réfutant les arguments traditionnels relatifs à la facilité et à la rapidité avec laquelle elle fut menée, arguments parfois fournis par les musulmans eux-mêmes (aide divine). Le paradoxe selon lequel les populations chrétiennes et juives, tolérées, pouvaient pratiquer aussi longtemps qu'elles payaient le tribut s'explique par l'argument développé précédemment d'une rénovation des monothéismes et non d'une fondation d'une nouvelle religion ! C'est pourquoi chrétiens et Juifs n'avaient pas besoin de

se convertir, puisqu'ils appartenaient de fait à la grande communauté des croyants sous le rang de *mawâlî*.

Comme le montrent ces quelques exemples, l'ouvrage se situe à mi-chemin entre dictionnaire, manuel universitaire et critique historiographique ; l'intellectuel pressé y trouvera des synthèses instructives sur les questions présentant une acuité particulière pour l'histoire du monde musulman. La détermination des contributeurs à écrire une histoire rénovée, libre d'héritages historiographiques idéologiquement « pesants », est perceptible et louable. Toutefois, si l'on remarque le grand dynamisme des études anglo-saxonnes sur le Proche-Orient, on ne peut s'empêcher d'observer avec étonnement et regret l'absence des historiens français dans la longue bibliographie présentée (47 p.), exception faite de Claude Cahen ou de Louis Massignon, et, pour ne signaler qu'une seule période, celle criante des historiens médiévistes qui, avec T. Bianquis, H. Bresc, A.-M. Eddé, P. Guichard, G. Martinez-Gros, F. Micheau, C. Picard, A.-L. de Prémare, B. Martel-Thoumian, etc., ont su pourtant renouveler, aux aussi, le champ des études islamiques durant la dernière décennie.

Anna CAIOZZO.

Laurent Césari, *Les grandes puissances et le Laos, 1954-1964*, Arras, Artois Presses Université, 2007, 374 p.

Laurent Césari signe, avec *Les grandes puissances et le Laos, 1954-1964*, la meilleure histoire de la crise du Laos, toutes langues confondues. De nouvelles études sur d'autres crises internationales ayant marqué cette période, celle de Berlin et de Cuba, L. Césari ouvre une voie identique pour la crise du Laos en la situant dans son contexte international. Lors de la préparation de son ouvrage sur les années 1990, L. Césari a pu bénéficier de la loi de trente ans lui permettant de consulter une grande masse de papiers diplomatiques se trouvant non seulement dans les archives françaises, mais aussi dans celles des autres « grandes puissances » concernées par la question du Laos entre 1954 et 1964, américaines et britanniques. Rares sont les historiens français spécialistes de la diplomatie à pouvoir effectuer, comme L. Césari le fit, de telles recherches archivistiques croisées et plurielles. Qui plus est, il maîtrise admirablement bien l'historiographie concernant la crise – ô combien complexe ! – du Laos et celle de la guerre froide. Cette double compétence lui permet de fournir une analyse très fine, souvent originale, toujours convaincante de son sujet.

Si l'accent mis sur les « grandes puissances » lui impose forcément une vision américano-britannique-française, L. Césari ne perd jamais de vue les entremêlements entre la crise au Laos et sa retombée au niveau international. Tout comme Cuba l'a été, on le sait, le tout petit pays du Laos est devenu un point très « chaud » dans le Tiers Monde lorsqu'une guerre civile locale amena les Soviétiques à créer un pont aérien pour soutenir leurs alliés contre ceux qui bénéficiaient d'un soutien américain.

Dans ses quatre premiers chapitres, l'auteur montre comment les enjeux du système international et la paix manquée signée à Genève en 1954 ont fait du Laos une zone majeure de crise internationale. Traitant la période de 1954 à 1960, L. Césari passe du local à l'international tout en considérant les acteurs régionaux comme la Chine et la Thaïlande avant de produire un excellent cha-

pitre IV « Les grandes puissances et la guerre civile au Laos ». Les trois chapitres suivants abordent l'internationalisation de la crise et l'organisation, le déroulement et les enjeux de la seconde conférence de Genève (1961-1962). Le dernier chapitre VIII couvre l'échec de la conférence et de la paix au fur et à mesure que le Vietnam du Sud devient la véritable ligne de fracture.

Ce livre comble un « trou » historiographique très important. Des spécialistes des relations internationales ainsi que les historiens du Laos trouveront dans ce travail de nouvelles informations et analyses. Dans les chapitres V et VI, par exemple, est exploitée une masse de documentation inédite qui permet d'éclairer sous un nouveau jour la politique de John F. Kennedy, certainement beaucoup plus nuancée que l'on ne le croit souvent. Il est aussi montré aussi à quel point les questions du Laos et de Berlin s'entremêlaient. En bref, on ne peut pas comprendre la crise du Laos sans la mettre en parallèle avec la question allemande (chap. VI). Enfin, l'auteur fournit une variété de nouvelles informations sur la guerre civile au Laos et les politiques diverses menées dans la région par les Britanniques, les Français et les Américains.

À beaucoup d'égards, L. Césari complète le livre de François Joyaux sur le règlement de la guerre d'Indochine à Genève de 1954. Mais, à la différence de Joyaux, travaillant dans les années 1970, l'auteur croise les archives françaises avec celles des Britanniques et des Américains, et fournit ainsi une analyse des plus stimulantes. C'est un livre à lire. Espérons que L. Césari, qui maîtrise parfaitement l'anglais, prenne le temps de publier quelques chapitres de son livre en anglais, car ce travail mérite d'être connu parmi la communauté internationale de tous les chercheurs en relations internationales ainsi qu'en histoire du Sud-Est asiatique.

Christopher GOSCHA.

Guillaume Gros, *Philippe Ariès, un traditionaliste non conformiste de l'Action française à l'École des hautes études en sciences sociales*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, 346 p.

Philippe Ariès (1914-1984) a été un historien non conformiste qui a évolué de l'histoire bainvillienne à celle des Annales et qui a vécu en marge du monde universitaire. Issu d'une famille royaliste, diplômé d'études supérieures d'histoire en 1936, Ariès collabore à *L'Étudiant français*, journal des étudiants d'Action française. Pendant la guerre, il enseigne à l'école des cadres de La Chapelle-en-Serval et milite pour la Révolution nationale. Son premier ouvrage en 1943 évoque les *Traditions sociales dans les pays de France*. Après la guerre, il polémique contre le résistancialisme et l'épuration dans *Paroles françaises* puis dans *Aspects de la France*. Cependant il fréquente les salons de grands intellectuels, royalistes modérés, Gabriel Marcel et Daniel Halévy, qui l'aident à faire mûrir sa réflexion historique. Influencé par le courant populationniste (Landry, Sauvy, Louis Chevalier), Ariès publie en 1948 son *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, son premier grand livre bien accueilli par la critique spécialisée. Historien amateur, il obtient un début de légitimité lorsque Plon lui confie la direction de la collection « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », où paraîtra en 1961 l'*Histoire de la folie à l'âge classique* de Michel Foucault. Sa réflexion sur le *Temps de l'Histoire* traduit son évolution. Il s'éloigne de son maître Bainville et des

« chétives vulgarisations » de l'histoire académique de naguère ; il se tient à distance d'une histoire universitaire juxtaposant des faits et trop détachée du présent, et il rallie l'école des Annales.

Philippe Ariès n'abandonne pas la polémique politique. Il rejoint l'équipe de *La Nation française*, journal qui paraît de 1955 à 1966 et qui autour de Pierre Boutang, milite pour l'Algérie française. Cet organe, subventionné par Michel Debré, respecte le Comte de Paris et ménage un temps de Gaule qui renforce le pouvoir exécutif et prépare peut-être les conditions d'une restauration de la monarchie. De Gaule, qui a plusieurs fers au feu, ne les détrompe pas, cherche à se couvrir du côté de cette extrême droite influente dans les milieux Algérie française, maintient des relations avec le Comte de Paris par émissaires interposés, mais ne semble pas avoir envisagé sérieusement une restauration monarchique. En revanche, la droite extrême défend une thèse sur les origines maurrassiennes du gaullisme que René Rémond a toujours rejetée.

Si les rêves du polémiste ne se réalisent pas, l'historien ne cesse de travailler, et les grandes œuvres de la maturité se succèdent : en 1960, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* ; en 1975, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours* ; en 1977, *L'homme devant la mort* ; et, en 1983, *Images de l'homme devant la mort*.

Élu en 1978 directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, son livre d'entretiens : *Un historien du dimanche*, rencontre un grand succès médiatique en 1980. Guillaume Gros insiste sur l'honnêteté intellectuelle de cet historien novateur : lors de la guerre d'Algérie, il répugnait à admettre que des officiers français utilisaient assez souvent la torture, mais lorsque des membres de l'OAS en sont victimes il proteste, dialogue alors avec Pierre Vidal-Naquet, et les deux intellectuels de bords opposés s'estiment. Après le concile Vatican II, il reste catholique, uni à Rome, attaché au latin – membre d'*Una Voce* –, mais ne rejoint pas le schisme intégriste ; il correspond amicalement avec le dominicain Serge Bonnet à la fin de sa vie.

Un inventaire précieux des archives de Philippe Ariès, des sources orales, audiovisuelles et imprimées (ouvrages, articles et bibliographies de la réception des ouvrages d'Ariès), une bibliographie et un index constituent les 80 pages d'annexes de ce livre.

Yves-Marie HILAIRE.

Serge Audier, *La pensée anti-68. Essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Paris, La Découverte, 2008, 375 p.

La pensée anti-68 est plurielle ; elle a occupé, du fait notamment de ce pluralisme (des communistes jusqu'à l'extrême droite), depuis une trentaine d'années, presque continuellement l'espace intellectuel médiatique et intellectuel avant de s'emparer des discours politiques (propos de campagne présidentielle du candidat Nicolas Sarkozy) : en bonne logique gramscienne, il fallut d'abord conquérir l'hégémonie culturelle pour songer à imposer, politiquement, le rejet de 68 (laxisme des mœurs, perte du goût de l'effort, déclin du respect à l'égard des traditions culturelles). Tel est le constat de Serge Audier, spécialiste de philosophie politique (de l'histoire du libéralisme et du républicanisme), dans un livre vif de ton, mais toujours fort bien informé, ambitieux – ce n'est pas moins qu'un très large pan de la

vie intellectuelle française et américaine de la fin du XX^e siècle qui est ainsi couvert – , mais sans lourdeur excessive. Cette thèse, très solidement étayée, vient conforter à son tour le propos plus cursif qui avait été celui de Daniel Lindenberg, il y a quelques années (2002), dans son *Le rappel à l'ordre. Enquête sur les nouveaux réactionnaires*.

L'ouvrage se concentre sur les trois grands courants intellectuels qui polarisent cette pensée anti-68, éclatée sur le plan politique mais réunie finalement au sein d'un spectre idéologique commun défini par un néoconservatisme moral pessimiste. Le propos pourra faire sursauter au premier abord, puisque trois tendances politiques disparates sont en effet amenées à partager des références communes, une droite et une extrême droite (rôle de Jules Monnerot au sein du Club de l'Horloge fondé en 1974, penseurs catholiques traditionalistes tels Jean Brun ou Tomas Molnar, le GRECE), des libéraux conservateurs (autour des revues *Contrepoint* et *Commentaire*), enfin des penseurs dits « républicains » (Régis Debray, Marcel Gauchet, Pierre-André Taguieff). Quelle est donc alors la basse continue de tous ces discours ? Audier repère ainsi la dénonciation obsédante d'un individualisme égotiste, aux passions tristes (la consommation) ou sans grandeur (narcissisme paisible), indifférent donc à toute *virtù* citoyenne, la crainte ici d'un cosmopolitisme abstrait (l'antiracisme), là d'une politique dénationalisée (le leurre européen ou américain). Car, à l'exception d'un petit courant qui, s'il liquide toute la dimension de critique sociale contenu dans 68, n'en valorise pas moins, pour son compte, la nouvelle figure de l'individu hédoniste née de la révolte de Mai (chez Gilles Lipovetsky dans son *Ère du vide* en 1983 ou chez un Jean-François Revel), les critiques de 68 se rejoignent presque tous dans la condamnation de la figure du nouvel *homo democraticus* tel que le décrit le sociologue américain Christopher Lasch dans *Le complexe de narcissisme*, véritable ectoplasme intellectuel et moral, triste héraut d'une société de plus en plus privatisée, sans mémoire et sans vigueur morale.

Chronologiquement, les attaques contre 68 correspondent à des vagues successives qui voient débiter l'assaut de l'extrême droite intellectuelle dès les premiers moments (traditionalisme chrétien d'un Jean Brun), relayé ensuite par le courant libéral-conservateur (en provenance des États-Unis et de personnalités telles Léo Strauss ou Allan Bloom) par le biais de deux revues, *Contrepoint* (née en 1970 avec son animateur principal, Georges Liébert) et *Commentaire* (créée en 1978), parachevé par l'entrée en scène des « Républicains » quand Régis Debray rédige sa *Modeste contribution aux discours et cérémonies officielles du dixième anniversaire* en 1978 ou lorsque Marcel Gauchet commet un article séminal, « Les droits de l'homme ne sont pas une politique », dans un des premiers numéros du *Débat* en 1981. Le tableau des forces hostiles à 68 est ainsi déjà complet pour l'essentiel qui voit donc une partie de la gauche intellectuelle, dès 1978-1981, rejoindre le camp néoconservateur de droite et de centre droit sur le plan des constats historico-philosophiques.

L'auteur ne craint pas d'affronter la polémique en renvoyant à la caverne platonicienne bon nombre d'auteurs (de Jean Sévilla à Nicolas Baverez, d'Yves Roucaute à Henri Guaino ou Jean-Claude Michea) pris dans les sortilèges d'un discours « apocalyptique » (Umberto Eco) sur les méfaits de l'individualisme contemporain (culte du succès médiocre, relativisme moral, ruine du langage et de la pensée). Or cette vision (idéologique) de l'individualisme « dépolitisé » se révèle assez profondément décontextualisée : les années 1960 et 1970 sont présentées sur le mode d'un « grand fleuve tranquille », sans tensions (sociales, internationales), les acteurs désengagés (le *Mai* ouvrier n'existe pas, la jeunesse semble uniquement préoccupée désormais par l'exploration de ses surfaces). Les travaux de Xavier Vigna sur l'« insubordination ouvrière » des années 1965-1979 viennent, rétro-

spectivement, mettre en pièces cette vision d'une société douceâtre et ludique. *A contrario*, Audier touche juste, dans la mesure où il ne simplifie pas à l'excès, exhume des beaux livres oubliés (*La conquête des pouvoirs* de Gilles Martinet), éclaire à neuf des auteurs déformés par la vulgate (H. Arendt s'enthousiasme pour 68), lit attentivement les textes (ce qui lui permet de réhabiliter Raymond Aron qui ne fut pas totalement hostile à 68), suit les trajectoires intellectuelles de quelques-uns des protagonistes clés pour ne pas schématiser *a priori* des pensées (les cas de Pierre Manent et Marcel Gauchet essentiellement). À ce titre (peut-être le moment le plus passionnant du livre), la discussion sur « Mai 68 ou la crise du civisme républicain », au chapitre 14, analyse de l'évolution intellectuelle de Gauchet pour l'essentiel, revient très clairement sur les conditions de la rupture entre Claude Lefort et l'auteur du *Désenchantement du monde* au début des années 1980 ; elle montre les références conservatrices, plus ou moins cachées, qui alimentent alors et nourriront par la suite la pensée critique de l'individualisme contemporain chez Gauchet (l'influence des travaux de Louis Dumont et de ceux de Christopher Lasch). Plus largement, servi par une excellente connaissance de la pensée contemporaine, la force du livre tient dans sa capacité à cartographier précisément, à travers notamment l'examen des revues, les positions intellectuelles depuis quarante ans, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Il répertorie donc les emprunts français à la philosophie politique allemande (*Contrepoint* introduit Carl Schmitt), américaine (Leo Strauss), et à la sociologie états-unienne ultracritique de l'individualisme contemporain (depuis Riesman et Bell jusqu'à Sennet et Lasch) afin de recomposer la galaxie néoconservatrice de droite et de gauche dans l'Hexagone.

En opposition avec ce néoconservatisme de gauche et de droite, Serge Audier convoque alors une autre tradition du libéralisme, celle qui combine recherche de l'égalité et valorisation de la liberté, et qui récite la trop schématique figure de l'individu réduit à une simple monade en liant les droits individuels à leur reconnaissance publique. Il cite pour le XIX^e siècle Stuart Mill et le Français Henry Michel, pour le XX^e siècle aussi bien les frères Rosselli et Aron que, surtout, Claude Lefort, Cornélius Castoriadis ou André Gorz.

Bilan remarquable par sa clarté et son ampleur, par sa tentative aussi (en partie réalisée seulement sur ce plan) de relier courants intellectuels, histoire politique et évolution de la société, ce livre apparaît d'ores et déjà comme une très précieuse carte de route dans le territoire de la pensée contemporaine des quarante dernières années et pour le démontage d'un discours aristocratique chez des auteurs souvent révilés par les revendications égalitaires contemporaines. Ce livre s'avère aussi un discret plaidoyer pour un usage maîtrisé des travaux en sciences sociales. « Historiciser » l'individualisme contemporain : philosophes, historiens, sociologues, anthropologues doivent, plus que jamais, travailler de concert pour penser juste et prétendre au vrai.

François CHAUBET.

Laurent Martin, *Jack Lang. Une vie entre culture et politique*, Bruxelles, Complexe, 2008, 419 p.

Lorsque l'historien prend le risque de dresser la biographie d'un homme politique de son vivant, il s'expose forcément au parti pris. Quel qu'il soit. Contre ce piège, Laurent Martin – que ses précédents ouvrages sur l'histoire du *Canard*

enchaîné (2001, réédité en 2005) ou sur la presse écrite au XX^e siècle (2005) ont qualifié pour ce genre de défi – a pris le parti « du détachement, de la distance » (p. 12). Aussi son ambition ne se limite-t-elle pas à retracer une biographie, un itinéraire de vie, mais à reconstituer des contextes, des « milieux » et des « époques », avec ce que ces termes sous-entendent de complexité et de libres choix, de déterminations et d'enjeux. Ne serait-ce que pour approfondir les rapports entre culture et politique dans la France de la fin du XX^e siècle. Car, du paysage culturel français, Jack Lang a redéfini les contours, mis en relief les enjeux contemporains et, surtout, revu le rôle de l'État avec la perspective de le démocratiser, et de l'enrichir. Selon sa propre boutade : la culture, c'est peut-être d'abord une « ambiance ». Mais ce n'est pas que cela.

Le livre, rédigé dans un style clair et enlevé, pose quelques questions « simples », peut-être plus complexes que son auteur veut bien le dire : quel fut et qui est l'homme (politique), selon ses origines sociales et ses filières de formation ? Quels furent et sont devenus ses champs et ses moyens d'action, ses pratiques de pouvoir et leur justification, selon ses statuts de compétences et ses modes de légitimation ? Quels sont ceux qui l'ont accompagné, et ceux qui l'ont combattu. Quelles frontières nouvelles sa pratique a-t-elle tracées entre le privé et le public (p. 407) ?

Pour échapper d'emblée à l'hagiographie ou à toute forme pamphlétaire d'histoire, l'auteur exploite systématiquement un fonds exceptionnel, déposé à l'IMEC, et qu'il a classé durant quatre années : correspondances, notes manuscrites ou « tapuscrites », cours, brochures, rapports, coupures de presse, documents de travail, photographies, cassettes vidéo ou audio, objets, etc. L'archive publique voisine l'archive privée. Le tout ayant été mis à la disposition du chercheur par l'ancien ministre de François Mitterrand, sans les contraintes de délais imposées aux archives nationales. Des recoupements avec d'autres sources, écrites ou orales, permettent à L. Martin de compléter, vérifier, confirmer ce qui peut faire l'objet d'un doute ou sembler une lacune.

Une enfance de Lorrain au cours de laquelle il est initié au militantisme par ses parents et à la Résistance, sa relation privilégiée avec Pierre Mendès France, ses études à Sciences Po et à la Faculté de droit de Nancy, ses initiatives et ses investissements dans le théâtre, universitaire d'abord, national plus tard, par exemple lorsqu'il prend la direction du TNP, le Chaillot de Jean Vilar et de Georges Wilson, à 32 ans. On lira la suite dans le livre de Laurent Martin. Dans cette biographie qu'il rédige avec précision, avec délicatesse aussi lorsqu'il montre les hésitations, les inquiétudes de son personnage, qui tournent à l'angoisse, dominant de très belles pages de littérature, comme celle qui brosse avec panache et émotion la journée du 21 mai 1981. Désormais, l'homme a bien trois vies : enseignement, théâtre, politique. Et les « festivals » que subventionne le ministère dont Jack Lang a la responsabilité (festival de la musique et de la danse, de cinéma, de théâtre) sont au croisement de la vie artistique du pays et de la politique de la France.

L'enquête plonge du public dans le privé, car l'esthète applique ses principes à sa vie personnelle, inscrivant ainsi le souci d'embellir la vie en la conduisant bien : son appartement qu'il ouvre aux caméras des télévisions, son goût pour la cuisine qu'il prépare à ses proches, ses choix vestimentaires qui témoignent de son sens de la liberté, etc. Tout cela en témoigne. « Mais on finit par parler politique » (p. 268), ajoute avec malice Laurent Martin. Bref, un ensemble de gestes quotidiens qui vont du ministère public au ministère de soi-même, et qui tient une phrase : « La beauté doit être une composante essentielle de la vie de chaque Français et de chaque Française » (Lettre à Jacques Rigaud, 3 septembre 1990,

AJL/IMEC). Tous ces « détails », Laurent Martin les a notés pour brosser un portrait complet de l'homme, Jack Lang. Et d'ajouter ce jugement de Jacques Rigaud dans plusieurs déclarations publiques, selon lequel celui-ci n'aurait été supérieur à Malraux qu'en deux choses : il avait réussi à obtenir les moyens de sa politique ; et il avait imposé, par son « style à la fois décontracté et flamboyant » par ses nombreuses initiatives et son omniprésence médiatique, la culture comme une dimension essentielle du débat public » (p. 368).

Pionnier et courageux, analytique et critique, ce livre attirera l'attention des historiens sur la question scientifique de la biographie en politique, sur le problème très actuel d'étudier avec méthode et exigence la vie d'un homme de son vivant, pour nous faire repenser le concept de biographie pour en remettre le genre en perspective dans la littérature historique. Et nous passionner, sans jamais défaillir.

André RAUCH.

Robert Aldrich (dir.), *Une histoire de l'homosexualité*, Paris, Le Seuil, 2006, 383 p. + ill.

Cette *Histoire de l'homosexualité* est à l'origine une entreprise éditoriale anglaise menée à bien en 2006 par un collectif d'universitaires enseignant pour moitié en Europe, pour l'autre aux États-Unis et en Australie, à commencer par le maître d'œuvre, Robert Aldrich, dont les travaux sur la question, notamment *Colonialism and Homosexuality* (2003), font date. Elle reflète parfaitement le dynamisme constamment renouvelé depuis les années 1970 des recherches *LGBT Studies* (Lesbienne, Gay, Bi et Trans) dans les pays anglo-saxons (11 des 14 contributions, contre 3 venant de l'Italie et de la France), dynamisme qui commence à gagner la France comme le montre, par exemple, la même année 2006, le dossier consacré par la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* aux homosexualités en Europe, sous la houlette de Florence Tamagne.

L'un des apports considérables du bel ouvrage dirigé par Robert Aldrich est de s'inscrire à la fois dans la diachronie (de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui) et dans une spatialité englobant tout ou partie de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Asie (Chine, Japon, Inde) et des Amériques (du Nord surtout, peu sur l'Amérique latine contemporaine). Cette pluralité des cultures homosexuelles est illustrée par une iconographie riche et soignée que les auteur(e)s n'ont peut-être pas pu exploiter autant qu'ils et elles auraient voulu. Robert Aldrich a choisi de respecter la diversité des approches, notant prudemment dans son introduction que les essais « fournissent des perspectives originales sur des cultures sexuelles, à des moments et dans des lieux spécifiques, et sont le reflet des interprétations et conclusions personnelles de leurs auteurs ». Le résultat final est une formidable contribution à l'histoire des sexualités, dont on s'excuse de ne pouvoir donner ici qu'un trop bref aperçu. Au-delà de l'évident intérêt individuel de chaque chapitre, il est également possible de faire émerger quelques points transversaux dans les approches et thématiques abordées. Les réflexions de la plupart des auteur(e)s sur la pertinence du concept d'homosexualité montrent que celui-ci est polymorphe et polysémique dans le temps comme dans l'espace, et qu'il mobilise bien d'autres critères que l'identité de sexe, comme le jeu des rapports actif/passif, maturité/jeunesse, pédagogue/disciple, nature/contre nature, etc.

Le livre permet ainsi de saisir des similitudes entre des cultures que l'on n'aurait sans doute pas songé à comparer, à commencer par la valorisation de relations sexuelles entre adulte et adolescent, pourvu que le premier se réserve le rôle actif, dans la Grèce ancienne (Charles Hupperts), mais aussi dans la civilisation islamique à l'époque du poète arabe Abū Nuwās mort en 815 (Vincenzo Patané), et plus encore dans la culture des samourais du Japon féodal (Adrian Carton). Il permet aussi de constater que les réflexions peuvent aboutir à des points de vue nuancés, sinon contradictoires : pour Laura Gowing, la notion de lesbianisme n'était pas inconnue dans l'Europe moderne, tandis que, pour Leila Rupp, elle n'existait toujours pas au début du XIX^e siècle. Le concept d'homosexualité croise fréquemment celui du genre, qui trouve parfois une souplesse étonnante. Brett Genny Beemyn note ainsi que, « à l'instar des cultures amérindiennes, les sociétés ouest-africaines, d'où venaient la plupart des Africains vivant aux Amériques, connaissaient de multiples pratiques sexuelles et de genre ; certaines sociétés acceptaient – et parfois institutionnalisait – les activités homosexuelles et les rôles transgenres ». Dans les cultures amérindiennes, chez les Indiens Mohaves, Leila Rupp évoque les *hwames*, femmes qui endossent des rôles masculins, épousent éventuellement d'autres femmes et servent de pères aux enfants que leurs épouses portent, tandis que Lee Wallace attire l'attention sur les bardaches, filles ou garçons assumant le rôle social du genre opposé en restant sexuellement orientés vers leur propre sexe ou, pour l'Océanie, les Mahu tahitiens à la nature double, mâle et femelle. En Inde, cette dualité se retrouve aussi en partie chez les *hijras*, sorte de « troisième sexe » englobant les eunuques, mais aussi les travestis et les homosexuels efféminés dans un pays où, par ailleurs, beaucoup d'entités divines représentent deux sexes simultanément, telles les représentations de Shiva hermaphrodite, féminine à gauche, masculine à droite (Adrian Carton).

Dans sa globalité, l'ouvrage permet de mesurer une fois encore combien le médical et le législatif pèsent dans l'histoire de l'homosexualité. Selon le lieu et l'époque, la pénalisation du délit, voire du crime, de sodomie ou d'homosexualité évolue ainsi que les châtiments encourus. Bernd-Ulrich Hergemöller rappelle que c'est à partir du XIII^e siècle qu'il devint courant de soumettre les « sodomites » à l'autorité de l'Inquisition qui avait droit de torture et d'exécution, et que c'est aux XIV^e et XV^e siècles que des grandes villes européennes organisèrent une véritable chasse aux sorcières contre les « sodomites » en les condamnant à mort. Cette sévérité implacable se poursuit durant l'époque moderne et voit punis de mort ceux qui osent se moquer des commandements de Dieu, défier la nature et saper l'ordre social par leurs pratiques sexuelles (Helmut Puff, Michaël Sibalis). En omettant la sodomie, le code pénal adopté par la Révolution française en 1791, puis, peu ou prou, par nombre d'États européens contribue à décriminaliser l'homosexualité dans une bonne partie de l'Europe. L'histoire n'étant pas linéaire, la France de Vichy pénalise pour la première fois les relations homosexuelles, tandis que dans la Russie stalinienne un homosexuel risque le goulag, une lesbienne l'hôpital psychiatrique, et que l'Allemagne nazie déporte en camps de concentration les homosexuels (Florence Tamagne). En Amérique, en Afrique ou en Asie, la pénalisation des pratiques homosexuelles se fait souvent sous l'impulsion des colons (Robert Aldrich, Brett Genny Beemyn, Adrian Carton), laissant, à de rares exceptions près, les femmes en dehors de l'économie judiciaire. Si la dépénalisation qui s'intensifie à partir de la fin des années 1960 a aujourd'hui gagné presque tout l'Occident, il n'en est pas de même dans les pays du Sud où subsistent encore de nombreuses législations répressives. Enfin, pour l'Occident de la seconde moitié du XX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, Domenico Rizzo et Gert Hekma analysent les inter-

relations entre homosexualité et sphère publique, en insistant sur l'homophobie sociale, les revendications des mouvements gays et l'action de l'État – ou, au contraire, la dramatique passivité de ce dernier lors des débuts de l'épidémie du SIDA au début des années 1980.

Parmi les autres thèmes récurrents dans l'ensemble de l'ouvrage, signalons les amitiés homo-érotiques qui trouvent un reflet féminin dans les amitiés romantiques nouées par des femmes sans que l'on sache toujours quelle en était la part de sexualité, ainsi que l'importance des capitales et des grandes villes dans l'établissement et la diffusion d'une subculture homosexuelle se matérialisant notamment par une géographie des lieux de rencontre et des pratiques de socialisation spécifiques. On l'aura compris, l'audacieux pari de l'aventure collective à travers les âges, l'espace et les cultures est une réussite stimulante. Tout juste regrette-t-on le nombre de chapitres exclusivement, ou presque, consacrés à l'homosexualité masculine, que ne peut expliquer à elle seule la rareté des sources concernant les lesbiennes, y compris pour les périodes prémodernes : Sandra Boehringer l'a récemment démontré avec son livre *L'homosexualité féminine dans l'Antiquité grecque et romaine* (2007). Les deux contributions consacrées aux lesbiennes à l'époque moderne et contemporaine, celle très équilibrée dédiée à « L'âge de l'homosexualité, de 1870 à 1940 », ainsi que le souci clairement manifesté par deux ou trois autres de les rendre un tant soit peu présentes, ne parviennent pas à dissiper totalement l'impression d'un intérêt moindre pour la sexualité des femmes, lesbiennes ou pas.

Gabrielle HOUBRE.

Mohammed Arkoun (dir.), *Histoire de l'islam et des musulmans en France, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2006, 1 220 p.

On est d'abord un peu abasourdi devant cet énorme somme, de près de 1 200 pages de texte, et qui réunit 70 auteurs, presque tous des plus compétents sur le sujet qu'ils abordent.

Ce livre se veut être une histoire des musulmans et de l'islam en France, « du Moyen Âge jusqu'à nos jours ». Il se divise en quatre parties, Moyen Âge, Période moderne (XVI^e-XVIII^e siècle), Époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècles) et Temps présent. C'est une seconde surprise. Quand on pense aux musulmans en France, on n'a pas coutume de faire remonter leur présence au Moyen Âge. Quelques paragraphes sur Poitiers (est-ce une « présence » ?), trente ou quarante ans de campements arabes (ou berbères) à Narbonne au VIII^e siècle, dont il ne reste à peu près rien, quelques décennies d'occupation du site de Fraxinetum et de razzias alentour, et tout semble dit. En fait, il n'en est rien, et le livre consacre l'essentiel de sa partie médiévale à l'histoire des croisades, à la construction d'une image (négative) des musulmans en France et à l'apport scientifique de l'Islam à la science (française ?). Fort bien. On croit comprendre que son objet, c'est finalement l'ensemble de ce qu'on a fini par penser, construire, déconstruire, comprendre ou méconnaître, de l'islam en France. De la religion musulmane ou de la civilisation islamique ? Nous n'aurons pas la réponse – elle n'a visiblement pas été donnée, en tout cas, aux différents auteurs.

Quoi qu'il en soit, malgré l'énormité du volume, on est dans ce cas loin du compte. On ne voit guère de trace dans ce livre, pour ne prendre que quelques

exemples qui viennent à l'esprit d'un amateur en choses contemporaines, des exilés du Mouvement Jeune Ottoman, ni des séjours de l'aristocratie persane et irannienne aux XIX^e et XX^e siècles à Paris, ni même de l'Égyptien Tahtawî, ni de tous ces Juifs méconnus dont Mardochee Naggiar, récemment exhumé de l'oubli par le remarquable ouvrage de Lucette Valensi, est désormais le modèle (ou sont-ils exclus de la mouvance islamique ?), ni des Coptes et chrétiens de Syrie, etc. En bref, on effleure à peine cette constante présence de l'Orient sur le sol de la plus puissante monarchie d'Europe depuis le XVII^e siècle, la première à former ses propres interprètes, et surtout celle dont la langue a ouvert la voie de la modernité dans l'Empire ottoman comme en Iran ou en Égypte. De cela, de ce rôle énorme du français dans l'histoire de l'Islam, et du fait que, par conséquence, la France fut la destination privilégiée de tous ceux, dans l'Islam, qui aspiraient à voir le vaste monde – et jusqu'à son origine selon Courbet –, il n'est presque pas question (notons, par exception, l'article de Michel Renard sur la mort et l'inhumation à Paris d'une princesse de 'Oudh – l'Uttar Pradesh d'aujourd'hui).

Inversement, les croisades, l'appropriation de la science arabe par l'Occident, et en particulier, c'est vrai, par le biais de la Sorbonne, est-ce l'histoire de l'Islam et de la France ? De quelle France s'agit-il ? Politique ? Mais la croisade est une entreprise pontificale. Militaire ? Mais bien d'autres que des sujets du roi de France participèrent aux croisades. Culturelle ? Sans doute est-ce mieux établi : l'Islam est présent dès les origines de la littérature française, dès la *Chanson de Roland*... Mais est-ce l'Islam qui combat le héros ? Ou, plutôt, les « païens » indistincts ? Et pourquoi annexer à cette histoire des croisades, où le rôle du royaume de France ne fut en effet pas mince, la *Reconquista* espagnole, où il fut presque nul ?

Et enfin, pourquoi ce mystérieux « Temps présent », détaché de l'Époque contemporaine, qui commence avec la laïcité (loi de 1905), ou avec la guerre d'Algérie (1954), ou avec l'immigration et ses communautés ?

Il y a tant de questions sans réponses qu'il convient, pour tenter de comprendre le dessein d'ensemble, s'il y en a un, de prendre quelque recul. À vrai dire, dès lors qu'on se demande quel est le fil, il est étonnamment clair : c'est celui qui relie les Croisades (le Moyen Âge) à la colonisation (L'Époque contemporaine), c'est-à-dire le fil de « l'agression » de l'Occident (dont la France n'est ici qu'une métaphore) constamment dirigé vers un Islam victimaire (p. 137, un monde « perpétuellement agressé ») ; un Islam aujourd'hui de nouveau présent, de nouveau victime, sous l'aspect de l'immigré (le Temps présent) – victime en particulier des ayatollahs de la laïcité – Jean Baubérot va jusqu'à soutenir la séparation des sexes à l'hôpital (p. 993). Il y a bien peu à ajouter. Ce livre est d'apologétique, voire de polémique. Il s'agit de « défendre l'Islam » après le 11 septembre, en ramassant tous les arguments de la culpabilité occidentale. Projet indifférent à l'historien au mieux ; odieux au pire. Car l'inévitable conséquence en est un rapetissement insupportable des deux termes de l'échange, à la fois de la France et de ses prestiges, aujourd'hui il est vrai largement fanés, mais aussi de l'Islam, constamment ramené à la défaite, à la soumission, et à un ressentiment humiliant.

Bien entendu, nombre d'auteurs, une grande majorité sans doute, ne partagent pas ce dessein d'ensemble où on les fait entrer. Nombre d'articles disent le contraire de ce qu'ils sont là pour dire. Citons par exemple, parmi beaucoup d'autres, Roshdi Rashed ou Danièle Jacquart qui rendent la science arabe à son projet universel, Michel Renard et Alain Boyer sur la très complexe et passionnante histoire coloniale de la France « puissance musulmane », Jean Schmitz sur l'invisibilité de l'Islam africain, pourtant aujourd'hui le plus vigoureux en France, la conclusion d'Abdelwahhab Meddeb joliment achevée sur l'ambiguïté du *Mahomet* de

Voltaire, hier pamphlet anticatholique, aujourd'hui rendu à son sens obvie anti-islamiste, etc. Enfin et surtout, toute la période « moderne » échappe à la machine victimaire. Et pour cause. La France y a pour l'essentiel affaire à des empires islamiques, sûrs de leur puissance et plus encore de leurs références culturelles. Ici, l'histoire reprend ses droits. Les Ottomans nous sauvent du pire...

On regrette au total – on doit même déplorer – que tant d'incontestables compétences aient été mobilisés au service d'une entreprise trop implicitement et hâtivement pensée, même si on lui accorde le mérite des bonnes intentions, pour aboutir à de la bonne science. On a vu paraître, ces derniers mois, des thèses absurdes qui nient le rôle de l'Islam dans la construction d'une pensée universelle. Cette thèse-ci, car c'en est une, même si elle ne s'explique pas (l'Occident est coupable depuis les croisades jusqu'à l'immigration en passant par la colonisation), n'est pas plus recevable pour l'historien.

Gabriel MARTINEZ-GROS.